

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 29 MARS 2021

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 29 mars 2021, à 9 h 00, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis par visioconférence, sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Bonjour à tous. Nous allons commencer nos travaux pour cette Session qui est probablement la plus importante de l'année. Cette Session se tient en visioconférence, compte tenu de la nécessité de limiter les interactions. Nous avons pris la décision d'essayer de faire le maximum pour que la Session se fasse sur une seule journée.

Nous avons le quorum.

Je vais donner lecture des pouvoirs.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Fabienne Granclerc a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Thierry Flandin a donné pouvoir à Pascale De Mauraige.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Michel Veneau.

Catherine Mer a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Pierre Bisschop a donné pouvoir à Carole Boirin.

Je propose que Jacques Legrain soit secrétaire de séance.

Nous allons commencer la séance, et je vais donner, si vous le voulez bien, la parole à Mme Boirin. Elle m'a demandé ce week-end d'avoir un temps de parole en début de Session. Je lui donne la parole.

Mme Boirin : Monsieur le Président, je souhaiterais faire une déclaration.

M. le Président : Allez-y, Madame Boirin.

Mme Boirin : Pierre Bisschop et moi-même prenons acte des accords qui sont intervenus entre Mme de Mauraige pour les 4 cantons de son groupe avec LREM pour les prochaines élections départementales.

Nous ne souhaitons pas, quant à nous, nous voir imposer, dans notre binôme, une personne du groupe de Denis Thuriot, personne qui est devenue LREM.

Par conséquent, et comme M. Renaud Muselier, Président de la Région PACA, nous sommes ouverts à toutes les personnalités, mais nous refusons les accords d'appareils et de partis. Nous restons fidèles à nos valeurs, celles pour lesquelles nous avons été élus.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons quitter le groupe départemental de droite à compter de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président : Merci. Nous avons un quatrième groupe. Par rapport aux textes régissant le fonctionnement de notre collectivité, Mme Boirin, pour le moment, ne demande pas de collaborateur ni de locaux particuliers.

Le Département lui assurera, bien sûr, la transmission de tous les documents dont elle a besoin, les documents généraux de la collectivité. En plus, elle participera aux réunions de groupe où les présidents de groupe sont présents autour du président pour assurer le fonctionnement de notre collectivité.

Je passe la parole à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Je regrette simplement que Mme Boirin n'ait pas informé les membres du groupe qu'elle quitte au sujet de sa position, qui ne m'étonne pas, mais qui n'engage qu'elle et M. Bisschop.

C'est tout à fait dommageable.

Merci.

Adoption du procès-verbal de la session du 1^{er} février 2021

M. le Président : Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des remarques à formuler ?

Je n'en vois pas.

Je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la session du 1^{er} février 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Pour des raisons bien compréhensibles, je propose que l'on se dispense du traditionnel débat précédant l'examen des délibérations. Cela n'empêchera pas d'évoquer, au fur et à mesure de nos débats, les problématiques qui sont devant nous, et qui sont extrêmement nombreuses. Nous évoquerons bien sûr le budget, mais je pense que nous évoquerons aussi les implications qui sont derrière.

Je propose que nous passions tout de suite à l'ordre du jour.

EXAMEN DES RAPPORTS

RAPPORT N° 1 : CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. Bourgeois :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion présenté par le comptable public, constitue l'arrêté des comptes du Département.

L'Assemblée délibérante doit constater la conformité des chiffres de ces deux documents comptables. En l'occurrence, les opérations sur l'exercice 2020 sont bien conformes à celles qui vous sont par ailleurs présentées dans le cadre du compte administratif 2020.

Il vous est donc proposé d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes de la MADEF, du Laboratoire Départemental, du circuit de Nevers Magny-Cours et de Nièvre Travaux et Matériels.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette conformité du compte de gestion et du compte administratif ?

Je n'en vois pas.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2: COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES - RAPPORT GENERAL

M. le Président : Daniel Bourgeois va présenter le rapport général relatif au compte administratif 2020. Je quitte la séance, et Jocelyne Guérin mènera les débats.

M. Bourgeois : L'exécution budgétaire 2020 s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire occasionnant une dégradation des ratios financiers.

Les recettes réelles de fonctionnement auront connu une baisse moindre qu'attendu en 2020 (0,25 %), puisque le budget élaboré après le premier confinement anticipait une baisse totale de 4 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont subi une hausse sensible, de 1,6 %, tirée par la très forte croissance du RSA, qui explique à elle seule plus de la moitié de la hausse.

Dans ce contexte, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales, dit « contrat de Cahors », qui fixait initialement un plafond jusqu'à l'année 2020 incluse.

Les principales évolutions de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement sont préservées grâce à des recettes fiscales en hausse (taxe spéciale sur les conventions d'assurance, taxe foncière sur les propriétés bâties) malgré la baisse, certes amortie, des droits de mutation à titre onéreux, ainsi que par l'apport d'une régularisation de la dotation d'allocation personnalisée d'autonomie calculée sur l'activité de l'année antérieure.

- Les dépenses de fonctionnement connaissent une croissance provenant de la situation de crise sanitaire, et en constatant une hausse sans précédent des versements au titre du revenu de solidarité active. Les frais d'accueil et d'hébergement de la politique enfance/famille, des personnes handicapées et âgées sont également en progression, rendus nécessaires par les mesures d'accompagnement des EHPAD dans la crise. La croissance des frais de personnel est plus que contenue.

- Le reste à charge des allocations individuelles de solidarité atteint 28,2 M€, soit seulement 0,9 M€ de moins que les investissements réalisés. Comme chaque année, sa compensation permettrait un quasi-doublement des investissements.

- La perception, en investissement, d'une avance sur les recettes de DMTO versée par l'État, de 1,4 M€, pour compenser la diminution

des recettes liées au confinement. Celui-ci a eu un effet de report sur les transactions immobilières.

- Une hausse des dépenses d'équipement en investissements de 3,1 M€, préfigurant le commencement des grands projets à l'automne 2020 (Cité Muséale) et surtout en 2021.
- Une augmentation du recours à l'emprunt pour le financement des investissements (par rapport à un niveau historiquement bas, de 13,5 M€ en 2019), limité à 15 M€ sur le budget principal, et à 2,6 M€ sur le budget annexe de Magny-Cours.
- Une baisse du coût de la dette (annuité) de 10,3 %. Les dépenses de fonctionnement représentent 86 % des dépenses totales, taux relativement stable depuis 2015 (alors que les dépenses d'investissement représentaient presque 20 % auparavant), dont 67,6 % relèvent de l'exercice des compétences sociales (63 % en 2015).

En conséquence, l'épargne nette s'est donc dégradée en 2020, sous l'effet ciseau de dépenses de fonctionnement en croissance et corrélativement de recettes en baisse, même modérée. L'épargne nette s'élève à 8,9 M€. Son évolution à la hausse est stoppée, du fait de la croissance de certaines dépenses telles que les allocations RSA et les frais d'hébergement.

L'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2020, qui génère un résultat positif de l'exercice de 3 M€, vient s'ajouter au résultat de clôture constitué fin 2019 de 18,3 M€, pour composer un résultat de clôture global qui s'établit en 2020 à près de 22,3 M€. Le résultat positif de l'exercice (3 M€) s'alimente à trois sources ; le regain des recettes DMTO et TSCA non attendue sur le dernier trimestre de l'année en premier lieu, la hausse modérée des dépenses d'investissement, et l'augmentation relative du recours à l'emprunt. Ce résultat permet de consolider le résultat de clôture (22,3 M€) en vue des investissements à venir.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, la présentation succincte de ce compte administratif.

Mme Guérin :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Boirin :

L'année 2020 a été une année particulière, ce qui explique évidemment pour partie la dégradation de la situation financière du Département. L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA n'est évidemment pas du fait du Conseil départemental. En revanche, la majorité porte la responsabilité :

- De la hausse de la masse salariale avec une augmentation du nombre de personnes recrutées, alors que la population de la Nièvre ne cesse de diminuer,
- De la hausse importante de la charge des mineurs non accompagnés, en poursuivant l'accueil de ces personnes après leur majorité, avec une augmentation de 28 % de cette charge,
- De la progression du volume de stock de dette, de 223 M€ au 31 décembre 2017 à 225 M€ en 2020.

La situation serait pire encore si le Département n'avait pas eu cette année une recette exceptionnelle du Fonds Social Européen, qui a permis d'amoindrir la catastrophe économique avec une recette supplémentaire de 1,2 M€.

Un indicateur est à mon avis inquiétant au cours de cette année 2020. Il s'agit des droits de mutation à titre onéreux. Ils sont en baisse pour la Nièvre de 4 % en 2020, alors qu'au niveau national la baisse de 2,2 %. Ce sont désormais à partir de 2021 nos seules ressources d'imposition directe.

Merci pour votre attention.

Mme Guérin :

Merci, Madame Boirin.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme de Mauraige :

Pour ce qui concerne le groupe « La Nièvre s'engage », il s'agit d'un vote contre.

Mme Boirin :

Il s'agit d'un vote contre également. Je n'ai pas eu le pouvoir de Pierre Bisschop.

Le rapport est adopté. 10 voix contre.

RAPPORT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE MADEF

Mme Fleury :

Pour le compte administratif de clôture 2020 du budget annexe de la MADEF, je voudrais juste signaler que le fait marquant de cette année est bien sûr lié à la situation sanitaire que nous avons connue et qu'il se matérialise par une baisse importante des activités, notamment au moment du premier confinement, puisque deux unités de vie ont été contraintes de fermer, à la MADEF, afin de pouvoir assurer la prise en charge des enfants qui étaient présents. A l'issue de cette période, nous n'avons pas été en capacité de rouvrir la pouponnière faute de

personnels qualifiés pour assurer les nuits. La pouponnière fonctionne. Les enfants qui doivent être accueillis à la pouponnière, dans les situations d'urgence, ont été pris en charge. Une orientation nouvelle est la prise en charge dans les familles d'accueil, et cela fonctionne.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 750 509,09 € pour un budget exécutoire de 5 104 957,61 €. Je ne vais pas détailler la manière dont les crédits se répartissent dans les différents groupes. Vous trouverez ces éléments dans le rapport. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

Il vous est donc proposé de constater les résultats et de les affecter comme il suit :

- La section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 présente un résultat déficitaire de 64 285,41 €, soit en cumulé un excédent de 363 768,41 €, compte tenu des excédents précédemment reportés, d'un montant de 428 053,82 €.

- Le budget prévisionnel 2021 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de 363 768,41 €.

- La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 720 570,58 €, soit un excédent cumulé de 725 596,66 € en raison du report d'excédent d'investissement 2019 d'un montant de 1 446 167,24 €.

- Cet excédent cumulé d'un montant de 725 596,66 € sera affecté à la section d'investissement du budget prévisionnel 2021.

Mme Guérin :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme de Mauraige :

Pour le groupe « La Nièvre s'engage », il s'agit d'une abstention.

Mme Guérin :

Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté. 8 abstentions.

Je passe la parole au Président pour l'examen des rapports liés aux budgets 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORT N° 1: BUDGET PRIMITIF 2021 – ECONOMIE ET AGRICULTURE

Mme Guérin :

Pour ce budget, nous sommes dans la continuité de l'ambition du Conseil départemental. Quelques points sont à signaler au niveau du budget primitif 2021, avec notamment la clôture du budget annexe Laboratoire départemental, suite à l'opération avec TERANA, et la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, adopté en novembre 2020, et qui comporte des actions concrètes.

✓ Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement en termes de faits marquants nouveaux et d'actions concrètes, on peut signaler les éléments suivants :

- Concernant l'agriculture :
 - Subvention à l'Agropole du Marault : 120 000 €,
 - Déploiement de la plateforme « J'veux du local » : 4 000 €
 - Expérimentation de la distribution de steaks hachés aux bénéficiaires des Restos du Cœur : 25 000 €.
 - Lancement de l'espace test maraîcher du Marault : 5 000 €
 - Elaboration des règlements locaux de boisements : 70 000 €.
- En matière d'économie :
 - Economie sociale et solidaire : 40 000 €
 - Solde Aides économiques. Un dossier reste à solder en 2021 pour un montant de 30 000 €.
 - Suite à la clôture du budget annexe Laboratoire, la substitution à la subvention d'équilibre de TERANA : 491 000 €.

Le total des dépenses de fonctionnement représente 4 039 853 €. On peut voir dans la liste des programmes que le pôle automobile de Magny-Cours a une inscription de 2 593 623 €. J'ai parlé plus haut du Laboratoire. Pour les autres années, c'est le détail des montants des autres années auxquels s'ajoutent les éléments marquants que je viens d'évoquer.

✓ Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement :

- Agriculture :
 - Mesures du PCAE dans le cadre du plan sécheresse avec la Région (dernière année) : 175 000 €.
 - Finalisation des investissements sur l'espace test maraîcher du Marault : 40 000 €
 - Equipement d'un nouvel espace test sur la commune de Luzy : 135 000 €.

Ces deux actions sont mises en œuvre dans le cadre du PAT.

- Soutien aux études de renouvellement de l'abattoir de Cosne-sur-Loire : 7 800 €.
- Acquisition des parcelles agricoles de Challuy : 75 000 €.

- ✓ En recettes de fonctionnement :
 - Modification concernant le Laboratoire : 520 600 000 €.
 - Laboratoire : recettes à percevoir de 2020 et remboursement dans le cadre de la convention de mutualisation : 129 500 €.
- ✓ En recettes d'investissement :
 - Economie : Remboursements au titre des avances réalisées les années précédentes : 22 487 €.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je voulais rappeler l'importance de ce qu'a réalisé notre Laboratoire en 2020. Il a quasiment assuré la moitié des analyses PCR du département. Je m'en félicite. Il a montré là que c'était un outil qui pouvait être utile. Il a d'autres compétences, que l'ARS n'a pas choisi d'exploiter, comme le séquençage. Le Laboratoire a vraiment été très utile à la population nivernaise. Cela a par ailleurs permis de le mettre financièrement à l'équilibre, ce qui n'est pas désagréable. Je pense que la solution TERANA est une excellente solution, qui va permettre le développement de notre Laboratoire. Il fallait résoudre ce problème, et il est résolu.

Je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 : BUDGET PRIMITIF 2021 – TOURISME ET ATTRACTIVITE

Mme Louis-Sidney :

Ce rapport concerne les actions liées au tourisme, à l'attractivité et aux activités d'itinérance et de pleine nature. Il est proposé d'inscrire 1 290 589 € en dépenses de fonctionnement, 268 692 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 10 000 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement.

Comme vous le savez, l'action du Département est largement portée par l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, « Nièvre attractive ». J'ai pu réaliser la présentation de son plan d'action lors de la dernière session ainsi qu'un bilan de l'année 2020, qui fut évidemment une année très singulière au vu de la situation sanitaire. Un soutien au Syndicat Mixte du Canal du Nivernais et aux activités d'itinérance et de pleine nature est également confirmé.

Pour l'année 2021, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 984 000 € à l'Agence d'Attractivité, pour la réalisation des missions qui sont les siennes, et que vous connaissez.

Il est également proposé un soutien au Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais : 1 154 000 €.

En ce qui concerne la politique d'itinérance et des activités de pleine nature, il s'agira d'engager la réalisation d'actions en maîtrise d'ouvrage départementale sur des rénovations d'itinéraires, le soutien à des projets locaux et de partenaires associatifs (Activital, notamment, autour du programme de réhabilitation de la base de sport de pleine nature sur le lac des Settons), et de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie départementale sur les activités de pleine nature, et notamment l'élaboration de Plan Vélo départemental.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver l'inscription au Budget Primitif 2021 des crédits suivants :

- . 1 290 589 € de crédits de paiement en fonctionnement,
- . 268 692 € en investissement,
- . 10 000 € en recettes de fonctionnement
- . 45 000 € en recettes d'investissement,

- D'approuver la délégation donnée à la Commission Permanente pour effectuer la répartition des crédits non spécifiquement affectés à des bénéficiaires, le suivi et l'instruction des dossiers correspondants et se prononcer sur les projets,

- D'approuver le principe des partenariats avec l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre, le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais et l'association Activital,

- D'approuver plan d'action 2021 de l'Agence d'Attractivité et de Développement Touristique de la Nièvre,

- D'approuver le plan d'action 2021 du Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Morel :

Je trouve intéressant le rapport qui nous a été présenté, à la fois dans la réflexion sur la stratégie touristique du Département et sur les actions concrètes qui ont été enclenchées.

J'ai noté que 7 EPCI avaient d'ores et déjà rejoint Nièvre Attractive. Je m'interroge sur l'absence de l'Agglomération de Nevers et de Nevers. D'autant plus qu'il y a un certain nombre de problèmes qui intéressent le développement touristique du département. A titre d'exemple, je soulignerais simplement le démantèlement du port de Sermoise-sur-Loire et la vente des bateaux. Il me semble là que Nièvre Attractive, si l'Agglomération avait été partie prenante à sa réflexion et à ses actions, aurait pu jouer un rôle important.

M. le Président : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin

Le tourisme actuellement ne représente dans la Nièvre que 5 % du PIB. Le pourcentage est inférieur à ce que cela représente pour la région Bourgogne.

Il y a deux problèmes à cela, à mon sens.

Nous avons de très beaux territoires, dont le Morvan, mais pas seulement le Morvan, qui auraient pu avoir un développement important, notamment l'été dernier, puisque les personnes cherchaient plutôt à s'isoler qu'à aller dans les lieux où il y avait beaucoup de monde.

Or, l'absence d'internet dans certains territoires constitue un problème.

Le deuxième problème, sur lequel le Conseil départemental n'agit pas assez, concerne les infrastructures. En effet, le nombre de lits en plein air et le nombre de lits en hôtellerie est inférieur dans la Nièvre à celui des autres départements. Il est de 3 700 lits dans la Nièvre en hôtellerie. Dans l'Yonne, 5 400. Saône et Loire, 9 400. Côte d'Or, 14 000 €. Or, je rappelle que notre territoire a de nombreux atouts.

Ce qui m'interpelle, c'est que la Région, qui a une compétence économique, n'ait pas été suffisamment sollicitée, en ce qui concerne les aides qu'elle pourrait apporter au développement des infrastructures, alors que se pose le problème que nous sommes isolés pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions.

Pour cette raison, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Joly :

Un mot pour dire que, certes, le Morvan est beau, mais le Val de Loire est magnifique. L'ensemble des territoires nivernais ont des identités qui les rendent attractifs.

Contrairement peut-être à ce qu'a dit Mme Boirin, ou ce que j'en ai compris, en dehors de la période de confinement, qui a fait louper un certain nombre de semaines d'activité touristique en hébergement ou en restauration, le reste de l'année a été plutôt exceptionnel, globalement, et, quel que soit l'endroit du territoire sur lequel on se trouvait. Des opérateurs touristiques m'ont dit avoir fait la plus belle année des 20 dernières années, pour ceux qui étaient en place depuis quelque temps. Il faut relativiser, mais effectivement il y a eu trois mois qui nécessairement ne sont pas toujours rattrapés, mais qui l'ont parfois été pour certaines activités. Des restaurateurs ont pu me dire

qu'ils avaient fait une année à 150 %, malgré le confinement, ce qui est assez étonnant.

Il y a eu parfois aussi une saturation des hébergements. Je rejoins Mme Boirin ; il va falloir être attentif sur la manière dont on pourra accompagner les initiatives privées, quand il y en a, pour développer notre capacité d'accueil. Avec cette sur-fréquentation, on peut ne pas avoir tout à fait bien accueilli l'ensemble de ceux qui ont fréquenté le département, parce qu'il n'y avait peut-être pas suffisamment de lits, de places de camping, de places dans les restaurants. Des supérettes ont pu faire de superbes saisons, car, par défaut, les personnes pique-niquaient.

Pour autant, en matière d'hôtellerie, la petite hôtellerie familiale, qui donne tout le charme à un territoire, disparaît progressivement sous l'effet des normes, en particulier conçues pour les grands opérateurs touristiques qui sont capables, dans des hôtels de 50 chambres ou plus, d'y répondre. Derrière cela, je vois la pensée et la philosophie d'un libéralisme débridé, qui ont conduit à ce que les pouvoirs publics n'adaptent pas les règles et les normes à la capacité d'accueil de ces hébergements. Là aussi, je pense qu'une régulation un peu plus fine aurait permis d'éviter cette disparition progressive de l'hôtellerie rurale et familiale.

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Je pense que nous avons un réseau de chambres d'hôtes qui n'est pas inintéressant sur le département, mais là où le bât blesse, c'est effectivement sur tout ce qui est restauration. Cela n'a pas évolué de façon concomitante avec l'éclosion ... (*coupure*)

M. le Président :

Mme de Mauraige rencontre des problèmes de connexion.

En attendant le retour du son, je vais passer la parole à Fabien Bazin.

M. Bazin :

En réponse à Carole Boirin, qui a évoqué l'accès à internet, qui est un sujet que je connais un peu, je voudrais rappeler que chaque bâtiment de la Nièvre a aujourd'hui une possibilité d'être raccordé à internet sans difficulté. Nous avons cartographié et recensé toutes les habitations du département, et, à chacune d'entre elles, nous avons affecté une technologie. Il n'y a pas aujourd'hui un seul Nivernais qui ne peut pas accéder à internet. Simplement, il faut faire le choix d'une technologie : ADSL, quand on le peut ; la fibre optique, qui se déploie maintenant aux 4 coins du département ; très haut débit radio (nous venons d'investir plus de 5 M€ financés à hauteur de 200 000 € *via* les fonds propres de Nièvre Numérique pour déployer du très haut débit à 30 mégabits ; cela concerne 30 000 bâtiments dans le département) ; et

enfin le satellite, pour ceux qui sont dans des situations plus complexes.

Il n'y a pas un seul département rural français aujourd'hui qui soit comparable à cette perception que l'on peut avoir dans la Nièvre. Il faut le dire et le répéter. La fibre optique, c'est 2022, ce qui est un calendrier tout à fait raisonnable, si SFR tient ses engagements. Nièvre Numérique les tiendra.

C'est donc un faux sujet, et il ne faut pas continuer à dire que l'on est dans la même situation qu'il y a 5 ou 10 ans ; ce n'est pas vrai. La Nièvre a systématiquement évolué en matière de couverture numérique. Ce n'est pas encore parfait, bien sûr, mais nous nous battons pour que cela soit bouclé à la fin de 2022, pour ce qui est de la part publique de l'investissement.

M. le Président :

Je voudrais saluer le travail qui a été réalisé. Nous avons une ambition qui était de travailler sur l'attractivité. Je pense que la construction de Nièvre Attractive remplit tout à fait ce que nous avions envie de faire. Je pense que l'on verra l'efficacité de ce travail.

Nous avons des compétences, mais nous ne pouvons pas tout faire, car nous n'avons pas le droit de tout faire. Le Département est en train de candidater pour essayer de récupérer la totalité du Canal du Nivernais dans sa gestion. C'est extrêmement ambitieux. Cela montre bien où nous voulons aller, et là nous sommes bien dans nos compétences. Sur le site du Marault, nous sommes en train de récupérer Equimarault, pour compléter ce territoire. Les projets sur Equimarault vont permettre de développer une filière qui est attractive.

Dans nos compétences, nous travaillons, nous avons des idées, et nous essayons d'aller au bout. Il peut y avoir des manques, mais le Département peut être facilitateur.

Mais ce n'est pas le travail du Département d'aller financer des hôtels, de financer des gîtes. Nous pouvons être aidants, mais ce n'est pas notre métier de fond ; on nous l'a enlevé. C'est maintenant la Région qui doit faire ce travail.

Sur le tourisme et sur l'attractivité, le travail du Département est fort développé. Ce que nous sommes en train de faire à Château-Chinon, avec la Cité Muséale, c'est manifestement aussi de l'attractivité et du développement touristique. S'il y a encore une politique sur laquelle on s'accroche parce que l'on est encore dans certaines compétences, c'est bien celle-là, et quand on fera le bilan du mandat avec tout ce qu'a mis en place le Département pour augmenter l'attractivité du territoire, on verra que nous avons fait beaucoup dans des secteurs extrêmement variés. Nous en sommes récompensés, parce que, finalement, les chiffres de l'activité touristique augmentent sans cesse depuis ces dernières années.

Je redonne la parole à Vanessa Louis-Sidney qui souhaitait peut-être apporter quelques réponses.

Mme Louis-Sidney :

Merci, Monsieur le Président. Je voulais réagir par rapport aux remarques sur le poids du tourisme sur notre territoire vis-à-vis de la Bourgogne. 5 % du PIB vous paraissent peut-être peu, Madame Boirin. Cependant, il s'agit du 2^{ème} secteur économique pour la Nièvre après l'agriculture, qui, elle, est à 7 %. C'est 259 M€ qui, chaque année, arrivent sur notre territoire. Je ne pense pas que cela puisse être regardé avec dédain.

Les deux confinements de 2020 ont fait que nous avons perdu un million de nuitées touristiques sur l'ensemble du territoire. Cela représente 71 % de la baisse de la fréquentation globale sur l'année 2020. Néanmoins, effectivement, tous les territoires n'ont pas été touchés de la même façon. Si je regarde les derniers chiffres qui m'ont été communiqués, en effet on est sur de - 40 % de fréquentation sur la partie ligérienne incluant l'agglomération de Nevers. Tandis que l'on observe des progressions allant jusqu'à + 30 % notamment sur la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny, + 8 % sur la communauté de communes Morvan Sommets Grands Lacs.

On voit bien qu'il y a une appétence des déconfinés urbains pour ces territoires. Ils y ont été très bien accueillis. Ils sont repartis ravis de leurs moments d'évasion. Rappelez-vous également que nous avons fait, en 2020, cette opération « Essayez la Nièvre », avec l'ensemble des communautés de communes, à l'exception de Nevers Agglomération. Cette opération nous a permis de concrétiser l'installation de près de 20 familles sur le territoire. Je ne pense pas que cela soit quelque chose qui soit négligeable du tout. Ce qui nous a conduits à rendre récurrente cette opération. L'opération devait avoir lieu en deuxième étape mi-avril. Evidemment, au vu des circonstances, nous avons immédiatement changé notre fusil d'épaule, et nous programmons maintenant cette future session de recrutement de nouveaux habitants sur la fin août.

Comme vous le voyez, nous ne nous laissons pas du tout démoraliser par des événements qui évidemment impactent énormément ce secteur ; au contraire, nous l'utilisons toujours comme une opportunité.

Comme le disait le Président, nous n'avons plus la possibilité d'aider directement des opérateurs en termes d'installations d'hôtels ou de réhabilitations, mais nous travaillons très étroitement avec la Région pour cela. Nous avons vraiment beaucoup travaillé avec elle notamment sur l'écriture du schéma régional. Nous travaillons également à une foncière pour aider de futurs investisseurs. Depuis 2016, c'est plus de 60 M€ d'investissements réalisés sur 6 territoires *via* les contrats de station que nous avons signés, les plans de croissance que nous avons rédigés, les 6 intercommunalités qui ont été accompagnées. Ce sont 118 chantiers (avec 31 qui sont en cours de réalisation, et 5 qui sont finalisés) et aujourd'hui 3,7 M€ d'investissements qui sont déjà engagés. 29 % d'investissement public et 71 % d'investissements privés. Je pense que l'on est vraiment sur

un équilibre en termes de développement du territoire. Sur le temps qui nous sera donné, à l'ADT, à l'institution départementale, pour nous battre pour donner à voir, pour que nous soyons fiers de notre territoire et de son dynamisme, je m'y engage jusqu'à la fin de mon mandat.

M. le Président :

Si tout le monde a pu s'exprimer, je pense que nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE MAGNY-COURS

M. Balleret :

Je vais présenter les grands postes de dépenses et de recettes pour ce budget annexe de Magny-Cours.

Les travaux constituent la part essentielle de ces dépenses, car le Département est propriétaire d'un domaine immense, tant en bâtiments qu'en équipements. Il y a trois circuits (le grand circuit, le circuit club et le circuit kart). Le grand circuit, évidemment, doit avoir des travaux en permanence pour rester aux normes internationales. Les fédérations sont toujours très exigeantes, et souvent elles changent d'exigences. Pour rester aux normes du Championnat du Monde Moto, Super Bike, et du Championnat du Monde de Formule 1, des travaux sont à faire. Les gros travaux étaient, les années précédentes, sur la réfection de la piste. Il y en a toujours, évidemment.

La délibération présente en annexe la liste des travaux, avec les commentaires. Le montant de ces travaux est de 750 000 € pour les investissements sur le site du circuit, et de 110 000 € pour le technopole qui nous appartient aussi. Etant entendu, d'ailleurs, que le locataire, la société de gestion du circuit, effectue aussi des travaux chaque année. Tous les trimestres en conseil d'orientation et de surveillance, la société de gestion fait le point des travaux qu'elle réalise de son côté.

La gestion du domaine constitue un autre poste de dépenses (taxes foncières, assurances de dommages aux biens). Il est nécessaire de prévoir en fonctionnement un crédit de 573 900 € correspondant principalement à l'estimation des taxes foncières 2021, mais également à l'assurance dommages aux biens des bâtiments hors du périmètre de la convention d'exploitation du circuit par la SAEMS, ainsi que pour des prestations de géomètre. La perception de la redevance de la convention d'exploitation du circuit représente une recette prévisionnelle de 750 000 €.

Par ailleurs, une recette d'investissement de 127 000 € est à inscrire dans le cadre d'une vente de terrains à deux investisseurs.

En outre, conformément aux réflexions conduites avec les acteurs du territoire en 2019 et 2020, une étude d'opportunité et de faisabilité sera conduite en 2021 pour identifier les potentiels de développement du site autour de la simulation à la conduite et au pilotage. Cette étude d'une durée de 10 mois devra s'achever fin 2021. Pour la réalisation, une dépense d'investissement est inscrite à hauteur de 100 000 € ainsi qu'une recette d'investissement de 80 000 €. De ce fait, il s'agira d'une étude menée à peu de frais.

Concernant la concession d'aménagement du technopôle, l'année 2020 était la dernière année prévoyant un soutien financier du Département à la concession d'aménagement du technopôle. Aucun crédit n'est donc à prévoir en 2021 sur ce point.

En termes de gestion financière, il est nécessaire de prévoir 472 600 € en remboursement des intérêts de la dette et frais bancaires divers, et 1 550 000 € en remboursement du capital de la dette.

Un partenariat de promotion et de communication avec la S.A.E.M.S. est prévu à hauteur de 250 000 HT pour 2021 ainsi qu'une convention de partenariat et de promotion de l'image du circuit et du département avec la société Feed Racing France à hauteur de 100 000 € HT par an, pour la durée 2020 à 2022.

Il est également nécessaire de prévoir 3 000 € de frais d'insertion en investissement.

Pour la réalisation de toutes ces actions, une subvention d'équilibre est nécessaire à hauteur de 2 593 623 €.

Voilà pour ce qui concerne le résumé de ce budget annexe Magny-Cours pour 2021.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Boirin :

En préambule, je ne voudrais pas que mes propos soient sur ce point déformés comme à chaque fois que j'interviens sur le circuit de Nevers Magny-Cours.

Je voudrais dire en préambule que le circuit de Nevers Magny-Cours est un très bel outil, qui ne demande qu'à se développer ; pour que cela soit clair.

Simplement, en ce qui concerne l'activité du Département sur ce circuit de Nevers Magny-Cours, je note que, dans votre délibération, vous constatez le manque d'activités de ce circuit à l'heure actuelle. Si l'on vous suit littéralement, on voit que vous indiquez : « *Si le site de Nevers Magny-Cours a des atouts indéniables, il reste trop peu visible et lisible par le grand public, les acteurs économiques, les décideurs des territoires, proches ou lointains.* » Cela fait un certain nombre de mois que je l'indique. Même si l'on admet que c'est un très bel équipement et que la collectivité y a investi beaucoup d'argent, il n'en

reste pas moins qu'à l'heure actuelle ce circuit est effectivement très peu visible et très peu lisible.

C'est bien que le Département ait conscience du fait. C'est bien que l'on ait investi des millions d'euros pour le mettre aux standards de la F1, mais on peut quand même se poser la question de savoir pourquoi se prêter aux standards de la F1 si l'on n'a aucune perspective en ce qui concerne la F1. J'entends aujourd'hui que la seule perspective pour ce circuit serait de créer un centre de simulation. Entendons-nous bien, je suis tout à fait pour ce centre de simulation, et je pense que c'est une activité qui peut être très favorable au circuit. Il n'empêche que j'entends aujourd'hui que la seule perspective, c'est ce centre de simulation, et que les millions d'euros que l'on a investis pour que le circuit reste aux standards de la F1 restent lettre morte, et que l'on n'a même pas l'air de croire qu'un jour ce circuit puisse à nouveau être utilisé dans le cadre de la F1.

Je ne sais pas si certains d'entre vous sont déjà allés au circuit Paul-Ricard. J'y suis allée il n'y a pas très longtemps. C'est un circuit qui est beaucoup moins bien placé, à mon avis, que celui de Nevers Magny-Cours. En ce qui concerne les infrastructures pour y accéder, c'est beaucoup moins facile, à mon avis. En revanche, il est beaucoup plus agréable. Les abords sont très agréables à regarder. Certes, c'est une région où il fait beau. Mais il n'en reste pas moins que le circuit est très bien équipé, qu'il est agréable à regarder, que l'on a envie d'y aller ; ce qui n'est pas forcément le cas de celui de la Nièvre, où l'on a investi beaucoup.

Vous allez me dire que la Région PACA a investi beaucoup d'argent dans ce circuit, et je vous dis que c'est le cas, en effet ; ce qui n'est pas le cas de la Région Bourgogne Franche-Comté, qui vous laisse de côté totalement et ne vous soutient pas. C'est un problème, qui empêche notre beau circuit d'avoir la possibilité de se développer, et il serait souhaitable dans l'avenir que nos conseillers régionaux, qui sont de la même couleur politique que vous pour le moment, puissent agir auprès de qui de droit au niveau de la Région pour qu'enfin nous puissions avoir un soutien de cette Région. Elle regarde peut-être un peu trop chez les Verts et pas assez du côté de la Nièvre. Il s'agirait en effet que ce circuit puisse enfin bénéficier de son implication, et que l'on puisse enfin avoir un retour sur investissement, avec ces normes F1 que nous avons tant eu à cœur de préserver.

M. le Président :

Je voudrais vous apporter quelques réponses. Personnellement, je suis assez satisfait de l'activité qu'il y a autour du circuit. Je vous répondrais que c'est bien d'aller au Castelet, que c'est bien d'aller au Mans, mais, quand vous interrogez les professionnels de la course automobile, ils expliqueront que la plus importante technopole est bien à Magny-Cours, et de très loin. Il n'y a qu'à Magny-Cours qu'il y a un écosystème où il y a 600 personnes qui travaillent sur le site. Je considère que c'est plus important que d'avoir le grand prix de formule 1, car nous n'aurons jamais la possibilité de résoudre le

problème lié à la capacité d'investissement qu'il peut y avoir en PACA. Tant que la formule 1 sera ce qu'elle sera, pour le moment je considère qu'elle ne nous est pas accessible et qu'il faut vivre autrement. Mais je pense que le circuit vit très bien, puisqu'il est quasiment tout le temps plein, et que Serge Saulnier explique que, de toute façon, il n'y a plus de place. Il y a un tout petit peu de place sur la piste club, mais la piste Grand prix est saturée ; cela veut dire qu'elle travaille à plein régime. Donc, c'est un circuit qui fonctionne.

Les axes de développement, pour moi, sur le circuit, c'est effectivement de devenir un élément d'attractivité. Quand nous contractualisons avec Feed Racing, on s'associe avec un grand nom du sport automobile qui est Jacques Villeneuve. Nous avons deux entreprises supplémentaires qui vont s'installer à coup sûr. Nous sommes en discussion avec une troisième. Nous avons « verdi » un peu le circuit, en mettant des ombrières photovoltaïques. Nous allons essayer d'attirer plus de monde. Ce que nous faisons au niveau de la ferme du Marault et d'Equimarault est également en lien avec notre volonté d'attirer du monde. Nous avons aussi amélioré le golf. Cela veut dire que nous sommes en train de construire une véritable destination « Magny-Cours » qui va compléter l'activité économique qu'il y a aujourd'hui à Magny-Cours.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'endroit plus high-tech et plus attirant que Magny-Cours, dont je vous rappelle quand même que c'est le troisième endroit de Bourgogne en termes de personnes qui y passent ; ce n'est quand même pas mal ! 600 personnes qui y travaillent, beaucoup de personnes qui viennent le voir, des activités qui sont en train de se développer ! Le circuit change. Nous avons trois hectares d'ombrières photovoltaïques, et nous sommes en train d'en installer d'autres. Nous avons un projet pour essayer de développer l'hydrogène. On pourrait aussi mettre un data center. Cela veut dire que nous sommes sur plusieurs projets pour vraiment faire de Magny-Cours l'endroit high-tech de la Nièvre.

A titre de réflexion personnelle, on pourrait imaginer que le budget annexe de Magny-Cours devienne le budget des 360 hectares, et qu'il intègre toutes les activités qu'il y a à Magny-Cours, car on pourrait considérer que Magny-Cours est un tout, sur lequel on parle de l'agriculture, on a un circuit extrêmement moderne, on a une technopôle, on a un golf... On pourrait imaginer que l'on ait des compétitions équestres de haut niveau. Tout cela vise à pouvoir développer un espace dans le département qui soit high-tech à tous les niveaux. Nous ne le ferons pas en un jour ; nous n'avons pas cette capacité d'investir brutalement, nous le faisons morceau par morceau. Peut-être devons-nous affirmer que le département a l'espace dans lequel on peut aussi bien trouver du photovoltaïque, un des plus grands circuits du monde en F1 et Moto, et sur lequel des tas de personnes aiment venir, souvent de loin.

Je suis extrêmement satisfait de l'activité actuelle du circuit. Je pense simplement qu'il faut développer ce circuit, ceci de manière progressive. Sous la mandature de Patrice Joly et celle qui s'achève,

nous avons fortement contribué à développer d'autres activités sur ce circuit, et à continuer d'essayer d'en faire une référence. Des articles reconnaissent que l'endroit où l'économie se développe et où elle est un peu lumineuse dans la Nièvre, c'est quand même bien Magny-Cours. Il n'y a pas d'équivalent sur l'agglomération ; cela paraît évident.

Donc, l'activité high-tech fonctionne et se développe sur le circuit, et il y a des personnes qui ont encore envie d'y venir ; de plus en plus, je pense.

Quelqu'un veut-il ajouter autre chose à ce débat ?

Mme de Mauraige :

Nous prenons acte de tout ce qui est réalisé sur ce site. Tout le monde s'accorde à dire qu'effectivement il s'agit d'un site très intéressant pour la Nièvre. Nous voterons cependant contre ce rapport, simplement parce que la subvention d'équilibre, cette année, est plus importante encore que celle de l'année dernière.

M. le Président :

Je répondrais simplement que le développement va nécessiter des subventions d'équilibre de plus en plus importantes. Ce sont des investissements. Il faut effectivement que l'on investisse sur ce circuit. Il ne faut pas être contradictoire : on ne peut pas investir sans mettre de l'argent. Investir, c'est y mettre de l'argent.

Mme de Mauraige :

Je suis d'accord avec votre analyse, Monsieur le Président. Mais faut-il encore que les choses sur lesquelles on a investi précédemment rapportent suffisamment, ou soient assez pertinentes pour qu'on les continue.

M. le Président :

Oui, mais je pense que tout le monde est bien d'accord pour dire qu'il faut développer le circuit. Il y a ce qui a été fait. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été fait ; je suis plus dans ce qu'il faut faire. On pourrait très bien arrêter, mais je pense qu'il faut que l'on continue d'investir. C'est mon sentiment. On a le choix entre continuer d'investir ou arrêter d'investir. Nous faisons le choix de continuer d'investir sur Magny-Cours, et ceci sur tous les espaces de Magny-Cours. Tous les espaces de Magny-Cours sont attractifs, et il faut y investir.

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

8 contre, 2 abstentions. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 4 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE INSERTION

M. Bazin :

Comme vous le savez, nous avons adopté récemment notre stratégie pour l'insertion, qui est une politique majeure du Conseil départemental. On est sur une proposition de budget prévu à plus de 45 M€. C'est un des métiers majeurs de notre Département. Nous sommes évidemment tributaires des politiques publiques de l'Etat, et singulièrement en matière de RSA. Or, l'augmentation prévue des tributaires du RSA pour 2021 est importante, avec près de 4,2 M€ que nous prévoyons au titre de cette année.

Au-delà d'accompagner les politiques publiques de l'Etat, dont on a vu d'ailleurs qu'elles avaient une tendance à se recentraliser (c'est le cas notamment du plan pauvreté, sachant que nous disposerons de 150 000 € de plus au titre de l'accompagnement à la mobilité et aux déplacements), on peut signaler que le Département accompagne la candidature de 6 nouveaux territoires à l'opération Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, qui peut se traduire par la création de près de 400 CDI sur notre département. On peut saluer Jacques Legrain et le territoire de Prémery, qui ont ouvert la voie, en expérimentant le dispositif, avec plus de 100 CDI signés. C'est vraiment une réalité concrète du territoire. Nous savons aussi que, parmi les 10 qui ont expérimenté le dispositif, deux ont réussi à éradiquer le chômage de longue durée. D'une certaine manière, cet accompagnement fort souhaité par le Président du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée est une manière d'anticiper la troisième loi, qui viserait à étendre le dispositif à l'ensemble du territoire national. En matière d'insertion, comme à son habitude, le Département de la Nièvre s'est toujours posé en expérimentateur, en innovateur de solutions.

Si l'on entre dans les chiffres, nous pouvons indiquer les éléments suivants :

Nous accompagnons évidemment les parcours d'insertion qui sont créés. Nous créons un nouveau chantier d'insertion, pour le château de Meauce.

Par ailleurs, en 2021, dans le cadre du renouvellement concomitant du plan départemental de l'habitat (PDH) et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), le Conseil départemental envisage de travailler sur une approche globale des politiques habitat et logement. Un cahier des charges sera réalisé afin de faire appel à un prestataire qui accompagnera la collectivité dans les phases de diagnostic et bilan, l'élaboration des axes stratégiques et des plans d'action du PDH et du PDALHPD. Des crédits en fonctionnement sont prévus à hauteur de 17 500 €. Les crédits du fonds de solidarité logement et les mesures d'accompagnement social personnalisées ont été ajustés par rapport au budget de l'année 2020.

En investissement, qui est une petite partie du budget, car on part d'un peu plus de 50 000 € en 2020, et on double à peu près pour 2021, nous avons évidemment quelques retards dus à la crise sanitaire à hauteur

d'un peu plus de 65 000 €. Le soutien aux Restaurants du Cœur se marque à travers un accompagnement dans le cadre de leur déménagement.

Le sujet des déplacements et de la mobilité est un axe majeur également, en lien avec les missions locales.

Nous sommes dans un moment où l'Etat nous demande de l'accompagner au titre du plan pauvreté, mais avec un regard pas totalement abouti, puisque l'Etat lui-même, à ce stade, n'a pas développé totalement sa stratégie ; nous avons donc des crédits qui sont votés, mais qui seront probablement ajustés en cours d'année, nous l'espérons à la hausse en termes de recettes, bien sûr.

Enfin, nous sommes dans une année de transition au titre du Fonds Social Européen, qui se transforme en FSE +, sur lequel nous savons que nous aurons la pleine mesure des crédits en fin d'année. On a donc une année tampon, qui nécessite de disposer d'outils permettant de ne pas lâcher en pleine nature les associations partenaires.

Enfin, au titre des subventions de plus de 5 000 €, nous accompagnons :

- Tremplin Hommes et Patrimoine, sur le chantier du Château de Meauce,

- Le Secours Catholique, avec le développement d'une épicerie solidaire sur la partie morvandelle du territoire,

- L'ANAR, qui a reçu la visite du commissaire à la lutte contre la pauvreté. Elle souhaite travailler profondément avec les employeurs du territoire pour les tributaires du RSA, singulièrement.

- L'APIAS, sur le secteur de Corbigny-Clamecy, qui travaille sur les jeunes en difficultés d'insertion professionnelle en vue de leur proposer une solution.

Voilà, Monsieur le Président, des éléments d'information sur cette part importante de notre budget, et ceci dans une situation sanitaire complexe. On sent que l'on a besoin d'un Département qui protège, et j'ai l'impression que ce budget reflète cette volonté politique de protéger les Nivernais.

M. le Président :

Qui souhaite prendre la parole sur cette question ?

Mme de Mauraige :

Nous sommes d'accord avec ce rapport, en ce qui concerne le groupe « La Nièvre s'engage ». Simplement, a-t-on un retour d'expérience sur APIAS et les jeunes en difficultés d'insertion que l'on a du mal à identifier ?

M. Bazin :

Le Préfet Mathurin avait lancé un chiffre un peu en l'air comme cela en parlant de 4 000 jeunes hors des radars ; il semblerait, après un an de travail, que l'on soit plutôt aux alentours des 2 000 personnes. Un

travail très fin est mené sur l'ensemble du département. Il s'agit maintenant de mieux coordonner l'action. Cela devrait être, à notre point de vue, le Conseil départemental qui soit à la manœuvre sur ce sujet. L'Etat a un peu de difficultés à l'accepter. C'est ce que je disais tout à l'heure sur la problématique de recentralisation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'insertion. On est donc en discussion avec le partenaire Etat sur le sujet.

Les retours de terrain sont bons, parce que les équipes sont vraiment très engagées et très impliquées. Il y a un travail quasi 24/24 h. Ils sont allés chercher des jeunes aux confins du département pour les ramener à 150 km plus loin, et cela les week-ends. C'est donc vraiment un travail de dentelle, qui ne pourra porter ses fruits que dans la durée, bien évidemment.

M. le Président :

Outre ce travail de l'APIAS, outre notre politique sur la prévention spécialisée, nous avons trois éducateurs qui sont déployés, et qui font aussi leur part de travail sur ce secteur. Là aussi, nous avons su être innovants, et installer des dispositifs.

Mme de Mauraige :

Y a-t-il un lien également avec les opérations qui sont menées dans les centres sociaux ?

M. Bazin :

Sur l'ensemble des politiques de l'autonomie, de l'insertion, du FSE et des usages du numérique, nous essayons d'être dans la cohérence la plus totale. Entre les outils d'insertion et les outils de l'autonomie, nous essayons de construire des passerelles. Comment les tributaires du RSA et les personnes en grande pauvreté peuvent-ils venir en accompagnement à des personnes âgées ou à des personnes en situation de handicap ? Comment, au titre de notre politique numérique, construit-on un plan d'émancipation numérique ouvert à tous, et notamment à ceux qui sont le plus loin, et donc probablement ceux qui sont tributaires des minima sociaux, pour un accès à internet et à son usage ?

Au titre du FSE, le Département a pu bénéficier de plus de 1,5 M€ de plus de crédits que ce qui nous était affecté sur la précédente campagne, car nous sommes allés en demande et en anticipation de nos besoins. Dans le cadre du FSE +, nous verrons comment nos projets pourront entrer dans les cases, en termes de politiques volontaristes du Département.

M. le Président :

Je regrette que notre gouvernement n'ait pas accédé à la demande de 19 Départements en vue que soit instauré un revenu de base. Cela aurait sans doute pu permettre les drames nombreux que l'on voit autour de nous dans cette période Covid. Cela aurait été un très bon outil, pour traiter les problèmes de pauvreté. Je pense que, dans notre réflexion, nous avons exprimé l'idée qu'il était temps de faire

disparaître le RSA et de faire autre chose. Je regrette que le gouvernement n'ait pas choisi de travailler sur ce sujet.

Je passe au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : PROGRAMMATION FSE 2021 – AVENANTS AUX OPERATIONS 2019-2020

M. Bazin :

Comme nous venons de l'évoquer précédemment, nous sommes dans une année de transition pour ce qui concerne le programme FSE, avec un FSE +, pour les 6 ans à venir. On sait qu'il y a du retard au niveau de la Commission européenne sur la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Il nous faut prolonger le dispositif, pour ne pas laisser les structures qui bénéficiaient de ces fonds, et notamment les chantiers d'insertion, dans une année blanche, car elles n'arriveraient plus à se financer.

Il est donc proposé que 11 dossiers fassent l'objet d'avenants prolongeant leurs opérations jusqu'au 31 décembre 2021, pour repartir ensuite sur un cycle normal. Comme le prévoit l'article 5.1 de la convention de subvention globale, la DIRECCTE a été saisie pour avis sur la programmation de ces dossiers. Un avis favorable a été émis. Conformément à la piste d'audit rédigée pour la gestion du FSE par le Département de la Nièvre, la commission solidarité s'est réunie le 8 février 2021 pour émettre un avis technique sur les dossiers proposés à la programmation FSE.

Les 11 avenants ont reçu un avis favorable et mobilisent 724 595,33 € de FSE. La liste des avenants proposés à la programmation FSE 2021 ainsi que leurs fiches de synthèse sont jointes en annexe n°1.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2021 - POLITIQUE EDUCATIVE

M. Mulot :

Dans le cadre du Budget Primitif 2021, le Département fixe les moyens qu'il souhaite mobiliser en faveur de la politique éducative. Une inscription budgétaire de 3 949 246 € en dépenses de fonctionnement (4 034 903 € en 2020) et de 2 380 000 € en dépenses d'investissement (1 965 335,14 € en 2020) est nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.

1/ Les collèges :

1- Les interventions sur le bâti :

Afin d'assurer le fonctionnement correct des établissements et conserver le patrimoine en état de répondre aux évolutions des enseignements un crédit de 1 880 000 € TTC est à inscrire au titre de la programmation des travaux. A ce titre il est proposé de valider la liste des travaux, figurant en annexe du rapport, correspondant à cet investissement.

Une recette est attendue cette année à hauteur de 219 186 € correspondant aux subventions pouvant être perçues au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (sécurité, DSID et plan de relance).

Un crédit de 200 000 € TTC est nécessaire pour répondre à la réalisation de travaux urgents et imprévus afin d'assurer la continuité du service public. Enfin 20 000 € TTC sont dédiés à la conduite d'opération engagée par la Région au sein des cités mixtes de Cosne-Cours-Sur-Loire en application du principe conventionnel de co-financement.

Il est proposé également d'inscrire 595 000 € TTC en crédit de fonctionnement, destinés aux paiements suivants :

- Contrat de maintenance des ascenseurs pour 25 000 €
- Réseau de chaleur et chaufferie bois indépendante du collège de Saint-Saulge pour 570 000 €.

Il est prévu que la Région Bourgogne-Franche-Comté reverse au Département la somme de 219 000 € au titre de sa participation pour le chauffage de la partie Lycée de la cité scolaire de Decize comprenant la régularisation des 3 années antérieures.

2 - Dotation globale de fonctionnement : 1 974 420 € (2 039 320 € en 2020), dont dotation de fonctionnement répartie : 1 844 420 € (1 899 320 € en 2020)

Lors de sa session du 21 septembre 2020, le Conseil départemental a voté pour l'année 2021 une dotation de fonctionnement à hauteur de 1 844 420 € (1 899 320 € en 2020) à répartir entre les 30 collèges publics au titre de l'année 2021. Il convient de rappeler que la répartition de cette somme a notamment pris en compte la réalité du montant des fonds de roulement hors stocks des établissements ressortant du compte administratif arrêté au 31 décembre 2019.

Il convient d'ajouter à cette dotation initiale:

- Une réserve indifférenciée : 100 000 € (100 000 € en 2020), identifiée sur le budget général et permettant de pallier d'éventuelles difficultés financières pour le fonctionnement des établissements susceptibles de survenir en cours d'exercice, des aléas de gestion entraînant un surcoût.

- Une dotation « projets éducatifs » : 30 000 € (40 000 € en 2020). Cette aide financière attribuée aux collèges ou aux acteurs associatifs en lien avec les projets éducatifs de territoire vise principalement à aider à l'émergence de réalisations qui privilégient l'ouverture des jeunes au monde, le développement du lien social sur le territoire. Pour 2021, la différence des 10 000 € par rapport à 2020, correspond à un redéploiement de crédit en faveur du Conseil Départemental des Jeunes (CDJC).

3- Investissement mobilier et matériel : 230 000 € (230 000 € en 2020)
Depuis l'entrée en vigueur des lois de décentralisation de 1983 et 1985, il appartient aux Départements, collectivités de rattachement, d'équiper en mobiliers et matériels les collèges. Dans ce contexte, un budget de 230 000 € est nécessaire pour assurer le renouvellement des équipements des 30 établissements publics.

Par ailleurs, au titre du protocole transactionnel conclu entre la collectivité et l'enseignement privé catholique, un montant total de 50 000 € en investissement est prévu au bénéfice des 4 collèges privés du département pour 2021.

4- Prestations du Laboratoire départemental dans les EPLE : 45 000 € (36 010 € en 2020)

La collectivité prend en charge pour l'ensemble des établissements, les analyses d'hygiène alimentaire et d'hydrologie effectuées par le Laboratoire Départemental. L'augmentation des crédits pour 2021 est liée à l'intégration du Laboratoire départemental au Groupement d'Intérêt Public TERANA. En effet, à partir de janvier 2021, les prestations seront facturées en incluant la TVA.

5- Projets pluridisciplinaires et classe relais : 10 000 € (10 000 € en 2020)

Il convient d'inscrire une dotation de 7 000 € (7 000 € en 2020) afin de soutenir les projets pluridisciplinaires en vue de favoriser le lien école-collège par la prise en charge des transports pour les liaisons CM2 / 6^{ème} dans les collèges. Par ailleurs, une aide financière de 3 000 € (3 000 € en 2020) est à inscrire au bénéfice du collège « Les Loges » de Nevers, établissement support du dispositif classe relais.

6- Restauration scolaire - dispositif chèques restauration : 190 000 € (190 000 € en 2020)

Cette somme est dédiée au dispositif de soutien au financement des frais de scolarité, dont la restauration représente une large part. Ainsi, 120 000 € sont inscrits pour les « chèques restauration ». Cette aide individualisée est allouée sous conditions de ressources pour les familles des collégiens internes ou demi-pensionnaires.

30 000 € sont également inscrits afin de compenser l'écart entre la tarification de la Région Bourgogne-Franche-Comté et la tarification du Département pour 3 établissements, « Claude Tillier » Cosne-sur-Loire ; « Les Loges » Nevers ; « Le Mont Châtelet » Varzy.

40 000 € sont inscrits pour compenser l'augmentation de tarification de la prestation de restauration servie par la Région Bourgogne Franche-Comté au collège Victor Hugo de Nevers et Giroud de Villette de Clamecy. Depuis 2020, le tarif unitaire du repas est facturé à 3,12 € à comparer au tarif de 1,92 € en 2019. Le Département mène une politique tarifaire basée sur l'égalité de traitement de tous les collégiens scolarisés dans les collèges publics du territoire. Cet engagement se concrétise par l'application d'un tarif forfaitaire unique aux familles des collégiens.

7- Les dotations aux collèges privés : 844 396 € (856 173 € en 2020)

Afin de respecter les termes du protocole transactionnel qui court de 2016 à 2023, il convient d'inscrire pour l'année 2021 le montant de 260 896 € (en 2019, 273 683 €) en fonctionnement (part matérielle) et de 583 500 € (en 2019, 582 490 €) en fonctionnement (part personnel).

8- Les associations éducatives : 36 000 € (37 000 € en 2020)

Le Département accompagne le tissu associatif qui mène des actions dans le champ périscolaire et l'éducation pour tous. Ces associations participent à la transmission des valeurs éducatives et citoyennes auprès des communautés éducatives de territoire. /

9- Les dépenses d'accompagnement au fonctionnement des collèges : 91 000 € (96 990 € en 2020)

On peut noter que, depuis 2020, pour faire face aux problématiques d'absentéisme du personnel ATTEE dans les établissements en lien avec la Covid 19, la collectivité prend à sa charge l'intervention d'associations d'insertion (Réussir, Trajectoire, Territoire Zéro Chômeur), afin de remplacer les agents absents.

10 - Les recettes :

Le Département perçoit annuellement la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC). Cette recette d'investissement s'établit pour l'année 2021 à 1 270 000 €.

Au titre des recettes de fonctionnement, une prévision de 705 000 € est à inscrire comme suit :

- Fonds Départemental de Rémunération des Personnels d'Internat (FDRPI) : 555 000 €.

- Participations des Départements limitrophes aux frais de fonctionnement des collèges pour les élèves domiciliés hors département et scolarisés dans la Nièvre : 85 000 €.

- Loyers encaissés par la régie de recettes des logements de fonction des collèges : 55 000 €.

- Refacturation des EPI aux collèges : 10 000 €.

II/ L'enseignement supérieur : 163 430 € (148 400 € en 2020)

Au titre du soutien à l'enseignement supérieur au titre de sa politique éducative, il est proposé l'attribution d'aides financières à :

- l'Université de Bourgogne pour l'ISAT (45 000 €),
- l'UFR de droit et de sciences économiques et politiques (40 000 €),
- pour le fonctionnement de la 1ère année du DUT Informatique (6 600 €),
- le PASS de Nevers (8 400 €),
- le CNAM Bourgogne Franche-Comté est aidé pour sa capacité en droit (20 000 €).

Pour Nevers Agglomération, la collectivité apporte une aide de 13 000 € maximum pour sa participation annuelle à la restauration universitaire de la Croix Joyeuse (subvention annuelle correspondant à une participation de 0,70 € par repas « CROUS » dans le cadre d'une convention triennale), ainsi qu'un financement de 30 430 € pour le Campus Connecté.

Vous trouverez ces éléments dans les annexes.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 3 949 246 €
- Dépenses d'investissement : 2 380 000 €
- Recettes de fonctionnement : 924 000 €
- Recettes d'investissement : 489 816 €.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Mme de Mauraige :

Il semble que, sur la politique d'investissement pour les collèges, qu'il y ait une prise en compte de la totalité des demandes de travaux par rapport à ce qui serait nécessaire. Cela motivera le vote négatif de notre groupe quant à ce rapport.

M. le Président :

Nous ne pouvons pas tout faire ; nous essayons de développer une politique qui nous permet d'investir pour nos collèges petit à petit.

Nous avons déposé une demande pour que Corbigny soit retenu dans le cadre des internats d'excellence. Nous venons d'apprendre tout récemment que le dossier a été retenu.

Nous investissons en fonction de nos moyens. Cela a représenté 800 000 € de travaux pour remettre cet internat en bon état. Nous aurons des subventions pour 50 %. Il restera 400 000 € à la charge du

Département. L'ouverture est prévue pour septembre 2022. C'est une bonne opération dans le cadre de la réflexion sur les collèges de demain avec cet internat d'excellence à Corbigny. Je suis heureux de vous annoncer cette bonne nouvelle.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je voudrais remercier les services et toi-même pour l'investissement sur ce dossier, qui est important. Je voudrais compléter en disant que le collège de Lormes qui va ouvrir une section kayak à la rentrée de septembre. Au-delà du collège de Corbigny, sur les deux collèges du canton nous aurons beaucoup progressé ces dernières années.

M. le Président :

Il y a beaucoup de collèges où nous avons beaucoup progressé. Je pense par exemple qu'en deux ans nous avons repris la totalité des sanitaires des collèges. Une direction est donnée, et nous faisons les travaux au fur et à mesure.

M. Gauthier :

Je voulais vous faire part d'un ressenti, au cours des différents Conseils d'administration auxquels j'ai pu assister sur le canton de Guérigny, exprimé par Mmes les principales, gestionnaires ou comptables, sur la faiblesse des dotations de fonctionnement. Certes, elles étaient nécessaires au vu des excédents qui pouvaient se cumuler dans chaque établissement. Mais aujourd'hui, les dotations ne permettent pas, apparemment, de travailler avec toute la sérénité nécessaire, et surtout vu le contexte actuel.

M. le Président :

Si la sérénité est d'avoir des fonds de roulement importants, je reconnais qu'ils ne vont pas travailler dans la sérénité, car nous souhaitons des fonds de roulement resserrés. Par contre, aucun collège ne peut dire que, quand il a fait part de problèmes dans sa gestion, nous ne l'ayons pas financé. Dans la reprise en mains que nous avons faite de ces fonds de roulement, nous avons bien indiqué l'existence d'un fonds de réserve, permettant à chaque collège en difficulté de nous solliciter pour que nous utilisions une partie de cette réserve. Je pense que c'est une meilleure gestion de diminuer les fonds de roulement, mais d'avoir par contre des réserves qui permettent, en cas de problématique dans un collège, d'intervenir. Aujourd'hui, je peux vous dire qu'aucun collège n'a manqué de financements quand il l'a demandé dans le cadre de ses besoins. Je pense que la décision que nous avons prise est une bonne décision en termes de gestion. Je sais que les principaux et les gestionnaires peuvent avoir la peur de manquer, mais aujourd'hui aucun collège n'a manqué quand il a eu besoin de financements ; nous avons toujours réglé les problèmes.

M. Gauthier : Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je n'ai pas critiqué votre choix. Je vous ai simplement fait part d'un ressenti des personnels. Le problème est plutôt, à mon sens, sur la communication du Conseil départemental vis-à-vis de ces établissements. Mais je n'ai jamais critiqué cette réduction des réserves qu'il y avait dans chaque établissement.

M. le Président : Très bien. Dans chaque conseil d'administration de collège, il y a des conseillers départementaux. Ils sont là pour faire la communication. Chaque conseiller départemental, dans chacun des conseils d'administration dont il est membre, doit expliquer ce choix que nous avons fait d'une meilleure gestion. C'est la communication ; c'est vous qui devez la faire dans les collèges de vos cantons.

J'ai toujours deux réunions par an dans lesquelles je rencontre les principaux. Cette politique leur a été expliquée plusieurs fois. Nous avons fait des économies, nous avons amené les chefs d'établissement à se poser des questions, et je pense qu'au total c'est une excellente chose. Je pense que nous sommes tous d'accord pour estimer que cela a été une bonne décision ; il faut encore que nous expliquions cette décision, mais chaque conseiller départemental siégeant dans un collège est chargé de faire passer cette politique, et de répéter les choses lorsque les questions arrivent.

M. Gauthier : Je vous faisais simplement remonter l'information.

M. le Président : Je vous explique comment je vois les choses. S'il semble qu'ils n'ont pas assez de communication, je pense que c'est à vous de la faire. C'est vers vous qu'ils doivent se tourner pour avoir des explications. Je pense que vous avez su leur dire qu'il n'était pas bon que les collèges aient des fonds de roulement qui étaient à 1,5 année d'avance ; cela ne servait à rien.

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : J'observe, en ce qui concerne les éléments budgétaires, qu'en 2019, les travaux et les équipements dans les collèges ont donné lieu à une dépense d'investissement de 2,9 M€. En 2020, cette somme a considérablement baissé puisqu'elle n'était plus que de 1,7 M€, selon le compte administratif 2020. J'observe que, pour le budget primitif 2021, nous sommes davantage dans cette fourchette, puisque ne sont budgétés en dépenses d'investissement que 2,1 M€. J'observe quand même que les dépenses d'investissement vont être en hausse cette année sur l'investissement dans le rapport général sur le budget primitif, mais que ces dépenses d'investissement ne vont vraisemblablement pas être orientées vers les collèges. Or, s'agissant

d'une des dépenses obligatoires du Département, il serait quand même souhaitable que nous prenions en considération les travaux qui sont peut-être à faire dans les 30 collèges du Département.

M. le Président : En 2020, elles étaient de 1,7 M€ au niveau du compte administratif, et elles passent à 2,1 M€ dans le budget prévisionnel 2021. Le pourcentage d'augmentation est pourtant intéressant.

Mme Boirin : Sauf qu'il y a une grande différence entre le compte administratif et le budget primitif, vous en conviendrez. Le compte administratif, c'est ce qui a été effectivement dépensé, et cette somme est souvent bien moindre que celle qui avait été budgétée en début d'année.

M. le Président : Nous avons dépensé 1,7 M€ en 2020. Nous prévoyons de dépenser 23 % de plus en 2021 que ce que nous notons au compte administratif de 2020.

Mme de Mauraige : Il me semble qu'en ce qui concerne l'investissement pour les bâtiments, c'est 1 888 000 €.

M. le Président : Nous augmentons en 2021 l'investissement qui est mis sur nos collèges par rapport à 2020. Il n'y a donc pas de recul ; il y a une augmentation.

La parole est à Mme Chêne.

Mme Chêne : Je voudrais intervenir au sujet du collège René-Cassin, sur les connexions internet. Apparemment, rien n'est fait depuis fort longtemps. Le principal vous a adressé un courrier, que j'ai reçu en copie. Il semblerait que, pour les bilans d'évaluation des 6^{ème}, ne soient connectés que 8 ou 9 élèves à la fois, ce qui fait que les bilans ont duré trois semaines. Je trouve cela inacceptable, dans la mesure où les autres collèges passent 25 élèves simultanément. Je voulais savoir si quelque chose allait être fait à ce niveau-là.

M. le Président : Je suis d'accord avec vous qu'il faut que tout le monde ait les mêmes conditions de travail. Je vais demander que l'on se pose le problème. Cependant, la ville de Cosne a la chance d'être la première des villes à avoir été fibrée dans le département par Nièvre Numérique, et je trouve dommage que le collège René-Cassin rencontre des difficultés de connexion.

M. Bazin : L'ensemble des collèges du département ont été fibrés il y a plusieurs années. Il peut se produire à René-Cassin un problème technique, comme cela arrive parfois. Je suis assez surpris que le principal n'ait pas saisi Nièvre Numérique. Je n'ai pas eu connaissance du courrier auquel il est fait référence.

On peut rappeler aussi le scandale de la baisse des dotations horaires globales sur les collèges. Si le Département accompagne l'investissement et les projets de l'ensemble des collèges nivernais, l'Etat quant à lui est en train, dans une période où les enseignants sont en première ligne de manière encore plus affirmée qu'hier, de supprimer de manière inexorable des moyens. Cela me semble être un scandale dans la période que nous traversons. Si le gouvernement est en train de privilégier le primaire, il ne peut pas le faire au détriment des collèges et des lycées. Aujourd'hui, nos enseignants, qui sont déjà découpés en multiples services, sont dans une situation psychologiquement dramatique. Ce n'est pas parce que nous continuons à travailler sur le projet d'internats d'excellence notamment que l'Etat doit geler les moyens au niveau de ce qui existait l'année dernière.

M. le Président : La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : Je voulais simplement dire que j'ai envoyé le pouvoir de Pierre Bisschop.

M. le Président : C'est noté.

Je voulais dire que l'investissement 2021, c'est + 25 % par rapport à 2020. C'est pas mal comme pourcentage. Mais ce n'est pas suffisant, on est bien d'accord.

Je passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

10 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N°7 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE JEUNESSE

M. Mulot : Pour l'année 2021, il est demandé d'inscrire dans le budget primitif les opérations liées à la politique jeunesse portée par le Conseil départemental pour un montant total de 225 847 €. Ce montant global correspond notamment aux programmes liés aux actions jeunes réalisées en partenariat avec les services de l'État et la CAF, aux subventions versées aux associations d'éducation populaire et à divers

organismes, aux nouvelles actions jeunes relatives au CDJC, à de nouveaux programmes engagés et aux nouvelles initiatives proposées.

I - Les actions jeunes réalisées en partenariat avec les services de l'État :

- Le dispositif « Initiatives jeunes »

La participation du Département pour l'année 2021 est estimée à 5 000 €.

- L'aide à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) : La crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu pour conséquence l'annulation de bon nombre de sessions de formation BAFA, ce qui explique au regard de l'année précédente la nette diminution des demandes. Nous avons prévu 4 000 € en 2020, et il vous est proposé de reconduire, malgré les incertitudes au moment où nous parlons, la même somme.

II) Les subventions versées aux associations et aux organismes d'éducation populaire :

Un montant de 169 400 € est proposé plus spécifiquement pour soutenir le développement des actions en direction de la jeunesse dans le Département.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec les associations d'éducation populaire pour un montant global estimé à 91 400 € :

- . Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre (40 000 €),
- . Bureau Information Jeunesse (24 000 €),
- . Francas de la Nièvre (12 000 €),
- . Association des Pupilles de l'Enseignement Public Bourgogne Franche-Comté (15 000 €)

Le montant prévisible du dispositif J'Box 58 pour l'année 2021 est estimé à 35 000 €.

Il se décline de la manière suivante :

- . Aide à la mobilité des jeunes (permis de conduire),

En 2020, 96 jeunes du Département contre 71 en 2019 ont pu bénéficier de l'aide au permis de conduire. Le montant prévisible de cette opération est estimé à 23 800 €.

- . Dispositif « Pass à l'international » :

Le Département souhaite renforcer les aides à la mobilité internationale en direction des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Un montant prévisible de 9 000 € est envisagé pour l'année 2021. Pour information, en 2020, le dispositif a concerné 14 jeunes, alors qu'en 2019, 35 bourses ont été accordées. Cette situation est liée au contexte sanitaire.

. Aide à la formation :

Le Conseil départemental participe aux frais d'inscription universitaire et de formation (BNSSA) des jeunes, ainsi qu'à la remise des prix de la faculté de droit. Le montant prévisible de cette opération est estimé à 2 200 €.

. Projets jeunesse

Sur les projets jeunesse, il est proposé d'inscrire pour l'année 2021 la somme totale de 43 000 €.

Suite aux États généraux de la jeunesse qui se sont tenus en juin 2018 ayant fait émerger plusieurs doléances exprimées par les jeunes figurant dans le livre blanc de la jeunesse, le Conseil départemental a décidé en 2020 de lancer un Mag jeune sur une fréquence trimestrielle en lien avec les partenaires locaux de l'éducation populaire, la FOL58, la CLEMI, *Le Journal du Centre*, la radio BAC FM et le Labo 148 (agence de productions journalistiques et artistiques créée par des jeunes et avec qui les acteurs du Département ont travaillé sur la création d'outils journalistiques). Pour 2021, cette initiative serait financée à hauteur de 6 000 €.

. Projet « Signe ton contrat » - Forum Départemental de l'engagement, de la citoyenneté et de l'innovation sociale et territoriale des jeunes :

Il s'agit de mettre en place un forum participatif pour la jeunesse qui portera sur l'engagement, la citoyenneté et l'innovation sociale et territoriale qui se tiendra sur 3 journées et sur une échelle départementale les 18, 19 et 20 novembre 2021. La mise en œuvre du projet correspond à un financement de 15 707 € par la collectivité départementale.

. Dispositif d'Accompagnement des Jeunes

Le dispositif d'accompagnement des Jeunes (DAJ) concerne en particulier les étudiant·e·s, les stagiaires, les jeunes en insertion ayant été frappés par la crise sanitaire liée au Covid-19. Une somme de 10 000 € est consacrée sur cette politique d'accompagnement.

. Soutien aux groupements publics Europe Directe

Suite à la création de la Maison de l'Europe Bourgogne Franche-Comté fin 2018, la contribution financière de fonctionnement du Conseil départemental au groupement public demande à être renouvelée à hauteur de 10 000 € pour l'année 2021 afin de pouvoir bénéficier des services de la structure notamment à travers ses conseils sur le montage de dossiers pour des dispositifs de demandes de subventions (Erasmus +, etc.).

. Bourgogne Franche-Comté International :

Il s'agit d'une adhésion du Conseil départemental à cet organisme dont le but est d'accompagner la collectivité dans le montage de projets internationaux. Un montant de 2 000 € est proposé pour l'année 2021.

- Actions jeunes :

o Conseil Départemental Jeunes et Citoyens

L'année 2021, sera consacrée à la mise en œuvre des projets initiés par les jeunes élus.

Pour l'année 2021, les jeunes élus ont exprimé le besoin de se réunir plus fréquemment en commission, sur une fréquence hebdomadaire les mercredis de 9 h à 12 h par visioconférence tout en alternant les temps d'échange sur du présentiel, si la situation sanitaire le permet dans l'objectif de finaliser leurs projets.

Au cours du premier semestre 2021, il est prévu la tenue de 2 sessions plénières. La première a eu lieu le jeudi 25 février 2021 et la seconde est prévue le jeudi 27 mai 2021 en présentiel, si la situation sanitaire liée à la Covid-19 le permet. La valorisation de l'engagement des jeunes conseillers du CDJC sera prévue fin juin 2021 sur la base de loisirs de Baye en présence du Président et des élus du Conseil départemental. La campagne électorale débutera à partir de juin 2021. L'organisation des sessions, des commissions, de la valorisation des jeunes conseillers et la préparation des élections nécessitent de consacrer à ce projet la somme de 18 740 € pour l'année 2021. Pour l'année 2021, 2 000 € par secteur (à raison de 5 secteurs) seront consacrés à la mise en œuvre des projets proposés par les jeunes élus, soit une somme totale de 10 000 € qui élargera sur les crédits consacrés aux actions pédagogiques. Au total, un montant de 28 740 € (18 740 € + 10 000 €) est proposé pour l'année de 2021 pour permettre la mise en œuvre de cette action globale liée au CDJC.

o Le Challenge Karting

Cette opération a été une réussite. Il est proposé pour cette opération de reconduire la somme de 18 000 € pour l'année 2021.

Sur un plan financier, les éléments financiers liés à la politique Jeunesse sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 225 847 €
- Recettes de fonctionnement : 0
- Dépenses d'investissement : 0
- Recettes d'investissement : 0.

M. le Président :

C'est sûrement une des politiques qui a été la plus impactée par la crise sanitaire. Cela montre combien le Covid impacte les jeunes.

Concernant le Conseil Départemental Jeunes et Citoyens, je pense que nous avons trouvé le bon rythme, et que l'on assiste à une vraie vie de ce CDJC, même si la crise sanitaire a rendu parfois impossible la tenue de réunions. Nous avons l'envie de reconduire ce Conseil et de le renforcer.

Y a-t-il des remarques ?

- Mme de Mauraige :* Nous regrettons que la somme consacrée à ce Conseil départemental Jeunes et Citoyens ait été prise sur le budget des collèges, si je ne me trompe.
- M. le Président :* Cela n'a rien à voir avec le budget pour l'investissement consacré aux collèges. Ce budget de fonctionnement fait partie du budget consacré à la politique Jeunesse du Département.
- Mme de Mauraige :* Je ne parlais pas de l'investissement pour ce qui concerne le budget des collèges ; je parlais du budget de fonctionnement.
- M. le Président :* Michel Mulot peut-il répondre ?
- M. Mulot :* Il est vrai que nous avons pris 10 000 € sur les projets éducatifs.
- M. le Président :* Ce n'est pas sur le budget d'investissement des collèges. Je pense que la discussion sur le budget pour les collèges portait sur l'investissement.
- Mme de Mauraige :* Ce que nous exprimions, c'était le regret qu'il y ait eu un transfert de l'un à l'autre.
- M. le Président :* Sur le fonctionnement des collèges, on ne peut pas dire que nous ayons pratiqué une diminution ; il s'agit plutôt d'une optimisation, car chaque collège a ce dont il a besoin en termes de fonctionnement. Je pense d'ailleurs que le fonds de réserve pour le fonctionnement n'a pas été utilisé en totalité. Je me tourne vers François Karinthe.
- M. Karinthe :* Oui, Monsieur le Président, je confirme que la somme qui avait été inscrite de 80 000 € ou de 100 000 € n'a pas été dépensée pour venir en soutien des collèges qui ont eu des problèmes de fonctionnement liés à la gestion, par l'optimisation des fonds de roulement.
- M. le Président :* Madame de Mauraige, voici la réponse, en effet : en fonctionnement, pour ce qui concerne les collèges, il y a eu des restes.
- M. le Président :* Je passe la parole à Alain Herteloup.
- M. Herteloup :* Sur les opérations J'Box et autres actions, a-t-on des évaluations sur ces dispositifs ? Au regard de la crise sanitaire, on sait qu'un certain nombre de manifestations dont auraient pu profiter les jeunes ont été

restreintes à leur plus simple expression. Je pense qu'il y a peut-être dans les associations qui sont porteuses de ces actions aujourd'hui quelques réserves financières, du fait notamment de subventions non dépensées. Ne serait-il pas bon de solliciter ces associations, de façon à ce que, dans l'hypothèse où il y ait des sommes non dépensées, il puisse éventuellement nous être proposé des actions qui soient adaptées aujourd'hui à des groupes de soutien d'un certain nombre de jeunes. Je pense en particulier à quelques lycéens que j'ai côtoyés ces derniers temps sur Fourchambault, mais je sais aussi que la question se pose de façon cruciale sur Nevers, et même sur des classes de 3^{ème} en collège, et je pense qu'il pourrait être intéressant de proposer des actions de soutien à ces jeunes qui peuvent perdre pied.

M. le Président : Je pense, en t'écouter, qu'il faut effectivement que l'on regarde ce qui se passe, et quelles sont les dépenses réellement effectuées, et voir si l'on pourrait éventuellement en recycler quelques-unes.

M. Herteloup : C'est tout à fait cela ; il s'agit de s'adapter à la situation.

M. le Président : Je voulais indiquer que nous avons décidé de donner la J'Box à tous les enfants de l'aide sociale à l'enfance. Cela a été très bien perçu, à la fois par les familles d'accueil et par les enfants.

M. Mulot : Je propose que nous transmettions une évaluation de la J'Box à chaque conseiller départemental.

M. le Président : Je passe la parole à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : La J'Box n'est-elle pas sur le même créneau que l'opération menée par la Région ? N'est-elle pas redondante avec cette action régionale ?

M. le Président : La J'Box est co-produite par la Région et le Département. Il n'y a pas de redondance ; c'est la même action. L'ancienne offre de la Région et l'ancienne offre du Département sont dans le même dispositif.

Mme de Mauraige : Ce qui est proposé, ce sont les mêmes actions ?

M. le Président : Non, car nous n'étions pas forcément sur les mêmes créneaux, et nous n'avions pas forcément les mêmes partenaires. Nous avons créé une seule J'Box, mais cela ne fait pas double emploi.

Mme de Mauraige : Il n'y a donc maintenant plus de différence entre la J'Box du Département et celle de la Région ?

M. le Président : C'est la même. Il n'y a plus que la J'Box, qui contient des offres de la Région et des offres du Département.

Michel Mulot va vous faire transmettre un document reprenant les réalisations autour des actions de la J'Box.

M. Herteloup : Je re-précise un point. Mon propos n'était pas de remettre en cause la J'Box ; il est de dire que, compte tenu du Covid, on a probablement, au regard des prestations proposées à travers les actions départementales, des reliquats d'actions qui n'ont pas été menées. Nous pourrions alors profiter de cela pour adapter quelque chose à la situation actuelle, car certains jeunes rencontrent vraiment de sérieuses difficultés.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : La démarche sera intéressante, car je pense qu'il y a une grande différence entre les jeunes du milieu rural et les jeunes qui sont plus urbains.

M. le Président : Farid Hadjab me fait remarquer qu'il existe aussi la carte Avantage Jeunes au niveau régional, notamment sur le transport. La J'Box regroupe les offres de structures privées (culture, etc.) et elle est maintenant regroupée avec celle de la Région.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

8 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 8 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE SPORTIVE

M. Balleret : Ces éléments liés à la politique sportive sont relativement classiques. Les subventions à voter sont à peu près équivalentes à celles de l'an dernier, ou légèrement supérieures ; ce sont des fluctuations liées à certaines circonstances. J'ai regardé ces budgets depuis le début du mandat, et l'on voit que la fluctuation est toujours de quelques % en plus ou de quelques % en moins.

Comme le budget de la culture, que nous verrons ensuite, ce budget de la politique sportive s'adapte aux circonstances. Nous votons des enveloppes pour nos partenaires, lesquelles enveloppes sont revisitées au fil de l'année suivant le besoin et la situation dans laquelle on se

trouve. Ainsi, lors de la commission, nous avons prévu une subvention pour le Tour Nivernais Morvan, qui était prévu depuis des mois, mais nous avons appris ensuite que cette manifestation sportive était annulée. Evidemment, nous n'allions pas verser cette subvention au TNM. Les budgets du sport et de la culture sont donc bien des budgets d'adaptation : on vote des enveloppes telles que cela pourra être utile, et nous les adaptons à ce que nos partenaires feront réellement. C'est une politique qui a été sage, car aucun partenaire sportif ou culturel n'a déposé son bilan ou n'a arrêté ses activités.

Au titre de la politique sportive, on peut citer :

- Les contrats de partenariat permettant au Département de soutenir les clubs ou manifestations d'envergure en y associant son image : l'USON Rugby Plus SASP (155 000 €), le Moto Club de Nevers (150 000 €) ou l'ASA Nevers Magny-Cours (165 000 €) en sont des exemples. Concernant l'ASA Nevers Magny-Cours, la participation 2021 comprend, en plus des courses classiques de l'année 2021, le solde sur la participation du Département à une manifestation sportive célébrant les 60 ans du Circuit de Nevers Magny-Cours en remplacement du Grand Prix de France Historique (50 000 €), et les crédits pour l'organisation des Classic Days (15 000 €). Concernant les clubs amateurs bénéficiant de conventions de partenariat et dont la saison au niveau national est arrêtée depuis plusieurs mois (comme La Charité Basket 58, l'USON Handball...), celles-ci seront remplacées cette année par une subvention globale de fonctionnement. Un montant de 643 500 € est inscrit au titre du partenariat.

- Une aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs qui se décline sous deux formes :

- . Les conventions d'objectifs, signées en 2020 pour une durée de 4 ans, associent le Département, aux comités départementaux et à des associations sportives autour d'objectifs communs tels que la pratique féminine, la détection et la formation des jeunes, la formation des bénévoles... Toutefois, compte tenu de la difficulté à mettre en œuvre les projets partagés en raison de la situation sanitaire et de l'arrêt de nombreuses activités sportives, l'aide accordée en 2021 dans le cadre de ces conventions ne sera pas fléchée sur des objectifs, mais concernera le fonctionnement global des comités et associations. –

- . L'aide au fonctionnement. Elle vient conforter les clubs qui œuvrent au quotidien pour faire vivre le sport dans la Nièvre. Pour information, l'aide 2020 a concerné 241 clubs sportifs et 36 disciplines. Pour soutenir cet axe de la politique sportive, un crédit de 669 665 € est inscrit.

- Une aide aux manifestations sportives d'envergure départementale, régionale ou nationale. Un crédit de 29 000 € est réservé à ce soutien.

- Une aide au sport de haut niveau qui se décline sous deux formes :

- . Une aide individuelle aux sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau du Ministère des Sports ou en pôle France/espoir ou

ayant réalisé un podium aux championnats de France au cours de l'année.

. Une aide aux clubs supports de ces athlètes afin de contribuer à la prise en charge d'une pratique de haut niveau. Ces aides sont complétées par la mise en place d'actions dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux 2024 ainsi que par un soutien spécifique aux sportifs se préparant à concourir dans le cadre des JO 2024. Un montant de 60 500 € est réservé à cette intervention.

– Caracol : ce raid nature est co-organisé par le Département et l'UNSS au bénéfice des collégiens de 4^{ème} inscrits aux associations sportives des collèges. Il se déroule sur la base Activital de Baye et permet aux jeunes de découvrir de nouvelles disciplines sportives telles que le paddle, le BMX, le tir à l'arc... Depuis 2019, un travail est effectué afin de sensibiliser les jeunes à la biodiversité et à l'écoresponsabilité. En 2021 l'accent est mis sur la préparation de pique-niques sportifs « 0 déchet » par les parents. Un montant de 14 000 € est réservé à cet effet.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

8 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 : BUDGET PRIMITIF 2021 – CULTURE

M. Balleret :

Ce budget Culture tient compte de notre expérience de l'an dernier, où nous avons prévu les enveloppes telles que nous pouvions le faire au moment où nous avons préparé cette délibération, mais nous serons, pendant cette année, comme l'an dernier, dans ce que l'on appelle un dialogue de gestion. Je voudrais remercier nos services qui le conduisent au quotidien, en présentant les situations en vue d'un arbitrage. Pour tout ce qui concerne nos subventions à nos partenaires associatifs, culturels ou sportifs, nous votons des enveloppes, et, à chaque Commission Permanente, les subventions elles-mêmes sont votées, et je fais le point pour vous à chaque fois de ce qui aura lieu et de ce qui n'aura pas lieu, ou en version différente, avec les adaptations proposées dans l'attribution des subventions. Il faut cependant signaler que tous nos partenaires n'ont pas baissé les bras ; chacun s'est mis en position de pouvoir effectuer les prestations qui étaient prévues, quitte à les décaler sur la période d'été et de début d'automne.

Je ne vais pas lire les 5 pages d'explication sur le budget figurant dans le rapport.

Notre soutien prend la forme de deux types d'interventions :

- D'abord, notre présence auprès des partenaires associatifs culturels (70 sur le territoire). Cela représente entre 900 000 € et 1 M€. Cette enveloppe est décomposée au fil de l'année, et les montants attribués sont vus et arbitrés en Commission Permanente au fur et à mesure que les événements et les manifestations ont lieu. C'est un budget équivalent à celui de l'année dernière, avec quelques augmentations et quelques baisses.

- Le second volet concerne notre présence auprès des collectivités locales. On trouve là l'intervention de la collectivité en matière de musique, de danse et de théâtre par l'intermédiaire de RESO. Nous avons actuellement 15 partenaires (communautés de communes, communes). Ce budget représente 1 426 000 €. Les structures impliquées dans la musique, la danse, le théâtre se sont battues, malgré des conditions extrêmement difficiles, pour enseigner leurs disciplines à distance ou avec des plexiglas. J'ai tenu à ce que leur combat soit soutenu, pour que ces structures continuent à garder des liens avec leurs élèves. Cela a été le cas pendant toute l'année dernière. Les contacts sont restés. En revanche, pour les chorales, cela a été plus difficile.

Nous restons optimistes, et nous souhaitons évidemment que ce dispositif d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre continue de fonctionner.

Sur la lecture publique, l'année 2021 va être une année de développement du numérique, avec la mise en place du logiciel acheté en 2021. Nous sommes bibliothèque numérique de référence, et notre réseau se tisse avec nos partenaires, communes, ou communautés de communes, autour de médiathèques et de bibliothèques ou points lecture ainsi reliés par ce système.

Sur les musées, nous avons le dossier de la Cité Muséale, avec un important budget d'investissement, car nous entrons dans les travaux.

La camionnette d'alimentation culturelle, qui avait vocation à aller dans des villages les plus reculés de la campagne, va aussi intervenir dans des lieux pouvant rencontrer des problèmes sur le plan de l'accès à la culture. Nous allons la faire intervenir dans certains quartiers de Nevers, de Cosne-sur-Loire, à la MADEF, dans les EHPAD, pour aller dans les territoires vers les personnes les plus fragiles et les plus éloignées de la culture. Ce sera notre contribution dans cette époque si particulière.

Pour le reste, vous avez 5 pages que vous avez pu lire ; je ne vais pas plus loin.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Mme Boirin :

Dans ce rapport sur la culture, on peut noter les crédits inscrits cette année pour la Cité Muséale en matière d'investissements, 4 M€. Dans

la mesure où nous sommes contre ce projet, nous voterons contre cette délibération, mais uniquement sur ce point.

Mme Bertrand : Monsieur le Président, je m'abstiens.

M. le Président : Nous passons au vote.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

10 contre. 1 abstention. Le rapport est adopté à la majorité.

**RAPPORT N° 10 : BUDGET PRIMITIF 2021 – ARCHIVES
DEPARTEMENTALES DE LA NIEVRE**

M. Balleret : Les missions de la Direction des Archives départementales se décomposent classiquement comme suit :

- Le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques.
- La collecte et le classement des archives publiques et privées. La Direction des Archives acquiert des archives, ou elle en reçoit par dons, par dépôts ou par des achats. Il est prévu un montant de 3 500 € en fonctionnement (opération « Accroissement des collections »).
- La conservation (dépoussiérage, décontamination, restauration, reliure).
- La communication. Le partage de ressources en ligne sur le site internet des Archives départementales constitue un axe majeur de la Direction. Cela permet d'ouvrir les collections à un public bien réel, très nombreux et souvent éloigné. L'augmentation de la consultation en ligne a été très sensible en 2020, du fait du confinement : plus de 130 000 utilisateurs uniques (96 000 en 2019) et plus de 33 millions de pages vues (27 millions en 2019). Parallèlement, l'an passé, les Archives départementales ont procédé à la mise en ligne des recensements de population pour la période 1921-1936 (près de 40 000 images). En 2021, poursuivant l'enrichissement des contenus mis à la disposition des internautes, le programme de numérisation concernera principalement des dossiers d'archives, dont une sélection de minutes notariales et de titres de presse locale, des plans, particulièrement ceux du cadastre rénové et des documents iconographiques.

Budgété en 2020, le nouveau portail internet Mnesys Expo sera déployé durant le second trimestre 2021. Une nouvelle solution technique, HTML5, permettra à nouveau la consultation des documents numérisés, et en particulier l'état civil, de façon tout à fait acceptable.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions sur cette question ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2021 : POLITIQUE FAMILLE ENFANCE

Mme Fleury :

Le Département de la Nièvre est le quatrième département de France concernant le nombre d'enfants confiés. Le nombre d'enfants placés représente 2,30 % des jeunes de moins de 20 ans dans la Nièvre, contre 1,15 % en moyenne nationale.

La crise sanitaire se fait durablement sentir sur cette politique, avec aussi des conséquences en termes de repli sur soi, de conséquences économiques et sociales qui impacte la situation.

Sur le plan statistique pour la Nièvre, la moyenne annuelle de jeunes accueillis au titre de l'ASE s'établissait à 970 entrants accueillis au 31 décembre 2020.

Je rappelle très brièvement que cette politique s'appuie sur deux axes très forts : la refonte de la politique Enfance initiée depuis 2017, et que nous poursuivons, et les préventions mises en place à tous les étages des actions développées sur cette politique (prise en charge des enfants, et en direction des familles).

Dans ces domaines, plusieurs projets sont actuellement menés :

- Adaptation des pratiques professionnelles,
- Diversification de l'offre d'accueil à travers deux projets importants : le nouvel établissement de protection de l'enfance et la restructuration du Village d'enfants. Une attention particulière est accordée à la prise en charge des mineurs non accompagnés. La prise en charge financière des mineurs et des majeurs augmente de manière significative : 37 en 2019 contre 65 en 2020. Cela s'explique par la crise sanitaire traversée qui a réduit considérablement le nombre de sortie des jeunes du dispositif.

Les enjeux portent sur :

. Le développement d'actions innovantes, de prévention et d'accompagnement aux compétences parentales et sur l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire.

. La sécurisation du parcours de l'enfant par la diversification des modes d'accueil et la centralisation du dispositif de l'offre d'accueil. Cette centralisation de l'offre d'accueil (assistants familiaux et établissements) aura pour objectif d'améliorer l'adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des enfants confiés, et de rendre plus efficace la gestion des places. L'ouverture de ce service est prévue le 1^{er} mai 2021.

La collectivité poursuit l'accompagnement fixé depuis plusieurs années auprès des établissements et services acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle doit conduire à une adaptation des outils aux profils et besoins des mineurs et jeunes majeurs qui lui sont confiés et garantir la qualité de l'accompagnement qu'elle propose. De nombreuses actions sont à l'œuvre, dont le développement des CPOM.

L'accueil des mineurs et l'accompagnement des jeunes majeurs concernent une moyenne annuelle de 970 jeunes dans le département de la Nièvre (+ 6 %). Ils sont accueillis soit en établissements soit en familles d'accueil, soit placés au domicile parental, ou en hôtel pour les MNA.

Concernant l'accueil des mineurs non accompagnés, 28 mineurs ont été confiés au Département de la Nièvre par la cellule nationale, soit un total de 58 au 31 décembre 2020, contre 85 en 2019. Fin 2020, on comptait 66 majeurs qui bénéficiaient d'un accompagnement par le Département (contre 52 fin 2019). La hausse de crédits pour les MNA s'explique aussi par une augmentation du nombre de mineurs et majeurs hébergés dans les hôtels (37 en 2019 contre 65 en 2020). Ce n'était pas le choix initial du Département, qui avait choisi d'accueillir ces mineurs non accompagnés comme pour n'importe quel autre enfant placé, et particulièrement au sein des familles d'accueil. Mais, devant l'augmentation des mineurs, ils ont été hébergés dans ces hôtels. Au niveau national, un texte de loi est en préparation, qui poserait le principe de l'interdiction de l'hébergement des mineurs dans des hôtels. Nous examinons avec les différents acteurs concernés de quelle manière nous pouvons faire évoluer cette offre.

En termes d'investissement, on peut citer le projet d'évolution du Village d'Enfants. Ce projet consiste en partie à redessiner l'architecture du Village. Il prévoit la réhabilitation de 9 pavillons et la destruction de 4 autres, fermés à ce jour pour vétusté. Une partie du terrain actuellement occupée doit, à terme, être restituée à la commune de Châtillon-en-Bazois, propriétaire. La totalité des bâtiments et des sols est polluée par de l'amiante. Afin d'assurer une dépollution totale et pérenne, un surcoût désamiantage de 884 000 € est chiffré. Le Groupe SOS, gestionnaire de l'établissement, mobilise ses provisions à hauteur de 279 000 €. Pour ne pas impacter davantage le prix de journée et maintenir son activité d'accueil d'enfants hors département, la collectivité soutient l'association à hauteur des 735 000 € sur les 5 ans du CPOM.

Le Département lance son schéma Enfance Famille, en cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance pour lequel il a été choisi pour contractualiser avec l'Etat et l'ARS. La mise en place dans le même temps de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance permettra de mieux «Observer pour connaître, Connaître pour comprendre, Comprendre pour agir».

La délibération propose d'accorder des subventions, au titre de 2021, d'un montant de 136 500 € aux associations dont le détail figure en annexe 1 du rapport.

Il est proposé :

- De voter les crédits inscrits au budget primitif 2021 soit :
 - . dépenses de fonctionnement : 1 876 500 €
 - . recettes de fonctionnement : 147 000 €
 - . dépenses d'investissement : 1 595 000 €.
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à fixer par arrêté le montant des prestations versées pour et aux enfants relevant du service Famille et Enfance.
- D'accorder des subventions au titre de 2021, d'un montant de 136 500 € aux associations dont le détail figure en annexe 1 du rapport, ainsi qu'une participation forfaitaire de 8 500 € au GIP Enfance en Danger tel qu'indiqué en annexe 2 au rapport.
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe au rapport ou à venir, conclues avec les associations, France Victime 58, Sauvegarde 58 pour l'activité de visites médiatisées réalisée par son service Espace Rencontre ainsi, que son dispositif d'appui protection de l'enfance / Handicap et Nièvre Regain pour son dispositif d'accompagnement à l'autonomie des jeunes ASE, ELAN.
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification.
- D'inscrire 147 000 € de crédits de paiement au titre des travaux d'investissement en faveur du Village d'Enfants.
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce budget.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Boirin :

Je formulerais deux observations.

Il a été indiqué que la Nièvre était le 4^{ème} département pour le nombre d'enfants placés. Il augmente d'année en année, alors que notre département perd 1 000 habitants par an. Le juge peut prendre deux types de mesures : soit une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert, soit une mesure de placement. Le rapport note qu'en ce qui concerne les AEMO, il y a une augmentation de 48 %. Je trouve que la politique interventionniste du Département dépasse le cadre de ce que font les autres départements. Certes, nous avons une tradition des mères nourricières, de placement, etc. Mais je trouve tout de même que la circonstance que le nombre d'enfants placés ne diminue pas

alors que la population diminue de 1 000 personnes par an montre que nous sommes peut-être au-delà de ce que pratiquent les autres départements. C'est ce qui explique que le budget de l'aide sociale à l'enfance soit aussi important et ne diminue pas.

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, ils ont été moins nombreux en 2020 à venir sur notre territoire. Néanmoins, leur nombre augmente. Ils sont aujourd'hui placés dans des hôtels. Le coût lié à cet hébergement des mineurs non accompagnés dans les hôtels explose pour deux raisons. D'abord, nous ne négocions pas le prix des hôtels, et le Conseil départemental détourne la loi sur le contrat jeune majeur. Ce contrat visait à ce que les enfants placés puissent sortir du dispositif de placement à leur majorité en n'étant pas lâchés dans la nature ou obligés de retourner chez leurs parents parce qu'à 18 ans un enfant qui a été placé n'a rien. Sauf qu'il n'a pas le choix, parce que, soit il retourne chez ses maltraitants, soit souvent il se retrouve dans la rue, sauf quand il a un emploi, ce qui est très rarement le cas.

Ce contrat jeune majeur a été prévu pour permettre précisément aux enfants placés d'avoir ce dispositif d'accompagnement jusqu'à leur 21 ans. Or, aujourd'hui, le Conseil départemental de la Nièvre utilise ce contrat qui permet aux mineurs non accompagnés de rester sur notre territoire. Cela m'embête beaucoup qu'un dispositif prévu au niveau national pour aider nos jeunes bénéficie à des mineurs non accompagnés, qui, par définition, n'ont pas de titre sur le territoire et prennent la place d'autres qui se retrouveront à la rue.

Je voterai donc contre, principalement par ces raisons. Ce qui consacre le placement des mineurs, c'est le fait qu'ils soient très nombreux. Je trouve que la politique interventionniste du Département n'est pas justifiée. Mais, en ce qui concerne les mineurs non accompagnés, je trouve que le détournement de la loi est très préjudiciable aux mineurs placés dans notre département.

M. le Président :

Je pense que nous avons là une vraie divergence. Pour moi, un jeune de l'ASE qui soit mineur non accompagné ou Nivernais par ses origines est un jeune en difficultés. J'ai pour mission de le prendre en charge. Je ne pourrais pas, intellectuellement, psychologiquement, me dire que je vais faire une différence entre les deux. Pour moi, tout jeune qui est à l'aide sociale à l'enfance doit pouvoir bénéficier, quelle que soit la raison pour laquelle il est à l'ASE, d'un contrat jeune majeur. Je souhaiterais même qu'il soit obligatoire, sauf si le jeune n'en veut pas, car je ne peux pas l'obliger. Mais je considère que, pour moi, c'est une obligation. Pour moi, il n'y a pas des jeunes qui viennent de tel endroit ou ceux de la Nièvre ; pour moi, il y a des jeunes en difficultés, et je dois faire tout ce qui en mon pouvoir, quel que soit le jeune, pour qu'ils puissent s'intégrer dans notre société assez compliquée à vivre. C'est une première réponse. Nous avons un vrai désaccord de fond.

L'autre sujet posé est sur la politique que nous menons. Je pense qu'il est fondamental de mettre en place l'Observatoire Départemental de

Protection de l'Enfance, pour réfléchir sur le fait que nous avons un nombre particulièrement important de jeunes qui sont placés. Je pense que cela fait partie des réflexions qu'il faut avoir. Mais ne tirons pas de conclusions hâtives, et n'essayons pas d'expliquer que le Département de la Nièvre aurait une raison quelconque de vouloir à tout prix maintenir un nombre important d'enfants placés. S'ils ont besoin d'être placés, il faut qu'ils soient placés ; s'ils n'ont pas besoin d'être placés, il ne faut pas qu'ils soient placés, une bonne fois pour toutes. Je n'ai pas de soucis pour que l'on se pose la question. Posons-nous la question. Mais n'allons pas tenter d'expliquer que le Département aurait un intérêt quelconque à placer des enfants. Moins il y a d'enfants placés, mieux c'est. Pour moi, c'est clair ; il n'y a pas de discussion là-dessus. Je pense que tout a été mis en place, aussi bien au niveau de notre capacité à se questionner sur la politique que nous menons, aussi bien sur notre capacité à accueillir dans des locaux qui soient dignes les enfants. Nous verrons comment cela va fonctionner, mais j'espère pouvoir poser la première pierre du nouvel établissement de l'enfance. Je félicite tous les services du Département qui y ont travaillé. Il ne se sera écoulé que trois ans entre le moment de la prise de décision et la première pierre. Je trouve que c'est exceptionnel, et je remercie tout le monde.

Nous sommes en train de travailler pour trouver d'autres maisons d'enfants à caractère social, sur Château-Chinon, sur Châtillon-en-Bazois. Nous pourrions tous être fiers, surtout après avoir vu certaines émissions de télévision, de nous dire que, dans la Nièvre, nous avons travaillé et mis en place tout ce qu'il faut pour qu'aujourd'hui être enfant placé ne soit pas une tare. J'espère que nous aurons tous ensemble sur ces dernières années travaillé à cela. Si nous avons travaillé à cela, et si nous y arrivons, je crois que nous pourrions être extrêmement fiers et que nous pourrions accueillir les caméras de M6, de toutes les autres télévisions pour leur montrer ces conditions d'accueil.

Sur la question du nombre, il faut que l'on s'interroge. En mettant en place nos structures, nous allons aller vers cette réponse à l'interrogation. Nous n'avons pas d'intérêts à avoir des enfants placés ! Nous avons intérêt à ce qu'il y ait le moins possible d'enfants placés.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme de Mauraige :

Si nous pouvons partager l'analyse de Mme Boirin en ce qui concerne les jeunes majeurs, nous serons d'accord pour voter ce rapport.

M. le Président :

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

2 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 12 : BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE MADEF

Mme Fleury :

La MADEF est l'établissement qui nous permet d'accueillir en hébergement à temps complet, 365 jours par an, 24 h sur 24, des enfants de 0 à 18 ans.

Les activités de la MADEF s'exercent sur 3 sites :

- Le site principal, Noël Berrier à Nevers, qui accueille les enfants de 6 à 18 ans,
- Le site de Clairefontaine, à Garchizy, qui accueille les enfants de 0 à 5 ans ainsi que les collégiens et les adolescents,
- Parent'Ailes et la Maison de la Parentalité, sur le quartier du Banlay à Nevers, qui développent des actions de soutien à la parentalité.

Comme l'a rappelé le Président précédemment, le démarrage des travaux du nouvel établissement pour la protection de l'enfant est prévu pour le deuxième trimestre de l'année.

Ce rapport prévoit le montant de la dotation globale versée à la MADEF en douzième, à 4 853 595 € pour l'année 2021 soit 4 440 290,57 € pour la partie Pouponnière/Foyer de l'Enfance et de 413 304,43 € pour la partie soutien à la parentalité.

Il indique par ailleurs que le prix de journée de la section pouponnière et foyer de l'enfance de la MADEF est fixé à 284,36 € à compter du 1^{er} avril 2021.

Il vise aussi à arrêter les tarifs des repas pour les personnels de l'établissement et les hôtes de passage à hauteur de : Tarifs 2021 catégorie A 4,75 € ; catégorie B 3,75 € ; catégorie C 3,25 € ; hôtes de passage 5,25 €

L'autorisation est, par ailleurs, donnée au Président du Conseil départemental de lancer les procédures de marchés publics.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions ?

Mme Boirin :

Monsieur le Président, tout à l'heure vous avez parlé de la MADEF en ce qui concerne le rapport précédent. Je voulais simplement vous dire que je ne mélangeais pas les choses, et que je suis tout à fait d'accord avec la construction de ce nouveau bâtiment, dans la mesure où la manière dont étaient accueillis auparavant les tout petits bébés à Garchizy était totalement devenue indigne, et c'est la raison, d'ailleurs, pour laquelle plus aucun jeune enfant bébé ne transitait pratiquement par cette structure, car c'était devenu très compliqué.

Au contraire, je suis évidemment favorable à la création de ce bâtiment, qui va permettre aux enfants d'être accueillis dans de bonnes conditions.

Mme Fleury : Et qui permettra aussi au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

M le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je n'en vois pas.

Sur ce que vous dites, Madame Boirin, je rajouterais que les pouponnières vont disparaître, pour aller davantage vers l'accueil par des assistantes familiales spécialisées dans l'accueil des nourrissons. Dans notre nouvel établissement, il n'y aura plus de pouponnière. Il faut d'ailleurs des formations pour les quelques assistantes familiales en vue de renforcer leurs compétences pour accueillir des nourrissons. Il peut nous être confié en effet des bébés qui ont un ou deux jours. Il faut que nous ayons la capacité de nous en occuper ; mais plus dans le cadre d'une pouponnière, puisque l'ensemble du corps médical est d'accord pour dire que cela doit disparaître de la situation.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Nous nous réjouissons que cette opération se fasse, pour accueillir dans de meilleures conditions les enfants. L'établissement méritait d'être refait, car cela ne correspondait absolument pas à l'accueil digne pour ces enfants et le personnel qui travaillait avec ces enfants. Nous sommes donc pour ce rapport.

M. le Président : Nous vous donnerons tous rendez-vous pour la pose de la première pierre, avec la présence du ministre.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Mme Fleury : Je voudrais saluer et remercier les services pour tout ce qu'ils font au quotidien autour de la protection de l'enfance et de la famille, de la MADEF et pour ce qui relève de la PMI, partout où ils sont sur le territoire de la Nièvre et dans les différentes structures.

Parmi les missions de la PMI, on pourra noter les dispositifs suivants :

- L'accueil Petite Enfance : On peut citer l'action du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, qui s'adresse aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Sa mission relève de la prise en charge précoce des problématiques de handicap ou de difficultés relationnelles. Sa capacité autorisée est de 144 places. Le CAMSP joue un rôle majeur sur le champ du dépistage et constitue un partenaire essentiel des professionnels de la PMI.

- Le Centre de Planification et Education Familiale.
- La prévention médico-sociale.
- La prévention des infections sexuellement transmissibles.

Le Département compte aujourd'hui 4 médecins assurant des consultations pédiatriques, avec un médecin de plus par rapport à 2019. Nous avons pour projet de développer de nouveaux lieux de consultations, et notamment à Château-Chinon. Il faut également noter que 3 sages-femmes de PMI seront recrutées en 2021.

M. le Président :

Je remercie Mme Marchand et ses équipes. Il est très bien que nous ayons pu recruter des médecins. Petit à petit, le chiffre augmente. Nous sommes aujourd'hui à 4. Nous sommes en train de faire remettre en place un vrai service de PMI. Je dois aussi remercier tous ceux qui l'ont fait fonctionner en mode un peu dégradé pendant quelque temps. Merci à tous. C'est une satisfaction de dire que nous avons pu nettement améliorer les choses dans cette période où il est pourtant difficile de trouver des médecins.

Y a-t-il des interventions sur cette politique PMI ?

Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 : BUDGET PRIMITIF 2021 - POLITIQUE AUTONOMIE

M. Bazin :

Cette politique Autonomie représente un très important budget, après l'insertion. Il s'agit d'un budget de 80 467 308 € en dépenses de fonctionnement, stable par rapport à l'année dernière.

Nous avons voté la stratégie Autonomie pour les 6 prochaines années. Nous vous avons transmis un document synthétique reprenant ces éléments stratégiques, avec une dimension d'adaptation chaque année soit à la nouvelle réglementation soit aux propositions qui nous sont faites par les acteurs professionnels du secteur.

La stratégie de l'autonomie est une stratégie qui doit être de plus en plus participative ; les acteurs institutionnels (Département, Etat, associations) ne sont plus en capacité de faire face à la révolution de l'âge notamment et au meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap sans les citoyens, sans la toute proximité. C'est notamment à ce titre que nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour 200 places de résidence Autonomie, ce qui devrait nous permettre de mieux accompagner les solutions intermédiaires de type résidences seniors Villages Bleus, qui sont le chaînon manquant entre le maintien à domicile et la vie en établissement.

De la même manière, nous avons été lauréats à deux reprises d'un appel à projets de la Caisse Nationale des Solidarités et de l'Autonomie pour la réflexion autour de la Maison de Retraite du Futur, c'est-à-dire comment on repense l'ensemble de la chaîne, et pas simplement la question des EHPAD, et pour un meilleur accueil à la Maison Départementale du Handicap, qui doit dans la durée devenir une seule et unique maison pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap. Cela a permis notamment de décentraliser les permanences de la MDPH pour pouvoir être le plus près de nos concitoyens.

Nous présentons dans le rapport des éléments d'innovation pour les établissements, en réservant 70 000 € pour mieux appréhender le défi de l'âge, et pour mieux se connecter à internet. La crise sanitaire a bien montré qu'il était indispensable de pouvoir maintenir une relation avec ses proches en cas de confinement au moins par ce moyen numérique.

Il s'agit aussi de poursuivre ce travail de titan de contractualisation avec les 60 établissements médico-sociaux avec lesquels nous sommes en relation. Je remercie les services pour leur implication en la matière. Ce dispositif permet d'avoir une discussion au long cours chaque année et de ne pas se figer dans une convention précédemment tripartite, mais bien de pouvoir ajuster, adapter, en fonction des projets qui émergent et des besoins qui sont recensés, la stratégie d'accompagnement financier du Département.

Il faut souligner aussi le travail à mener absolument autour des services d'aide à domicile et des services de soins à domicile. Cela se concrétise par l'acronyme SPASAD. Le Département souhaite donner de la chair à ces différents partenariats pour le bien-être des personnes en situation de perte d'autonomie.

On peut citer, parmi les CPOM, celui établi avec la Sauvegarde pour la résidence des Eduens à Château-Chinon, le SAVS le Morvan, le Foyer de vie Les Etangs à Baye. Nous proposons des extensions de places et de services dans ces CPOM.

Concernant l'APIAS, il y a une prise en compte d'une hausse des charges du personnel liée à des provisions pour départs en retraite et prise en compte du GVT.

On peut signaler par ailleurs l'action menée concernant l'EHPAD d'Achun, avec un investissement à la fois des conseillers départementaux et du Président pour que l'on puisse trouver une solution à cet EHPAD qui n'atteint pas la taille critique. La solution trouvée consiste à créer plusieurs places d'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes.

En section d'investissement, les sommes sont modestes en regard de la section de fonctionnement.

Il faut insister sur le fait que cette politique Autonomie est absolument essentielle à un département rural. On doit inventer le bien-vieillir et le bien-vivre même en territoire rural. Quand on sait qu'aujourd'hui

4 ou 5 générations cohabitent, que la question des aidants se pose toujours avec plus d'acuité, il n'est plus rare aujourd'hui que des aidants disparaissent avant les personnes aidées. Cela pose une problématique humaine qui est extrêmement complexe. Le sujet des plateformes de répit est un début de réponse, qu'il faudra approfondir dans les années qui viennent si l'on veut être au rendez-vous de ce défi, qui est un défi majeur pour tous nos concitoyens.

Voilà, Monsieur le Président, brièvement résumée cette politique indispensable et chère : 80 M€ de notre budget. C'est le plus gros budget du Département hors dette.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 : CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION D'AUTONOMIE – REPARTITION DES FINANCEMENTS 2021

M. Bazin :

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) va attribuer au Département de la Nièvre pour l'exercice 2021 des concours d'un montant d'environ 630 000 € pour les actions de prévention et d'environ 80 000 € pour les actions réalisées dans le cadre du forfait autonomie.

Il y a un nombre conséquent de projets, d'initiatives, d'idées. Je pense en particulier à celui de la maison médicale de Garchizy qui propose de mettre en place un dispositif extrêmement intégré de soutien à la personne. Le fait que l'on ait ouvert aux EHPAD la possibilité de candidater et de présenter des projets est à souligner. Il ne faut pas hésiter à l'indiquer. Cela nous permet aussi de soutenir le réseau très dense des centres sociaux dans le département. L'une des missions de ces centres sociaux est d'accompagner l'âge et le risque de perte d'autonomie.

La conférence est co-présidée par l'ARS. Jusqu'à présent, sur l'intégralité des dossiers que nous avons reçus, à l'exception de ceux qui avaient une vocation commerciale ou hors département, nous avons toujours trouvé une solution. Chaque fois que l'on ne pouvait pas donner suite financièrement à la proposition, les équipes ont rencontré les porteurs de projet pour aller chercher avec eux d'autres manières de financer l'action, ceci même dans le cadre de crédits sectoriels, de l'ARS notamment, ou d'autres partenaires.

M. le Président :

Merci.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE SANTE

M. le Président :

Je vais vous présenter la politique santé.

Les crédits mobilisés se décomposent de la façon suivante :

- en dépenses : 214 765 € en fonctionnement et 400 € en investissement

- en recettes : 258 000 € en fonctionnement.

C'est la seule compétence du Département sur laquelle nous sommes finalement en positif, puisque nous accomplissons des compétences notamment pour l'Etat, qui nous rémunère pour tout cela.

On peut citer les actions suivantes :

- La promotion de la vaccination : 43 700 €.

- La lutte contre la tuberculose : 25 000 €.

- Les actions en faveur de la santé publique : 136 420 €.

Les recettes de fonctionnement, en face de ces dépenses de fonctionnement, sont de 258 000 €.

Je voudrais revenir sur l'agilité des agents du Département, qui ont transformé et fait évoluer un centre de vaccination surtout axé sur la lutte contre la tuberculose en un centre de vaccination Covid, avec une cadence qui s'est fortement accélérée (350 à 400 vaccinations par semaine). Ils ont su être agiles pour organiser les locaux. Cela s'inscrit dans une année 2020 qui nous aura vus finalement devenir des adjoints à la santé. Nous avons fait plus de 20 000 tests PCR au Laboratoire départemental. 4 000 vaccins réalisés à ce jour. Nous avons acheté des dizaines de milliers de masques pour faire de la prévention. Nous avons vraiment joué un rôle positif quant à la santé des Nivernais dans cette période de Covid. Beaucoup de nos agents se sont fortement mobilisés pour cette action, et je voudrais les en remercier.

M. Hourcabie :

Y compris les services d'incendie et de secours.

M. le Président :

Oui, ils ont vraiment tenu leur place également. Si nous faisons vraiment le bilan de tout ce qu'a fait le Conseil départemental dans la période Covid, je pense qu'il serait très satisfaisant. Nous avons aussi manifesté des actions de solidarité.

Nous avons envoyé des agents vacciner dans les EHPAD, des agents volontaires faire de la médiation dans les EHPAD... Si l'on mettait bout à bout tout ce que nous avons su faire dans cette période, je pense que nous verrions que c'est un travail extrêmement important.

Je vais dire un mot sur la politique des contrats que nous avons avec les médecins. J'espère que maintenant vous avez tous reçu la liste de nos 33 contrats, avec déjà 11 praticiens qui se sont installés. Au-delà d'un contrat signé, il faut indiquer qu'il y a un vrai accompagnement. J'en assure personnellement une part. Marie-Agnès Porta travaille beaucoup sur le sujet. Parmi les professionnels installés, n'aucun ne manifeste l'intention de quitter le département. Nous avons une répartition diverse sur l'ensemble du département, avec notamment des vues sur ce qui se passe dans le Morvan. On devrait améliorer la démographie médicale dans le Morvan, en y installant enfin de jeunes médecins d'origine nivernaise avec une formation complète, qui sont bien décidés à aller faire de la médecine rurale. Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions par rapport à la liste qui vous a été transmise.

Lors de la Commission Permanente du 22 mars, j'avais proposé qu'un travail soit engagé pour mettre en place un dispositif similaire pour les dentistes. Les chiffres sont alarmants, presque autant que les chiffres sur les médecins. S'il y a un consensus, nous pourrions mettre en place pour les dentistes le même dispositif que pour les médecins. Si les présidents de groupe sont tous d'accord sur l'idée qu'il faut que l'on mette ce dispositif en état de fonctionner, je suis prêt à le lancer. Vous pourrez me tenir au courant, et me dire si cela vous convient pour que nous commencions de travailler à ce dispositif pour les dentistes.

Mme de Mauraige : Nous sommes d'accord.

M. Morel : Nous sommes d'accord, pour ce qui concerne notre groupe.

M. le Président : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme Boirin : Je suis évidemment d'accord pour que le dispositif soit étendu aux dentistes. C'est une véritable catastrophe en ce qui concerne le nombre de dentistes dans notre département. Un certain nombre de personnes n'arrivent plus à obtenir de rendez-vous chez les dentistes et à se faire soigner, alors qu'on sait très bien que les problèmes aux dents peuvent avoir un impact négatif sur la santé. Je suis donc tout à fait d'accord.

Je voulais simplement faire observer que le rapport mentionne le fait que le Département est le 87^{ème} en termes de classement du nombre de médecins. C'est dire si notre département souffre du manque de médecins.

Je ne nie pas les efforts qui sont faits par le Département pour contractualiser avec de jeunes étudiants et faire en sorte que ces étudiants s'installent dans la Nièvre. C'est tout à fait méritoire. Mais, quand on sait, par ailleurs, que la Nièvre, avec Mayotte, est le département où les hommes vivent le moins vieux, l'augmentation du nombre de médecins serait bienvenue. Il ne s'agit pas d'une mortalité inévitable, mais d'une mortalité qui pourrait être évitée ou enrayée si nous avions les médecins correspondants dans notre département.

On voit également à travers la pandémie combien notre département est impacté par la politique de santé. Le gouvernement prononce un confinement pour la Nièvre et ferme à nouveau tous les commerces parce que nous n'avons que 12 lits en réanimation. 15 lits en capacité, 12 lits qui sont effectifs. Arrêter la machine économique aujourd'hui parce que le gouvernement a été incapable pendant un an de prévoir des lits supplémentaires avec du personnel compétent, est une véritable catastrophe humaine, mais aussi économique compte tenu de l'incurie du gouvernement. Voilà ce que j'avais à dire.

M. le Président :

J'ai pu exprimer dans les médias mes observations sur le sujet. La situation de la Nièvre, c'est 13 lits de réanimation, avec 8 Covid et 5 non-Covid. Effectivement, cela ne correspond pas du tout à nos besoins pour 200 000 habitants. Quand on parle de la région parisienne, ils sont nettement mieux dotés que nous, contrairement à ce que l'on peut penser. Nous avons 8 lits armés à Magny-Cours qui pourraient accueillir des Covid positifs avant le stade de la réanimation, sur lesquels on pourrait pratiquer de l'oxygénation intense et tous les soins qui permettraient d'attendre avant d'aller dans un service de réanimation. Manifestation, j'attends toujours la position de l'ARS et du Préfet. Je ne comprends pas que l'on n'arme pas très rapidement ces lits qui existent. La situation peut devenir catastrophique.

Cela fait 20 ans que l'on a supprimé des lits et des services dans la Nièvre. Le département est armé pour soigner 50 % de sa population. On a considéré que l'hôpital pour les populations de Château-Chinon, d'Autun est celui d'Autun ; que pour Clamecy, c'est celui d'Auxerre ; que pour Decize, c'est Moulins ; qu'à Cosne c'est Gien et Bourges. Et puis maintenant, dans la Nièvre, on se retrouve avec moitié moins de lits. Mais quand on est atteint du Covid et que l'on téléphone à l'hôpital où l'on a l'habitude d'être soigné à Moulins ou ailleurs, on leur dit qu'il n'y a pas de place pour eux, les lits étant pris par les habitants de ces départements.

La catastrophe va être terrible pour notre département, puisque nos capacités hospitalières sont réduites de moitié par rapport à ce qu'elles étaient il y a 15 ou 20 ans. A Decize, il y avait 5 lits de réanimation ; il n'y en a plus. Il y avait la même chose à Cosne, et la même chose à Clamecy. On a diminué par deux le nombre de lits de réanimation dans la Nièvre sur les 20 ans qui viennent de s'écouler. Nous en payons maintenant le prix fort.

Je suis donc d'accord avec ce que vous dites, Madame Boirin ; je regrette cette situation, mais je n'y peux rien. Cela fait bien 30 ans que l'on parle de ces problématiques.

Y a-t-il des observations ?

Mme de Mauraige :

Je rejoins vos propos, Monsieur le Président. La situation de la Nièvre va être catastrophique. C'est vraiment la démonstration de la perte de tous ces sites pour lesquels nous avons bataillé depuis des années pour les conserver.

M. le Président :

En 20 ans, nous avons dû perdre 3 maternités, 15 à 20 lits de réanimation, des services de médecine entiers. Les malades du Covid qui n'ont pas pu être hospitalisés sont suivis depuis chez eux, et ce sont leurs proches qui servent d'infirmiers. Nous sommes dans une situation dramatique.

Je propose de voter sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 :

DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE LORMES

Mme Bézé :

En application de la loi de modernisation du système de santé, le Conseil départemental doit nommer ses représentants dans les conseils de surveillance des centres hospitaliers.

Le Présent rapport porte sur le remplacement d'un représentant du département au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Lormes.

Il vous est proposé de désigner Mme Michèle Dardant pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Lormes.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Mme de Mauraige :

Quelle était la personne qui siégeait auparavant ?

M. le Président :

Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je siégeais, en fait, deux fois : au titre du Département et au titre de la commune. L'idée est de rétablir l'ordre des choses.

M. le Président :

Il ne représentera plus que sa commune au conseil de surveillance de l'hôpital de Lormes.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspension de séance entre 12 h 35 et 13 h 30.)

M. le Président annonce le décès dû au Covid d'un agent du Département, M. Nault, assistant familial.

RAPPORT N° 18 : BUDGET PRIMITIF 2021 - ENVIRONNEMENT

Mme Delaporte :

Il y a 6 ans, quand je présentais des rapports en Session s'agissant de la politique environnementale du Département, il m'arrivait de vous parler de planification des déchets, de soutien au bois énergie, de dispositifs d'aide aux travaux d'adduction d'eau potable. La loi NOTRe, le gel, puis la suspension d'un certain nombre de politiques sectorielles ont modifié l'intervention départementale en matière d'environnement. Il a donc fallu réinventer l'intervention du Département dans ce domaine. On aurait pu se contenter de se recroqueviller sur les compétences qu'on nous avait laissées, à savoir les espaces naturels sensibles et le SATESE, l'assistance technique aux exploitations d'épuration. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons souhaité prendre une place prépondérante parmi les acteurs de la préservation de l'environnement, au sens large.

Tout d'abord, nous avons été moteurs puis animateurs également du travail qui a été mené pour définir un certain nombre de grandes stratégies : la stratégie pour la biodiversité, la stratégie itinérance et celle des activités de pleine nature, le schéma départemental eau potable. Voilà d'abord les premiers grands choix qui ont été faits.

Ensuite, nous avons fait le choix d'intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les politiques publiques du Département. D'abord, en commençant par celle de l'habitat, où nous sommes allés sur la rénovation thermique des logements à la fois des particuliers, mais aussi des logements communaux à travers la DCE. Et puis cette réinvention de l'intervention départementale en matière d'environnement. Elle s'est aussi appuyée sur la jeunesse ; nous nous sommes réinventés grâce aux collégiens, et c'est bien normal, finalement, de se réinventer grâce à la jeunesse. Je cite un peu pêle-mêle : lutte contre le gaspillage alimentaire, Agrilocal, Bonus énergie, biodiversité au collège, opération 1 000 arbres, soutien aux projets de sensibilisation des collégiens à l'environnement, raccordement aux réseaux de chaleur, chaufferies bois... Les collèges ont été notre source d'inspiration, et une étape pour penser de façon plus globale la réponse du Département et pour développer une action en faveur de la

lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation au changement climatique.

Nous avons allié urgence sociale et urgence climatique, en estimant qu'une transition écologique ne peut être réussie que si elle s'inscrit dans une logique de justice sociale. L'impact du changement climatique va être plus rude sur des populations déjà fragilisées, déjà vulnérables.

Un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique a été réalisé, que nous mettons en partage avec les territoires que sont les Pays, les communautés de communes et avec les services de l'Etat. Nous avons adopté une stratégie d'adaptation au changement climatique et son plan d'action dédié. Enfin, nous avons créé le Conseil départemental des citoyens en transition, qui a pour mission de nous accompagner dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique.

Toutes ces démarches ont conduit le Département à s'affirmer en pionnier au sujet de l'adaptation au changement climatique, en alliant aussi fermement transition écologique et justice sociale.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire avant de passer aux actions marquantes en matière d'environnement pour l'année 2021.

On a donc pu noter en 2021 le lancement du plan d'adaptation au changement climatique de la collectivité. Nous l'avons voté à la Session de février. Il a été élaboré afin de pouvoir disposer pour chaque politique et chaque direction d'une feuille de route précise et réaliste pour s'adapter au changement climatique, selon trois axes : l'organisation interne de la collectivité, l'adaptation des politiques publiques (gestion des bâtiments et infrastructures, accompagnement des personnes vulnérables, espaces naturels sensibles), et l'adaptation des politiques territoriales (mention du changement climatique dans les contrats-cadres avec les communautés de communes).

L'année 2021 verra également le recrutement d'un chef de projet chargé du pilotage de ce plan d'action «Adaptation au changement climatique».

Concernant la mise en œuvre de la stratégie « biodiversité », les actions consisteront cette année en la poursuite de différentes interventions. L'Atlas de la biodiversité intercommunale a été élaboré, avec la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne comme lieu d'expérimentation. La démarche devrait ensuite être reproduite pour chacun des autres territoires du département.

Nous avons par ailleurs lancé un appel à projets «Mieux connaître et intégrer la biodiversité dans son exploitation agricole », en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le GABNI. Il s'agit là d'ajouter un effet levier supplémentaire au plan de relance « haies, bocages » de la Région pour inciter plus d'agriculteurs encore à s'inscrire dans ce type de plan.

Une action consiste également à communiquer sur les questions liées à la ressource en eau, enjeu d'aujourd'hui et de demain : la préservation,

la valorisation, le partage de l'eau sont des thématiques vraiment très importantes. Un événement autour des enjeux de l'eau est envisagé pour le second semestre 2021.

La commission d'aménagement foncier pour la réglementation des boisements devrait se mettre en place pour un premier groupe de communes (6 communes).

Sur un plan financier, les éléments sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 452 300 €
- Dépenses d'investissement : 227 988 €
- Recettes de fonctionnement : 726 360 €
- Recettes d'investissement : 120 679,61 €.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Mme Boirin :

Je lis dans le rapport que le Département a la volonté d'accentuer ses actions en matière d'atténuation du changement climatique, notamment, en œuvrant en faveur de la réduction de ses émissions de gaz à effets de serre, et de promotion de sources renouvelables d'énergie.

Il y a un élément sur lequel nous n'intervenons jamais en matière d'environnement au Conseil départemental : c'est celui de l'éolien. Or, pourtant, il impacte tous les jours notre paysage, puisqu'il y a un certain nombre de projets dans la Nièvre qui visent à implanter un nombre important d'éoliennes. Un certain nombre d'associations s'insurgent contre l'implantation de ces parcs éoliens, et pour cause. Ces parcs éoliens ont un impact sur notre vie, bien qu'ils soient dits « sources d'énergies renouvelables ». Le Département, à travers notamment la CVAE, encaisse de l'argent par rapport à l'implantation de ces parcs éoliens. Je crois savoir également qu'il garantit un certain nombre de sociétés qui implantent de l'éolien dans notre département.

En ce qui me concerne, je voudrais dire que ces parcs éoliens, sous apparence d'écologie, sont très néfastes pour nos territoires, parce que nous avons une vision à court terme de l'implantation de ces éoliennes. En effet, un rapport a démontré que les engins métalliques qui sont actuellement implantés en France ne sont évidemment pas fabriqués en France, mais à l'étranger. Le rapport montre également que cette filière ne produit pas ou peu d'emplois. Cette implantation est très polluante, car on estime qu'environ 2 000 m³ de béton armé sont collés au milieu des champs à l'heure actuelle. Personne n'évoque la dépollution des sites. Les éoliennes ne produisent que 24 % du temps, et le coût total des démantèlements associés au programme français est estimé à 9 Md€.

Je voudrais dire que je soutiens totalement les personnes qui luttent contre l'implantation de ces parcs dans la Nièvre, lesquels, sous couvert d'écologie, sont en réalité très polluants et vont implanter très

directement, dans nos économies, des coûts à travers la dépollution des sites.

M. le Président :

J'entends la problématique que vous exposez. La position du Département est plutôt de dire qu'à hauteur de chaque communauté de communes une réflexion doit être menée sur la manière dont, à partir d'un mix énergétique, elle va arriver à acquérir une certaine autonomie. Nous montrons l'exemple sur ce qui nous appartient, et notamment avec les 3 hectares de panneaux photovoltaïques que nous avons mis à Magny-Cours. Mais nous ne sommes pas entrés dans le débat sur l'opportunité ou non d'implanter des éoliennes. Nous pouvons avoir notre avis, et j'ai tendance à avoir le même que vous, mais je pense qu'il est important que ce soit les communautés de communes qui réfléchissent à la façon dont, à partir de ce mix énergétique, elles vont réussir à obtenir un équilibre énergétique. Nous ne sommes pas sur une condamnation officielle de l'éolien, car ce n'est pas non plus notre rôle, ni sur dire aussi que c'est une bonne chose et qu'il faut en mettre partout.

Mme Delaporte :

S'agissant de l'éolien, nous allons, dans le cadre de l'activité du Conseil départemental des citoyens en transition, travailler cette question de l'implantation des éoliennes, qui est un sujet compliqué. Il faudrait en effet que nous puissions sortir de cette dépendance aux énergies fossiles, mais il y a effectivement des problèmes, énoncés par Mme Boirin dans son intervention, et notamment d'une certaine pollution, d'impact sur les paysages. Nous allons travailler sur ces questions, notamment en auditionnant des acteurs différents, des associations écologistes qui sont pour, d'autres qui sont contre, des porteurs de projet, des collectivités ayant accepté des éoliennes sur leur territoire et qui s'en portent bien, d'autres qui n'en ont pas accepté, pour essayer de faire le tri. On comprend bien que c'est un sujet complexe, et qu'il faut avoir tous les regards sur cette question. Je n'ai pas pour ma part un avis très tranché sur la question des éoliennes. Néanmoins, je ne suis pas par principe contre ; j'ai un avis qui est en fonction du territoire. S'agissant du photovoltaïque, personnellement, s'agissant des énergies renouvelables, je préférerais qu'on le mette sur les toitures des bâtiments.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Cette politique de la transition écologique, de la lutte contre le réchauffement climatique, c'est beaucoup de mots – vous me permettrez aussi de dire beaucoup de vent –, et c'est encore beaucoup d'interrogations. Je peux concevoir que le Conseil départemental se pose un certain nombre de questions. Mais je m'aperçois quand même que, sur les éoliennes, il est aussi difficile de se passer d'éoliennes que de s'arrêter de fumer, ou *grosso modo*, tant j'entends des arguments

pour les uns et des arguments pour les autres. Or, la démocratie, ce sont les communes. Les élus de ces communes choisissent. Ensuite, les communautés de communes font en sorte de respecter ce choix.

Sur le photovoltaïque, je veux bien partager les propos de Mme Delaporte et dire que les panneaux sont mieux sur les maisons, mais l'architecte des bâtiments de France a son mot à dire. Mais ce n'est pas suffisant, car pour un parc photovoltaïque, il faut 25 hectares ou 30 hectares, et il faut faire des choix, et il faudra que nous ayons le courage de faire ces choix. Quand on regarde ensuite la difficulté que peuvent avoir celles et ceux qui veulent mettre une turbine le long d'un cours d'eau, avec 6 ans de procédure pour y arriver, comment avoir dans ce pays une véritable politique de transition énergétique ?

Le point le plus sensible est le nucléaire. La Nièvre, si elle n'a pas de centrale nucléaire, en a à sa porte. Quelle est la position du Département sur l'énergie nucléaire, qui, jusqu'à présent, est quand même l'énergie la plus propre ? Je vous renvoie aux Allemands qui ont réactivé l'ensemble de leurs centrales à charbon, et qui, quand le vent vient un peu de l'est, nous renvoient gentiment leurs particules.

En termes de transition, aujourd'hui ma priorité, c'est une transition sanitaire, urgente, rapide, plutôt qu'une transition climatique qui pourra attendre quelques mois avant que l'on se repose un certain nombre de questions, car les vraies questions ne sont pas là où il y a une éolienne, un parc photovoltaïque : elles sont là où il y a le virus.

M. le Président :

Je pense que nous nous occupons de tout cela. Le Département a pris de façon importante sa place dans la lutte contre le Covid, et personne ne l'a nié : Laboratoire, centre de vaccination, distribution de masques. Il prend sa place. J'avais fait la proposition d'une équipe mobile pour aller vacciner dans les anciens chefs-lieux de canton. Je viens de faire la proposition de réarmer les lits de réanimation que nous avons à Magny-Cours. Le Département fait des propositions dans ce domaine.

Sur les éoliennes, sur le photovoltaïque, chaque fois que nous le pouvons, sur Magny-Cours, sur l'aéroport, avec des interventions répétées du Président du Département, les terrains n'étant pas agricoles, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas mettre de photovoltaïque. C'est notre façon d'intervenir. Pour moi, c'est un sujet qui est du domaine des intercommunalités pour réfléchir à faire des mix énergétiques, pour voir comment on peut suppléer les énergies fossiles, mais aussi, selon moi, le nucléaire. Ceci dit, je me dis qu'il faut bien aussi que nous ayons du nucléaire tant que l'on ne pourra pas fabriquer de l'électricité autrement, car même les anti-nucléaires ont envie que leurs ampoules s'allument le soir quand il fait nuit. Dans la réflexion, ma position personnelle est qu'il faudrait arriver à des solutions nous permettant d'éviter le charbon, le pétrole et ses dérivés, et d'éviter aussi l'énergie nucléaire.

- Mme Delaporte :* Pour répondre aux remarques de Thierry Flandin, il n'a jamais été question de remplacer tout le travail que le Département a mené sur la crise sanitaire par un travail sur l'environnement. L'un n'empêche pas l'autre, et je ne vois pas où est le problème. Je répondais à l'intervention de Mme Boirin, et je ne prônais pas l'éolien à tout crin, le photovoltaïque à tout crin. Moi non plus je ne m'éclaire pas à la bougie. Je ne saisis pas bien l'énervement de Thierry Flandin.
- M. Flandin :* Ce n'est pas un énervement ; c'est simplement une remarque. Si une remarque apparaît pour la majorité comme un énervement, j'en suis désolé. C'est simplement une remarque, dite avec peu d'emportement. Simplement, j'ai le droit de réagir, comme tout un chacun, et j'ai le droit de penser que l'on fait plus de vent, parce que c'est la mode, parce que ça plait, sur le changement climatique alors qu'au demeurant aujourd'hui, pour nombre de nos concitoyens, c'est la crise sanitaire qui l'emporte. Et je ne dénie pas, Monsieur le Président, et je le reconnais, les efforts que vous faites pour faire en sorte qu'elle se passe le moins mal possible, dans ce département. C'est tout ce que j'ai dit. N'interprétons pas mes propos.
- Par contre, quand je dis que c'est un parcours du combattant pour chaque personne pour essayer de monter un dossier pour une turbine le long d'un cours d'eau, je pose une vraie question ; c'est tout. Et je crois que nombre de nos concitoyens ont été découragés, parce que cela devient trop compliqué. Fluidifions, simplifions...
- M. le Président :* Il n'y a pas que sur l'énergie que les dossiers sont compliqués à monter.
- M. Flandin :* Monsieur le Président, je vous entends. Cependant, je suis sûr aussi que notre administration ne simplifie pas non plus les choses, parce que tout le monde les complique. Aujourd'hui, notre pays a besoin qu'on lui lâche la bride, qu'on lui redonne de l'énergie, que l'on fasse en sorte que cela ne soit pas un parcours du combattant pour des démarches en lien avec l'administration. Je ne fais que constater cela, et je pense que nos concitoyens en sont lassés.
- M. le Président :* La parole est à M. Bazin.
- M. Bazin :* On comprend la colère légitime de Thierry Flandin. La France est un pays de juristes, et c'est extrêmement difficile à vivre pour tout le monde, mais c'est notre histoire et il faut effectivement combattre cette tendance tous les jours.
- Sur la notion de crise, je pense que nous vivons là une addition de crises, qui rendent la situation totalement inédite et insupportable. C'est une crise économique, c'est une crise sociale, c'est une crise

sanitaire, c'est une crise environnementale, et c'est une crise démocratique. On additionne à la fois le fait que 4 ou 5 générations cohabitent, le fait que l'on ne connaisse pas 50 % des emplois qui vont exister dans 10 ans, le fait qu'internet soit la troisième révolution qui a bouleversé l'histoire de l'humanité après l'invention de l'écriture et de l'imprimerie. Je pense que nos différentes options de pensée sont en train d'être totalement revisitées par cette situation inédite, et de ce fait on ne peut plus se raccrocher à nos idéologies respectives, et cela nous oblige, chacun dans nos familles, à revisiter de fond en comble notre logiciel.

Je pense que, dans un département rural comme la Nièvre, l'enjeu majeur qui nous rassemble et qui doit nous rassembler surtout dans les moments qui viennent, c'est la défense de ce modèle de ruralité exceptionnel, atypique dans notre pays, qui est un pays globalement où les gens vivent dans de grandes villes ou dans des villes plus importantes que la capitale départementale. C'est là où l'on peut se retrouver sur des dossiers que nous proposons aujourd'hui et sur le budget proposé dans ce contexte. C'est bien à partir de cette situation que le Président a bâti son budget, et il l'a bâti pour un département qui est confronté à ces enjeux. A nous d'être suffisamment habiles et intelligents, dans le sens où l'on sait relier les choses, pour se retrouver sur cette proposition budgétaire.

M. le Président :

Je vous propose, après cette discussion, de passer au vote.

8 contre. 2 abstentions. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 19 : BUDGET PRIMITIF 2021 - POLITIQUE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - CONTRACTUALISATION

Mme Guérin :

Le Département vient en soutien des territoires pour leur développement et leur aménagement, *via* les contrats qui vont continuer d'être déployés. Les enveloppes sont maintenues, sur le temps d'un mandat. Nous continuons de porter cette politique locale avec notre DCE, que nous présentons sur 3 ans pour donner les possibilités pour les communes d'avoir des projets, d'avoir le temps de les monter, et d'avoir tous les financements qui font levier. Cette DCE a été votée à hauteur de 7 185 000 € pour trois ans. Notre enveloppe de plus de 17 M€ est maintenue pour les projets structurants pour 6 ans et elle permet à tous les territoires de s'organiser avec des projets qui peuvent être déjà mûrs, d'autres qui vont se construire et qui vont s'installer dans de vrais projets de territoire.

Nous continuons d'accompagner les deux PETR au même rythme et au même montant que dans les précédents contrats à raison de 110 000 € par an.

La politique de contractualisation prend en considération les enjeux portant sur l'habitat, le climat, le tourisme autour notamment du rôle des centres-bourgs, les contrats de transition énergétique, l'économie sociale et solidaire. La Banque des Territoires va soutenir le Département dans cette politique de soutien des territoires, avec une dotation de 510 000 € pour les trois années qui viennent. Cet outil fait partie de tous les outils d'accompagnement dans le cadre du plan de relance.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 830 770 €
 - Développement du territoire : 450 000 €. Cela comprend notamment l'adhésion au Parc pour 260 000 €, et la politique « Petites Villes de Demain » en lien avec la Banque des Territoires pour 150 000 €.
 - Contrat « accueil de nouvelles populations » en lien avec le fonds Massif central : 32 000 €.
 - Ingénierie : 83 420 €
 - Aide aux Pays : 265 000 €.
- Dépenses d'investissement :
 - Dotation communale d'équipement : 2 262 000 €
 - Contrat Nevers Agglomération 2018-2020 (Aquabalt, site de la Jonction et renforcement des digues de la Loire) : 540 000 €
 - Contrat Nevers Agglomération 2021-2026 : 950 000 € (réhabilitation du Café Charbon 400 000 € ; Parc Thermal, 300 000 € ; renouvellement urbain du Banlay, 100 000 € ; soutien au développement de l'offre Enseignement supérieur, 50 000 €)
 - Contrats-cadre de partenariat hors ADN : 2 276 823 € (engagements sur le contrat précédent pour chantiers se terminant en 2021).
- Recettes de fonctionnement : 160 000 €
 - Banque des Territoires, « Petites Villes de Demain » : 150 000 €
 - Appel à projets Massif central : 10 000 €.

Voilà les grandes lignes de ce budget spécial 2021 entre deux contrats, en finissant le premier et en commençant d'avoir pour le second des projets qui pourraient débuter dans le cadre du plan de relance.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme de Mauraige :

Je voudrais avoir un éclaircissement sur les 150 000 € dévolus au dispositif « Petites Villes de Demain ». Que représentent ces crédits ?

M. le Président : L'idée est de pouvoir financer trois postes supplémentaires. Après discussion et après avoir assisté aux réunions, il semblait y avoir un problème sur le nombre de postes. L'Etat a donné 10 postes sur « Petites Villes de Demain », et obligé à effectuer des rapprochements, qui étaient compliqués. Dans un souci de remettre un peu d'égalité dans cette problématique, le Département a proposé de financer trois postes supplémentaires. Finalement, ce n'est plus que deux postes, car du côté des Bertranges, ils ont décidé de se regrouper. Cela va permettre de financer deux postes supplémentaires, de façon à ce que personne ne se sente maltraité dans cette politique. L'Etat et la Banque des Territoires n'avaient pas la possibilité de mettre des postes supplémentaires.

Mme de Mauraige : Où seront les autres postes ?

M. le Président : Je ne dis pas que les postes seront à tel ou tel endroit ; il faut que l'on sorte de cela. Je pense que, pour que tout le monde soit satisfait, il fallait 12 postes. Comme l'Etat en met 10, j'en mets 2, mais je ne vais pas chercher à savoir s'ils sont forcément à tel ou tel endroit, j'attendrai que l'Etat se détermine. Je vous demande de ne pas prendre cette politique comme étant la mise à disposition de postes à tel ou tel autre endroit. Prenez cette politique comme étant le résultat de ce que j'ai écouté dans ces réunions pour qu'il soit mis 12 postes, 10 par l'Etat et 2 par le Département, sans cependant formaliser à ce stade une localisation précise pour ces postes.

Mme de Mauraige : Dans les faits, où seront positionnées ces personnes ?

M. le Président : Ce ne sont pas des postes pour une ville ; ce sont 2 postes pour la Nièvre par rapport à un dispositif dont nous souhaitons qu'il soit plus équilibré et mieux posé en mettant ainsi au total 12 postes.

La parole est à Jean-François Dubois.

M. Dubois : Notre groupe approuve la démarche exposée. J'en suis cependant toujours à regretter que, dans l'Agglomération de Nevers, les conseillers départementaux ne soient pas impliqués dans la démarche. A moins d'être un élu communautaire ou d'avoir une vice-présidence, les conseillers départementaux qui sont sur le territoire de l'Agglomération ne sont pas intégrés dans la démarche. Je regrette cette situation. A la limite, rester dans un système de subventions où le Département continuait de soutenir des projets un peu « à l'ancienne » nous aurait finalement mieux convenu, compte tenu de cette situation. Je souhaitais faire part de cette remarque.

M. le Président :

Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Dubois, et vous le savez. La décision que nous proposons de prendre sur Pougues-les-Eaux provient un peu de cela. Je suis désolé, mais je ne peux que constater que les conseillers départementaux dont les cantons sont sur l'agglomération n'ont jamais été convoqués ou invités à une réunion avec l'Agglomération pour aller discuter de ce que l'on faisait avec l'argent du Département. Je trouve cette façon de faire scandaleuse, et c'est une situation qui ne peut pas durer. C'est aussi pour cela que nous avons modifié nos règlements. Il faut que les conseillers départementaux soient respectés dans ce qu'ils sont. Ils sont des élus, ils votent des contrats.

La loi NOTRe nous avait beaucoup bousculés, mais, outre la façon dont nous avons su bien développer nos compétences principales, qui sont, bien sûr, la solidarité, les routes, les collèges, je pense qu'à travers les contrats avec les intercommunalités, nous arrivons à avoir une politique cohérente pour aider le territoire à se structurer. Nous avons eu une première phase de contrats, que nous avons analysée, et nous passons à la seconde phase de ces contrats, et nous essayons d'améliorer constamment le dispositif, pour aider au mieux les territoires et être présents. Encore faut-il, si je reviens à l'Agglomération, que ces territoires reconnaissent le travail que nous faisons, d'autant que les contrats, ce n'est pas une politique obligatoire. Nous faisons des contrats, car nous avons envie d'aller aider les territoires à faire des projets structurants. Ce n'est pas, de la part des EPCI, un droit de tirage sur les finances du Département ; c'est une réflexion collective entre les élus du Département et les élus des territoires pour décider ensemble de faire des projets. Quand, manifestement, le « ensemble » n'existe plus, il faut de temps en temps prendre des décisions fermes pour montrer que l'on n'est pas d'accord.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Monsieur le Président, simplement, et très brièvement, vos rapports entre la communauté d'agglomération et le Département montrent à l'évidence que vous ne dialoguez pas. Peut-être que le dialogue serait plus direct s'il l'était avec le Président de la communauté d'agglomération de Nevers.

M. le Président :

Ce n'est pas avec moi que le Président de l'Agglomération de Nevers ne dialogue pas ; c'est avec Mme Boirin, avec M. Dubois, avec M. Morel, etc. Ils ne sont pas forcément en accord politique avec moi, mais il est manifesté presque du mépris pour leurs fonctions et pour ce qu'ils sont. Jamais il n'a été essayé de leur adresser une invitation à participer à un débat auquel ils sont invités de droit.

M. Flandin :

Monsieur le Président, je conçois vos ressentiments. Je dis simplement qu'un exécutif doit être capable de discuter avec un autre exécutif.

M. le Président : Pas de problèmes. Je discute avec un très grand nombre d'exécutifs sans aucun problème *a priori* (communes, communautés de communes...), et il n'y a aucun problème. Le début du problème avec M. Thuriot, c'est qu'il me dit qu'il a droit à tant. Il a droit à ce qu'on lui donne, car notre collectivité est indépendante, et elle choisit ses politiques, et elle les finance. A partir du moment où il n'arrive pas à comprendre cela, la situation devient compliquée.

M. Flandin : Monsieur le Président, vous comprendrez qu'il puisse avoir des envies !

M. le Président : Par contre, nous n'avons pas d'obligations de satisfaire ses envies ! Nous avons l'ambition de faire des politiques équilibrées. La somme qui a été attribuée à l'Agglomération de Nevers a été votée par tout le monde à l'unanimité, y compris par vous. Quand, quatre ans après, j'entends dire qu'il ne serait pas content de ce que nous avons donné, cela m'inquiète, car nous avons voté cela ensemble, je le rappelle.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 : AVENANT DE CLOTURE AU CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2018-2020 AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMOGNES CŒUR DU NIVERNAIS

Mme Guérin : La communauté de communes « Amognes Cœur du Nivernais » a signé le 26 mars 2019 avec le Département un contrat-cadre de partenariat pour la période 2018-2020. À ce titre, le Département consacre au territoire une enveloppe de crédits territoriaux de 468 710 € en investissement et de 50 000 € en fonctionnement. Le présent avenant de clôture constitue le troisième et dernier volet de la mise en œuvre du contrat-cadre de partenariat 2018-2020, et il présente la programmation de crédits départementaux pour 4 opérations d'investissement, identifiées de niveau 2 au contrat-cadre de partenariat tel qu'approuvé le 17 décembre 2018. Le total du financement est de 190 301,50 €.

Les 4 opérations sont les suivantes :

- Embellissement du centre-bourg de Saint-Saulge : Maître d'ouvrage : commune de Saint-Saulge. Budget prévisionnel : 171 057,43 € HT
Coût total éligible : 171 057,43 € HT. Montant sollicité : 15 000 €. Taux : 8,77 %.

- Ravalement des façades du cabinet médical à Saint-Sulpice : Maître d'ouvrage : commune de Saint-Sulpice. Budget prévisionnel :

37 985 € HT. Coût total éligible : 37 985 € HT. Montant sollicité : 7 500 €. Taux : 19,74 %.

- Multi accueil – Phase 2 – Ravalement des façades, Saint-Benind'Azy : Maître d'ouvrage : communauté de communes « Amognes Cœur du Nivernais ». Budget prévisionnel : 37 252 € HT. Coût total éligible : 37 252 € HT. Montant sollicité : 29 801,60 € Taux : 80 %.

- Acquisition d'un simulateur de conduite de tracteurs agricoles : Maître d'ouvrage : Association École Supérieure d'Architecture des Jardins (ESAJ) - Lycée Professionnel Cœur de Nièvre. Budget prévisionnel : 80 119,20 € TTC. Coût total éligible : 80 119,20 € TTC. Montant sollicité : 58 000 €. Taux : 72,39 %. Le Groupe SOS Transition s'est positionné comme repreneur des actifs de l'établissement et engage une réhabilitation du bâtiment sur des volets « énergie » et « accessibilité ».

Par ailleurs, vous connaissez tous le projet de soutien au projet de création d'un atelier de découpe et de transformation à Saint-Benind'Azy. Ce projet structurant pour le développement des circuits courts et de l'alimentation de proximité est une opération inscrite au contrat 2018-2020. Il s'inscrit également dans le projet alimentaire territorial de la communauté de communes comme dans celui adopté en novembre par le Département. Il est proposé que le Département apporte une aide financière de 80 000 € HT pour accompagner ce projet de plus de 1 M€. Il a convenu de prendre le reste de l'ancien contrat, sur lequel il y avait un reliquat de 33 764 € HT et de piocher dans le nouveau contrat, et il est donc proposé de voter une aide financière, par anticipation, à hauteur de 46 236 €.

Cela fait un total de 190 301,50 €.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Il s'agit du dernier avenant.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 : SOUTIEN A LA COMMUNE DE POGUES-LES-EAUX – ACQUISITION DU DOMAINE THERMAL DE SAINT-LEGER DE POGUES LES EAUX – INSCRIPTION PAR ANTICIPATION AU CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE NEVERS

Mme Guérin :

Le présent rapport concerne la proposition au vote d'un soutien financier à la Commune de Pougues-les-Eaux pour l'opération « acquisition du domaine thermal de Saint-Léger sis à Pougues-les-Eaux », en anticipation de la signature du contrat-cadre de partenariat 2021-2026 entre le Département et Nevers Agglomération.

Le contrat-cadre de partenariat avec l'Agglomération a été évalué à hauteur de 6 M€ pour les 6 ans qui viennent.

La demande de la commune de Pougues est de solliciter le Département à hauteur de 50 % du coût d'achat hors taxe. En votant ce rapport, et en anticipant cette prochaine signature, cela permet donc à la Ville de Pougues de réaliser cette acquisition.

Nous vous proposons d'accompagner ce projet dans le cadre du contrat avec l'Agglomération à hauteur de 300 000 €.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Mme de Mauraige : C'est quand même quelque chose d'un peu particulier. On vend, d'un côté, et, pour que la vente se fasse, on abonde de 300 000 € ? Les crédits qui viennent sur cette opération sont bien des crédits du Département ?

M. le Président : Tout à fait.

Mme de Mauraige : Cela a-t-il fait l'objet d'une discussion avec l'Agglomération ?

M. le Président : Si nous faisons cela, c'est à la demande du maire.

Sur le fait que nous attribuions une subvention qui permet à une commune d'acheter quelque chose qui appartient au Département, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire. Je vais vous rappeler deux éléments sur le Parc Saint-Léger. Il n'est pas question de laisser le Parc Saint-Léger trop longtemps sans que personne ne s'en occupe. Nous avons décidé de mettre fin au fonctionnement du Centre d'Art Contemporain. Dans ces conditions, nous n'avons pas pour mission de continuer d'entretenir quelque chose sur lequel nous avons quasiment abandonné tout projet. Par contre, la commune de Pougues a un projet. C'est un vrai projet de mandat. Mme le Maire de Pougues veut réussir à acquérir rapidement ce terrain pour y faire un projet sur l'ensemble de son mandat. Cette vente ne peut se faire qu'à un certain prix.

Nous avons d'ailleurs baissé un peu le prix par rapport aux Domaines. Nous avons bien besoin, dans notre plan de financement, notamment pour le nouvel équipement pour l'enfance, de rentrer quelques ressources de façon à réussir à boucler le budget. J'essaie d'être un bon gestionnaire. Quand je n'ai plus besoin de quelque chose, j'essaie de le vendre. Cela ne me choque pas, et cela ne me perturbe pas. Je pense que le règlement ne l'interdit pas. Le CAC fermera le 31 juillet, puis la mairie de Pougues deviendrait propriétaire et prendrait en charge tous les frais d'entretien. En faisant cela, c'est prendre en considération la gestion de notre patrimoine et envisager une solution intéressante pour ce terrain.

J'ai discuté plusieurs fois avec M. Thuriot. Il a complètement méprisé les conseillers départementaux pendant 4 ans, M. Dubois et Mme Grandcler, conseillers départementaux du canton de Varennes-Vauzelles. Aujourd'hui, après 4 ans de fonctionnement, le nombre de projets soutenus par l'Agglomération avec le contrat du Département sur le territoire de leur canton est égal à zéro, et le nombre d'euros est égal à zéro. Je trouve cela scandaleux, méprisant. Je n'accepte pas cela. Face à la demande de Mme le Maire de Pougues, face à l'envie qu'elle a de faire de ce parc thermal un vrai lieu de vie dans la Nièvre, et je pense qu'il le mérite, je suis pour qu'on le lui cède le plus vite possible en aidant financièrement la commune à acheter ce bien.

Comme cela je vous ai expliqué tous les tenants et tous les aboutissants de cette problématique, qui me perturbe sur plusieurs points. Je pense qu'ici autour de la table aucun conseiller départemental ne serait d'accord avec le fait qu'à la fin de son mandat, sans qu'on lui demande, l'argent du Département pour faire des actions structurantes sur son canton se traduise par zéro. Je l'ai dit à M. Thuriot plusieurs fois.

Mme de Mauraige : Est-ce que, dans notre règlement, les choses sont prévues comme cela ? Je pense que l'on ne respecte pas le règlement, et en particulier l'article 5.

M. le Président : Si, M. Dubois, Mme Grancler, Mme Guérin et vous-même étiez d'accord avec moi, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas.

Mme de Mauraige : Cela me choque.

M. le Président : Si cela vous choque, je vous autorise à ne pas le voter. Nous parlons de financement du Département.

Mme de Mauraige : Ce n'est pas normalement la commune qui doit signer ?

M. le Président : Pour céder les fonds, il n'y a pas besoin de la signature du Président de l'Agglomération ; cela ne lui appartient pas. Quand on fait quelque chose sur son territoire, les financements ne passent pas par la signature du Président de l'intercommunalité. Pour que les fonds arrivent chez Mme Cantrel, il n'y a pas besoin de l'accord du Président de l'Agglomération. Il y a juste besoin, par contre, du vote du Département.

Mme de Mauraige : Nous nous abstenons sur ce dossier.

M. le Président :

Il n'y a pas de problème.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

9 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 : CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CONTRIBUTIONS DE LA CAISSE DES DEPOTS AU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

M. Guérin :

Comme indiqué dans le rapport relatif à l'attractivité, cette convention va positionner encore plus le Département comme accompagnant du projet de développement porté par les territoires, en complément de ce qu'il fait aujourd'hui comme le contrat-cadre, la dotation cantonale d'équipement, le PIG pour l'habitat, etc.

Le programme « Petites Villes de Demain » est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales. Pour notre département, il a un rôle vraiment essentiel pour renforcer les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre sur le territoire.

Il se situe dans le droit fil de la politique territoriale 2021-2026 du Conseil départemental, par le biais de laquelle la collectivité entend mobiliser une enveloppe de 33 M€ d'investissement en faveur de l'attractivité des territoires nivernais.

Le montant total de la dotation apportée par la Caisse des Dépôts au programme « Petites Villes de Demain » dans le département de la Nièvre se montera à 510 000 € pour la période 2021-2023, pour accompagner cette politique de proximité sur tous les sujets à forts enjeux dans la Nièvre et pour la Nièvre.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques sur ce dossier, qui va nous permettre l'accompagnement du dispositif « Petites Villes de Demain », et dont j'espère la réussite pleine et entière ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE VOIRIE DEPARTEMENTALE ET AUTRES RESEAUX

M. Herteloup :

L'année 2021 est marquée notamment par l'incidence budgétaire de l'intégration de Nièvre Travaux et Matériel (NTM) au budget principal, ce qui conduit à des hausses dans le budget, soit en

fonctionnement (+ 35 %) soit en investissement (+ 9 %), mais cela ne met pas du tout en danger le budget global des routes.

En matière de dépenses de fonctionnement, on peut donc rappeler les points suivants :

- Passage de Nièvre Travaux et Matériels au budget général, qui modifie en profondeur notre architecture budgétaire. En 2021, l'enveloppe de crédits de fonctionnement confiée à NTM représente à elle seule une somme de 5 357 000 € sur l'ensemble de crédits de fonctionnement de la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités. Il est à noter que, comme le changement de positionnement de ce nouveau service n'entraîne plus de flux financiers entre lui et les UTIR, ces derniers voient leurs crédits de strict entretien baisser. Néanmoins, cette nouvelle enveloppe devrait permettre d'assurer le même niveau de service pour l'entretien des chaussées et de leurs dépendances.

L'influence du Covid sur NTM nous avait amenés en 2020 à prévoir une subvention d'équilibre de 500 000 €, due en particulier à deux mois de confinement. Finalement, cette somme n'a pas été utilisée, puisque NTM a fini largement à l'équilibre sans avoir besoin d'avoir recours à cette enveloppe.

Les enduits réalisés par NTM se montent à 550 000 m², soit environ 115 km de route. Une dépense d'investissement sera réalisée en fin d'année par l'écriture pour ordre de la production immobilisée de ces enduits, qui est évaluée à 2 552 000 €.

En ce qui concerne les investissements, en 2021, contrairement à 2020, l'Etat va réaliser des travaux pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 7 au sud de Saint-Pierre-le-Moûtier. A ce titre, une subvention, déjà envisagée depuis longtemps, de 2 255 000 €, sera versée, soit 15 % des travaux engagés par l'Etat dans le cadre de l'avant-dernier CPER.

Les crédits dévolus à la réalisation de couches de roulement en enrobé sont en nette augmentation, de près de 30 %, permettant de réaliser environ 55 km de couche de roulement.

Les chantiers les plus importants, pour illustrer ces propos, sont :

- . la RD 977 à Guéigny (550 000 €), avec des travaux consistant à désamianter une couche de roulement qui est maintenant ancienne, ce qui va coûter assez cher.
- . la RD 978 à Château-Chinon (600 000 €).
- . la RD 40, giratoire des grands champs (550 000 €).
- . la RD 981, à l'est de Luzy (480 000 €).
- . la RD 197, à Château-Chinon Glux-en-Glenne (550 000 €).

Le programme de réparation des ouvrages d'art se poursuit, avec pour principaux exemples à citer :

- . Le pont de Decize sur la vieille Loire (études) (750 000 €).

. Le pont de Cosne-sur-Loire sur la Loire, RD 955 (études) (140 000 €)

. Le pont de Neuvy-sur-Loire sur le ruisseau des Frossards, RD 907 (études et travaux) (550 000 €).

Au titre des recettes, sur la section de fonctionnement, Nièvre Travaux et Matériels, malgré son positionnement au sein du budget général, continuera à réaliser des travaux pour les communes et les tiers. Les recettes prévisionnelles de ces travaux sont évaluées à 868 500 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, la réalisation du pont de Neuvy-sur-Loire devrait permettre d'obtenir des subventions à hauteur de 160 000 €. Le FCTVA sur la production immobilisée des enduits devrait rapporter à peu près 72 500 €. Enfin, la réalisation de 6 aires de covoiturage dans le cadre du schéma régional le long du réseau routier d'intérêt régional devrait permettre d'obtenir une subvention à hauteur de 25 000 €.

Pour conclure, un avenant à la convention 2015-2020 qui lie notre Département à la Région pour des travaux d'investissement est en cours de signature, pour que cette dernière continue à nous aider à hauteur de 75 % d'un volume de travaux de 20 M€ par an jusqu'à la fin de la concession.

Nous avons accessoirement aussi une décision d'attribution de subventions de plus de 5 000 €. Il s'agirait d'une subvention de 6 000 € qui serait attribuée à la Prévention Routière.

Le BP 2021 se monte à 1 546 000 € en fonctionnement, et à 1 207 000 € en investissement.

M. le Président : Je vais demander aux services de nous calculer l'augmentation en pourcentage des financements que nous avons attribués aux routes entre 2020 et 2021.

Pour les collègues, c'est 23 % de plus entre 2020 et 2021.

M. Herteloup : Oui, c'est un élément qui est intéressant à faire ressortir.

M. le Président : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Monsieur le Président, je pense qu'il est intéressant aussi de faire ressortir le prix du gas-oil, et le prix des liants. Je pense que c'est cela qui a expliqué que l'on ait pu faire plus de travaux, eu égard à la baisse du baril, vraisemblablement.

M. Herteloup : Il est vrai que cela influe, mais cela n'est pas non plus significatif. Mais c'est une réalité ; nous avons fait quelques économies sur l'achat de matières premières.

- M. le Président :* Les services ont-ils pu faire le calcul ?
- M. Lecoester :* Monsieur le Président, le calcul est compliqué à faire, car il y a des changements de périmètres du fait de l'intégration de NTM. Nous n'intégrons pas simplement les achats et les ventes de NTM, mais aussi nous transformons la nature comptable des opérations : des achats passent en fonctionnement, et d'autres en investissement pour parvenir à faire des écritures de production immobilisée. On pourrait faire un calcul en globalisant nos deux sections de fonctionnement et d'investissement, pour voir l'évolution. Mais on ne peut pas le faire en individualisant les deux sections.
- M. le Président :* Je pense qu'il faut globaliser. Ce sont des dépenses supplémentaires. Y a-t-il d'autres questions ?
- Mme Boirin :* Selon ce que je comprends, s'agissant des couches de roulement, je vois que 5,2 M€ seraient affectés. Mais j'ai l'impression que le budget est en baisse par rapport à l'année dernière, si l'on regarde dans le compte administratif de l'année dernière. Selon les comptes administratifs, il aurait été de 8,2 M€ en 2020, et de 8,4 M€ en 2019.
- M. le Président :* J'autorise les techniciens à apporter la réponse à Mme Boirin.
- M. Lecoester :* C'est justement du fait de ce changement d'affectation comptable. Il y a une partie que l'on retrouve en achats de fonctionnement, et non plus en investissement, alors que, pour le budget principal, ils étaient des achats d'investissement auprès de NTM. Comme on intègre le budget annexe de NTM, la décomposition de ces immobilisations vient en grande partie être affectée au budget de fonctionnement, qui, lui, augmente de 25 % à titre principal.
- M. le Président :* La question que pose Mme Boirin, c'est de savoir si, nonobstant les bénéfices que nous allons faire, car le pétrole est moins cher, en 2021 nous allons faire plus de travail sur les routes qu'en 2020. Je résume.
- Mme Robinet :* Monsieur le Président, la réponse est oui. Nonobstant la difficulté de faire le comparatif précis entre 2020 et 2021 pour les raisons qui ont été évoquées par Guillaume Lecoester, sur les marchés pour les entreprises on a cette année 1 250 000 € de plus pour faire les travaux sur les routes départementales par rapport à d'habitude.

- Mme Boirin :* Aujourd'hui, les couches de roulement sont dans le fonctionnement, ou dans l'investissement ?
- Mme Robinet :* Elles sont en investissement.
- M. le Président :* La parole est à M. Flandin.
- M. Flandin :* Il n'aura échappé à personne que le confinement que nous avons pu vivre avait ralenti un certain nombre d'opérations au Département.
- M. Herteloup :* Oui, c'est bien évident ; comme partout.
- M. Karinthei :* Monsieur le Président, pour répondre à Thierry Flandin, le confinement n'a pas eu tant d'impacts que cela parce que nous étions confinés finalement pendant la période où nous préparions les travaux notamment en études. La réalisation des couches de roulement se fait d'avril à octobre. Nous avons réussi globalement à tenir le planning et l'ensemble du programme, car on est passé finalement entre deux confinements. Globalement, sur le programme, cela n'a pas eu trop d'impacts.
- Pour répondre à Mme Borin, en 2020, l'ensemble des dépenses de couches de roulement était en investissement, à la fois celles que l'on fait faire aux entreprises et celles confiées à NTM sous forme d'enduit superficiel d'usure réalisé en régie. En 2021, tout ce qui est confié aux entreprises reste en investissement ; en revanche, ce qui est fait par NTM passe en fonctionnement, avec l'intégration du budget annexe. Entre 2020 et 2021, il n'y a pas plus de couches de roulement faites par NTM ; c'est le même nombre de mètres carrés (entre 550 000 et 600 000). En revanche, il y a une augmentation sur les travaux faits à l'entreprise sur des secteurs que nous ne savons pas faire en régie. Dès que l'on est sur des techniques d'enrobé à chaud, nous ne savons pas le faire, et nous passons à l'entreprise. C'est principalement sur cette section d'investissement que l'on voit une augmentation.
- M. le Président :* La parole est à M. Flandin.
- M. Flandin :* Je prends note de la réponse de notre Directeur sur les couches de roulement, tel qu'il l'a rappelé. Vraisemblablement, cela ne l'a pas été sur les fauchages, à partir de ce que j'ai pu observer.
- M. le Président :* Nous passons à un fauchage raisonné de nos bas-côtés.

- M. Herteloup :* En effet, nous travaillons de cette manière depuis un an. C'est un bouleversement technique pour nos équipes et aussi pour les populations, étant indiqué que nos personnels sont souvent aussi en première ligne pour supporter remarques et contestations des populations dans ce cas. C'est un peu une petite révolution, mais qui doit rentrer dans les mœurs, car la démarche s'intègre dans les enjeux de développement durable.
- M. le Président :* Je pense que les conseillers départementaux peuvent être des agents de communication en expliquant aux populations ce type de fonctionnement qui voit le fauchage être fait moins souvent et moins en largeur. Le fauchage devient obligatoire lorsque l'on prend en considération les problématiques de développement durable.
- M. Flandin :* Il ne faut pas méconnaître, cependant, les problèmes de sécurité routière, et il faut y être attentif. Parfois, le raisonné deviendrait irraisonné et irraisonnable. Il faut pouvoir dégager des endroits qui sont dangereux.
- M. le Président :* La parole est à Mme Boirin.
- Mme Boirin :* D'habitude, nous avons un indice qui est très parlant et très pratique : le nombre d'années à prévoir pour un renouvellement total. Nous ne l'avons plus.
- M. le Président :* Madame Robinet.
- Mme Robinet :* Nous sommes à 28. Nous étions à 33 ans l'année dernière.
- M. Herteloup :* Attention, nous ne parlons pas de la même chose pour tous les axes.
- M. Flandin :* Une précision. On omet simplement de rappeler les transferts de routes qu'il a pu y avoir entre le Département et l'Etat, qui, forcément, ont eu une incidence.
- M. le Président :* Cela a joué, en effet. Je pense notamment à l'ancienne nationale qui passait devant chez moi, et qui allait de Nevers jusqu'à Luzy.
Je sou mets le rapport au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
8 contre. 2 abstentions. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 24 : BUDGET PRIMITIF 2021 - TRANSPORTS

M. Herteloup :

Pour rappel, le Département exerce la compétence « transports scolaires » pour les élèves en situation de handicap. De plus, le Département participe à la gestion de l'aéroport de Nevers-Fourchambault.

La politique des transports scolaires adaptés se traduit, pour les élèves en situation de handicap demi-pensionnaires (sans limitation de cursus scolaire), par l'accès à un service de transport par véhicules de 5 ou 9 places, et, le cas échéant, le versement d'indemnités individuelles de transport aux familles.

En ce qui concerne l'aéroport, la convention du 28 novembre 1974 liant le Département de la Nièvre, la Ville de Nevers et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre a été résiliée en 2016. Un syndicat mixte regroupant le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers a été créé en juin 2016 pour gérer la plateforme aéroportuaire. Ces deux collectivités ont été rejointes, courant 2018, par l'Agglomération de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté, permettant une répartition des dépenses de fonctionnement à parts égales sur 4 collectivités. Les statuts correspondants ont été validés par le conseil syndical de l'aéroport le 13 septembre 2018 et par le Département le 24 septembre 2018.

La loi NOTRe confie à la Région l'organisation des transports de voyageurs depuis le 1^{er} janvier 2017 et celle des transports scolaires depuis le 1^{er} septembre 2017. Seule la compétence du transport scolaire des élèves en situation de handicap est conservée au niveau départemental.

En ce qui concerne ces transports, le Département de la Nièvre transporte environ 250 élèves en situation de handicap. Le tarif des allocations individuelles de transport est fixé à 0,30 €/km.

Ainsi, un budget de 958 000 € TTC est nécessaire pour permettre :

- Le paiement de l'ensemble des prestataires assurant le transport des élèves par véhicule léger dans le cadre de marchés publics,
- Le paiement des abonnements (Tanéo, SNCF),
- Le paiement des aides individuelles aux familles,
- Le paiement de l'entreprise chargée du contrôle des circuits,
- L'adhésion à une plateforme de compétences en expertise « métier », afin de participer à des groupes de travail et de bénéficier de formations ciblées, l'association AGIR, pour une cotisation annuelle de 2 000 € HT.

La tarification des transports scolaires adaptés pour l'année 2020-2021 est la suivante : 72 € / an / enfant. Une recette de 18 000 € correspondant à ces participations familiales est donc à prévoir.

En ce qui concerne l'aéroport de Nevers-Fourchambault, conformément aux statuts votés en septembre 2018, le Département doit assurer, tout comme les trois autres collectivités adhérentes, un quart des dépenses de fonctionnement.

Pour 2020, le déficit prévisionnel d'exploitation de l'aéroport étant évalué à 260 000 €, la participation du Département se situe à hauteur de 65 000 €. Il convient de noter que cette participation est stable par rapport à 2019.

En outre, 60 000 € sont inscrits pour financer des investissements qui seront réalisés sur l'aéroport par le Syndicat Mixte. Les travaux envisagés résultent directement du plan pluriannuel d'investissement voté par le Syndicat Mixte en 2019, et ils portent principalement sur :

- la construction et la rénovation de hangars,
- l'assainissement (eaux usées) de la plateforme,
- la pose de clôtures,
- la pose d'un PAPI (Precision Approach Path Indicator, ou indicateur de pente d'approche), non réalisée en 2019.

Sur un plan financier, les éléments sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 1 023 000 €

. Transports adaptés : 958 000 €

. Autres réseaux : 65 000 €

- Dépenses d'investissement :

. Aéroport : 60 000 €

- Recettes de fonctionnement :

. Participation des familles : 18 000 €.

Il vous est demandé :

- D'inscrire pour les transports scolaires adaptés un budget global de 958 000 € TTC en dépenses de fonctionnement et de 18 000 € en recettes de fonctionnement (participations familiales),

- D'inscrire pour l'aéroport en fonctionnement la dépense de 65 000 €, et d'inscrire en investissement, la dépense de 60 000 €.

Il s'agit aussi de confirmer l'adhésion à l'association AGIR, pour un montant de 2 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vais juste faire une petite communication, car je viens de me rendre compte que Mme Bertrand m'a envoyé un SMS indiquant qu'elle

avait des problèmes de communication. Je demande aux services de prendre contact avec elle, car elle a du mal à exprimer son vote. Je suis d'accord pour que l'on tienne compte de son vote pour les sujets sur lesquels elle n'a pas pu exprimer son vote.

RAPPORT N° 25 : BUDGET PRIMITIF 2021 - ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE

M. Bazin :

Nous avons évoqué ce matin, dans le cadre du budget de l'autonomie, la cohérence que nous essayons de donner à l'ensemble de nos politiques publiques. Depuis un an et demi, nous bâtissons un plan d'émancipation numérique qui s'adresserait à tous les Nivernais et qui rassemble l'ensemble des acteurs qui accompagnent les usages du numérique dans le département : les centres sociaux, La Poste, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agglomération de Nevers... On peut citer aussi l'association « Génération Mouvement ». Nous avons à la fois doté le Conseil d'administration de l'association de matériels informatiques, et surtout nous avons formé son Conseil d'administration départemental pour qu'il puisse se projeter dans les territoires et aller former l'ensemble des clubs de « Génération Mouvement ». C'est probablement une des plus importantes associations du département de la Nièvre. Il y aurait à peu près 7 000 adhérents.

Cette stratégie d'émancipation numérique se décompose en 4 parties :

- L'urgence numérique, et notamment avec la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan et les équipes qui sont internalisées.
- L'inclusion numérique. Nous travaillons avec l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté sur le Pass Numérique, à destination de ceux qui souhaitent se former aux usages numériques.
- Le soutien à la création et à l'innovation numérique. Le Département souhaite poursuivre son soutien à l'innovation au travers notamment de compléments en équipements sur l'ensemble des fablab du réseau départemental. A cet effet, une enveloppe de 15 000 € est proposée. Les Trophées de la création et de l'innovation numérique sont programmés en mai 2021.
- L'accès à l'équipement et à la sobriété numérique. Il est proposé d'inscrire au BP 2021 une ligne de crédits de 20 000 € permettant d'enclencher une dynamique territoriale autour des problématiques de l'accès à l'équipement numérique pour les plus démunis et de la sobriété numérique. Concernant le volet « sobriété numérique », il s'agit notamment de favoriser le développement de nouvelles pratiques permettant le réemploi des déchets électroniques et informatiques.

Ces actions montrent qu'un département rural comme le nôtre a une capacité à avoir une stratégie numérique de long terme. 16 ans après les cyberbases, nous avons un programme complet que nous pouvons

proposer à la Région, voire à l'Etat. D'ailleurs, concernant la création et la mise en place de conseillers numériques sur l'ensemble du territoire départemental, qui seront 29, le Département va en embaucher 21 directement. Nous définirons avec les territoires volontaires l'utilisation de ces 21 nouveaux postes. Nous aurons probablement une quarantaine d'ETP qui vont travailler à l'« évangelisation » numérique du département ces deux prochaines années.

Sur un plan financier, les éléments sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 231 200 €
- Dépenses d'investissement : 45 000 €
- Recettes de fonctionnement : 105 249 €.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Mme de Mauraige : En ce qui concerne les conseillers numériques, y a-t-il un lien avec les opérations qui doivent être menées dans les maisons des services ?

M. Bazin : Nous allons réunir un comité de pilotage, que nous allons co-présider avec l'Etat, et auquel nous associerons les territoires, notamment pour pouvoir dispatcher les conseillers numériques sur le territoire départemental. Nous allons tester dans un premier temps les implantations, mais elles ne seront pas définitives, ceci en fonction des besoins à combler et de l'articulation qu'il peut y avoir avec les forces déjà en place, de manière à avoir le dispositif le plus cohérent, le plus efficace et le plus équitable possible pour tous les territoires.

Mme de Mauraige : S'il n'y a pas d'entente, il y a le risque d'avoir des effets redondants. Ce serait intéressant de couvrir les besoins des personnes qui ne maîtrisent pas l'outil informatique sachant que d'autres sont plus à l'aise avec cet équipement.

M. Bazin : L'Etat est très insistant pour dire qu'il s'agit des premiers usages du numérique. Les conseillers numériques qui arrivent sur le territoire départemental ne sont pas des animateurs de fablab ou des animateurs de projets autour du numérique ; ils s'adressent véritablement à ceux qui sont dans « l'illectronisme ». L'Etat sera vigilant à ce que les fonctions soient bien fléchées sur ces situations.

Mme de Mauraige : Pour les personnes qui travaillent dans ces maisons des services, le besoin est vraiment par rapport aux personnes ne maîtrisant pas l'outil, qui n'ont pas l'outil chez elles, pour une découverte totale de cet outil.

M. Bazin : C'est sur ce point que porte le travail.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 : BUDGET PRIMITIF 2021 – HABITAT

M. Legrain : Je vais vous présenter dans un premier temps une synthèse du budget 2021 de la politique de l'habitat, puis les rapports suivants, n° 27, 28 qui sont la concrétisation de notre politique et des actions menées sur ce département.

Au niveau du budget consacré à la politique de l'habitat, en dépenses, quand on additionne le fonctionnement et l'investissement, on s'aperçoit que c'est une politique qui est en augmentation de 1,8 %.

De budget prévisionnel à budget prévisionnel, au niveau de la section de fonctionnement, c'est la première année pleine d'exécution du suivi du PIG, assuré par SOLIHA. Il avait été besoin d'ajouter une prestation d'accompagnement social renforcé auprès du public le plus en vulnérabilité. C'est aussi la première année pleine d'exécution du guichet « Habitat Nièvre Renov' », dont l'accueil et l'animation sont assurés par SOLIHA, pour 113 400 €.

Une enveloppe de 50 000 € pour prévue pour 2021 pour l'accompagnement du Département dans le renouvellement de son plan départemental de l'habitat. L'année 2021 va également voir la révision du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, avec l'Etat.

Au niveau de la section d'investissement, les crédits de travaux « aide aux particuliers » sont prévus pour 560 000 €, autour de trois thématiques principales, et le financement du FNAME pour 60 000 €.

Le soutien à Nièvre Habitat se poursuit (rapport n° 28), ainsi que le soutien aux communes et EPCI au titre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Luzy, La Charité-sur-Loire, qui est en étude pré-opérationnelle, Imphy, Cosne, Nevers Agglomération) pour 80 600 €.

En recettes, en fonctionnement, il y a une diminution. Sur les recettes de fonctionnement, on a un PIG qui est un peu moins financé par l'Etat dans le cadre de la politique de l'ANAH (280 000 € au lieu de 290 000 €).

En section d'investissement, les recettes prévues concernent uniquement la participation du SIEEEN au fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie (30 000 €).

Les décisions d'attribution de subventions à des associations pour plus de 5 000 € sont les suivantes : Agence locale de l'énergie (20 000 €), association Relais 18 qui intervient pour le compte du Département (40 000 €).

C'est la synthèse que je souhaitais faire sur la politique de l'habitat, avant d'aborder les 2 chapitres suivants.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'explications sur la politique de l'habitat ?

Mme Boirin : J'en aurai, mais peut-être à la fin des 2 délibérations suivantes. Nous voterons contre, mais je m'exprimerai peut-être après la délibération n°28.

M. le Président : Nous les voterons par budget, et vous pouvez intervenir quand vous voudrez.

Nous allons voter sur le budget primitif Habitat.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

2 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 27 : COMPTE RENDU N°1 D'EXERCICE DE LA DELEGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRESIDENT POUR L'OCTROI DES SUBVENTIONS AUX MENAGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « PIG »

M. Legrain : La politique départementale de l'habitat a pour objectif de permettre l'accès pour l'ensemble des Nivernais à un logement digne, économe et socialisant. L'une des actions phares est la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat. Ce programme permet de subventionner trois types de travaux, pour des ménages sous conditions de ressources : la rénovation énergétique, le maintien à domicile pour les personnes âgées ou handicapées et les rénovations lourdes dans le cas de logements déclarés « indignes ».

Environ 400 ménages sont financés chaque année.

Le PIG fait l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ce qui permet d'amplifier les aides de droit commun sur le territoire départemental. Le Département, pour sa part, finance les travaux en moyenne à hauteur de 10 %, ainsi que l'ingénierie pour le montage des dossiers.

L'opérateur SOLIHA, retenu par marché public, intervient ainsi gratuitement pour les particuliers. Le financement de SOLIHA, pris en charge par le Département, fait l'objet d'une subvention de l'ANAH. Pour le deuxième semestre 2020, la subvention de l'ANAH s'établit à environ 150 000 €, sur une dépense d'environ 250 000 €.

Au cours du deuxième semestre 2020, 40 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur maintien à domicile, ont été validés. Ces dossiers représentent 273 035,65 € de travaux, dont 22 731,34 € de subventions départementales.

S'agissant des travaux pour la rénovation énergétique, 105 dossiers présentés par des propriétaires occupants ont été subventionnés. Ces dossiers représentent 1 981 002,39 € de travaux, dont 202 023,10 € de subventions départementales.

Enfin, un seul dossier de rénovation d'habitat indigne a été déposé et a bénéficié de subventions.

Ce dispositif permet de capter des financements nationaux au bénéfice des Nivernais. Ce sont majoritairement des financements de l'ANAH, mais également d'Action logement, de mutuelles, de caisses de retraite... Ces fonds sont investis sur le département, principalement au profit des artisans du bâtiment. Sur le deuxième semestre 2020, 84 % des entreprises retenues pour ces travaux sont des entreprises nivernaises. Le montant total des travaux équivaut au maintien d'environ 35 emplois dans les entreprises du bâtiment.

Il est donc proposé de donner acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subventions aux ménages dans le cadre du programme PIG entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2020, en vertu de la délégation octroyée en la matière. Vous trouverez en annexe la liste des foyers ayant bénéficié de cette aide.

M. le Président :

Cela appelle-t-il des commentaires ?

Mme Julien :

J'avais une question sur la liste des bénéficiaires. Pour le canton d'Imphy, il y a des personnes qui habitent Chevenon. Est-ce parce qu'ils ont des biens sur le canton d'Imphy ?

M. Legrain :

Généralement, on associe les personnes à l'endroit où sont situés les biens.

M. le Président :

Peut-être que l'on a mis Chevenon dans le canton d'Imphy.

M. Gauthier :

Quels sont les différents chemins d'accès au PIG ? Je m'aperçois que le dispositif n'est pas très connu. Les maires ne sont pas destinataires de toutes les attributions qui ont pu avoir lieu sur leur territoire ; je pense que cela pourrait être utile.

M. Legrain : Nous avons pu noter cette difficulté. Nous allons renforcer la communication. Aujourd'hui c'est plutôt les communautés de communes qui ont la mission et la politique de l'habitat. De plus en plus de communautés de communes adhèrent et même participent financièrement à cette politique de l'habitat. Nous ferons une lettre régulière. Il faudrait que l'on puisse informer les maires de ce qui s'est passé sur le territoire quant à ces attributions.

M. le Président : Je ne suis pas sûr que légalement on puisse donner cette information au maire. Je vais faire vérifier ce point par les services.

M. Bazin : C'est davantage le nombre de dossiers traités, et ceci de manière anonyme adressée aux communes. En commission, la remarque de Marc Gauthier avait été prise en considération.

M. le Président : On ne donnera pas le nom, mais le nombre.

Il est pris acte de cette communication.

RAPPORT N° 28 : NIEVRE HABITAT - BILAN DE LA CONVENTION 2015-2020 ET PROPOSITION DE CONVENTION 2021

M. Legrain : Le Département de la Nièvre a fait des politiques liées à l'habitat l'une de ses priorités. Celles-ci constituent en effet un important levier d'attractivité pour nos territoires, en même temps qu'elles contribuent à accompagner nos concitoyens vers un logement de qualité et adapté aux parcours de vie de chacun. L'un des axes majeurs du plan départemental de l'habitat concerne le soutien départemental auprès des acteurs du logement social, au premier rang desquels figure Nièvre Habitat. Une « convention de partenariat pour le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité » a ainsi été conclue pour la période 2015-2020. Dans l'attente de l'adoption des futures orientations stratégiques susceptibles d'être traduites dans une nouvelle convention de partenariat, il est proposé d'adopter une convention pour la seule année 2021.

En annexe figure un rapport présentant de l'utilisation de l'enveloppe. Une enveloppe globale de 2 250 000 € a ainsi été votée sur une période de 6 ans, réajustable par avenant annuel, et prévoyant de toucher 1 000 logements pour un montant prévisionnel d'investissement total de 37 M€ sur la Nièvre.

La convention prévoyait une répartition territorialisée de ce soutien et trois axes thématiques d'intervention : le renforcement de la performance énergétique du patrimoine (objectif de 400 logements réhabilités) ; le renouvellement de l'offre locative (objectif de 400 logements démolis et 100 logements reconstruits) ; l'adaptation,

l'innovation, l'acquisition, l'amélioration des logements (objectif de 100 logements).

Au total, près de 10 % du patrimoine de Nièvre Habitat devait être concerné par la convention, soit 900 logements.

Un bilan à mi-parcours avait été effectué en 2018, confirmant l'intérêt de la convention et l'effet levier qu'entraînait le soutien départemental à Nièvre Habitat dans un contexte législatif et réglementaire de contraction des ressources des bailleurs sociaux. Sur les six années d'exercice de la convention, l'ensemble des opérations programmées a été respecté, et 898 logements ont été touchés. 534 logements ont vu leurs travaux terminés ou ont été livrés. 364 sont toujours en cours pour des fins de travaux ou des livraisons programmées en 2021 et, à la marge, en 2022.

Les opérations concernées par la convention ont représenté un total de 38,2 M€, soit davantage qu'initialement escompté. 76 % des travaux réalisés l'ont été par des entreprises nivernaises, soit 29 M€ représentant près de 373 emplois directs. En outre, 100 % des marchés ont intégré des clauses sociales, représentant près de 15 000 heures d'insertion.

En plus des impacts sur le confort, notamment thermique, des locataires, ces travaux ont permis de réduire drastiquement la vacance de logements du parc de Nièvre Habitat et de conforter son implantation territoriale.

Le bilan présenté tend à montrer l'intérêt de poursuivre le soutien départemental à Nièvre Habitat. L'année 2021 sera celle d'une redéfinition de la politique départementale de l'habitat (engagement de la révision du PDH et du PDALHPD), réflexion à laquelle Nièvre Habitat sera pleinement associé.

Dans l'attente de l'adoption des futures orientations stratégiques susceptibles d'être traduites dans une nouvelle convention de partenariat, il est proposé d'adopter une convention pour la seule année 2021, avec l'objectif de soutenir deux opérations ciblées : la réhabilitation de 12 logements à Lucenay-les-Aix et de 64 logements à Varennes-Vauzelles (« Crot Cizeau »), pour un montant de 152 000 €.

Il vous est donc proposé :

- De prendre acte du bilan de la convention 2015-2020 liant le Département de la Nièvre à Nièvre Habitat,
- D'approuver le principe d'une poursuite du partenariat avec Nièvre Habitat,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour le développement d'une offre de logements publics sociaux de qualité pour l'année 2021, prévoyant le versement d'une participation financière de 152 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution,

- De prélever les crédits sur le chapitre 204 du budget départemental.

M. le Président : Y a-t-il des demandes des commentaires ?

Mme Boirin : Ce n'est pas une surprise pour vous, je vote habituellement contre ces délibérations. Je ne suis pas favorable à ce que l'argent public finance des dépenses de particuliers. Je m'en accommoderais si le montant des travaux n'était destiné qu'aux travaux. Or, j'observe que, parmi les 1,5 M€ affectés au soutien de l'habitat privé, 508 000 € seulement financent les travaux réalisés par les particuliers. Le reste, c'est pour faire fonctionner la machine ; c'est de l'argent qui part pour faire fonctionner les associations qui dispatchent les sommes que l'on a eues. Pour preuve, 600 000 € à SOLIHA, 345 000 € au CAUE, à l'Agence Locale de l'Habitat, à ASSIMO 58 et à l'agence immobilière à vocation sociale. Cela veut dire qu'un tiers seulement des sommes que nous votons et qui sont destinées à l'habitat privé vont véritablement aux particuliers, mais le reste, c'est de la machine administrative et c'est de la bureaucratie. Cela, j'ai beaucoup de mal à l'admettre, et c'est la raison pour laquelle je vote contre.

M. Legrain : Puis-je répondre à Mme Boirin ?

C'est une politique de l'Etat avec des dispositifs complexes, tant au niveau des financements que des travaux à réaliser. C'est en direction de publics très modestes ou modestes, qui subissent avec difficultés les coûts d'énergie. Il faut donc accompagner ce public à faire les bons choix. Il faut faire un diagnostic du logement pour voir l'état de ce logement et déterminer la priorité des travaux à mener. Il y a des financements que l'on peut obtenir ensuite.

Mme de Mauraige : Si je peux me rapprocher des paroles de Carole Boirin, c'est effectivement dommageable qu'il n'y ait qu'une certaine somme sur l'enveloppe qui est consacrée aux aides. Pour siéger cependant à la commission FNAME, j'ai pu mesurer la difficulté d'instruction des dossiers pour être le plus pertinent et ne pas passer à côté de choses qui seraient essentielles. J'ai pu vérifier que la commission fait des investigations pour ne pas distribuer de l'argent à tort ou à travers.

M. Legrain : En effet, Pascale de Mauraige est très présente dans les commissions FNAME.

Mme de Mauraige : La politique de l'habitat est une politique que notre groupe a appelée de ses vœux depuis des années, en disant que, sans politique de l'habitat fort dans notre département, toute autre politique n'avait pas de sens. J'exagère peut-être un peu le propos, mais cela allait dans ce sens-là, en tout cas. Mais je rejoins Carole Boirin sur son analyse.

M. Legrain : Il est vrai que les choses sont compliquées, s'agissant de procédures sur des dispositifs venant d'en haut. La politique de l'habitat participe à la politique d'économies d'énergie. Le logement, c'est 45 % d'énergies fossiles consommées dans l'état du logement aujourd'hui. La meilleure production d'énergie, c'est déjà celle que l'on va économiser, avec un comportement plus respectueux de l'utilisation de l'énergie.

M. le Président : Je sou mets le rapport au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient.

Jacques Legrain ne prend pas part au vote.

2 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 29 : BUDGET PRIMITIF 2021 – BATIMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

M. Herteloup : Le budget Bâtiment et Gestion du patrimoine s'établit en fonctionnement à 1 685 000 €, en progression très légère de 0,73 %, et en investissement à 1 835 000 €, avec une progression de 6 %.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses sont stables. Elles comprennent, d'une part, les travaux de maintenance et d'entretien des bâtiments pour 325 250 €, et les fluides pour 605 000 €, pour un total de 930 385 €, et, d'autre part, les différentes charges fiscales, locatives et diverses pour un montant de 755 386 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses d'investissement sont en augmentation par rapport à 2020 et se répartissent entre les travaux (1 729 112 €) et les acquisitions foncières (106 136 €).

Pour illustrer un peu ces chiffres, parmi les principales opérations de travaux prévus, on parlera du relogement du centre d'entretien routier dans les locaux du centre d'entretien de Voies Navigables de France de Châtillon-en-Bazois. Les travaux se poursuivent par l'enveloppe extérieure, les façades, la couverture, la mise en accessibilité, de l'entrée. Il y a aussi des travaux de menuiserie extérieure pour le bâtiment des Ursulines.

L'augmentation provient principalement d'une enveloppe complémentaire inscrite pour le remplacement du ponton principal du lac des Settons, et pour les travaux de réaménagement du stationnement Cour Babaud de la Chaussade au Conseil départemental.

Les acquisitions foncières concernent les anciens locaux de l'AFPA à Magny-Cours et Equimarault dans le cadre d'une indemnisation suite à la résiliation du bail emphytéotique.

En ce qui concerne les recettes, en budget de fonctionnement elles augmentent de + 89 %, et en investissement elles augmentent de + 956 %. Le montant prévisionnel des loyers et des recettes à percevoir liés à la gestion des propriétés du Département s'élève à 389 400 €, avec un retour à une situation normale ; le budget 2020 ayant intégré une exonération partielle des loyers pour les acteurs économiques du fait de la pandémie et l'ajout du loyer du Laboratoire départemental transféré à TERANA. Il est également prévu en 2021 la perception de certificats d'économie d'énergie bonifiés en lien avec le remplacement des chaudières fioul dans les collèges.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant des recettes d'investissement liées aux travaux correspond à la subvention obtenue dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Investissements des Départements (DSID) pour 122 157 € pour la rénovation du centre d'entretien VNF de Châtillon-en-Bazois, auquel s'ajoute le fruit des cessions notamment du Parc Saint-Léger de Pougues-les-Eaux et celle des anciens locaux de la subdivision de Clamecy pour un montant de 800 668 €.

M. le Président : Y a-t-il des questions ?

Mme de Mauraige : Je voulais faire remarquer qu'en Commission Permanente, nous avons parlé d'une somme de 38 000 € pour l'acquisition du bâtiment de l'AFPA à Magny-Cours. Mais on est maintenant à 50 000 €. Comment la différence s'explique-t-elle ?

M. le Président : Ce sont peut-être les frais de notaire ? Je me tourne vers les services.

Mme Robinet : La différence est liée à la maturation du projet. Lorsque les services ont travaillé sur l'élaboration du budget primitif, nous avons identifié une somme de 50 000 €. Depuis, nous avons travaillé avec les services de l'Etat pour diminuer le coût, et nous étions arrivés, après négociation avec l'Etat, à la somme qui vous a été présentée en Commission Permanente.

Mme de Mauraige : Sur la partie Investissements, cela inclut-il les 300 000 € pour Pougues ?

M. le Président : Oui.

Mme de Mauraige : Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. le Président : Cela intègre les 600 000 € de la vente du Parc Saint-Léger de Pougues, sachant que nous donnons une subvention de 300 000 €, votée tout à l'heure, dans le contrat avec l'Agglomération. Ce sont 600 000 € qui viennent dans notre budget pour nous permettre de faire quelques menus travaux en 2021.

Mme Boirin : Puis-je faire une remarque, Monsieur le Président ?

M. le Président : Oui, bien sûr.

Mme Boirin : Je voudrais juste remettre en perspective cette délibération avec les trois qui précédent. Nous avons vu, avec les trois précédentes délibérations, que c'était 1,5 M€ et 5 M€ qui étaient affectés à l'habitat privé, et en perspective, nous affectons seulement 1,7 M€ aux bâtiments publics. Evidemment, je suis pour que l'on affecte ces 1,7 M€ aux bâtiments publics, mais je préférerais, compte tenu de l'état de certains bâtiments publics, que la totalité des sommes à affecter aux bâtiments et à la rénovation des bâtiments le soit dans le public. C'est là aussi la raison pour laquelle je m'étais opposée dans les trois dernières délibérations.

M. le Président : C'est noté. Je vais soumettre le rapport au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

8 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 30 : INFORMATION CONCERNANT LA DELEGATION AU PRESIDENT DU POUVOIR DE DECIDER DE LA CONCLUSION ET DE LA REVISION DE LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS 12 ANS

M. Herteloup : Dans le cadre du fonctionnement des services du Département de la Nièvre et de la gestion du patrimoine immobilier, le Président du Conseil départemental a usé de sa délégation pour la signature de 7 actes en 2020 dont la liste et les caractéristiques figurent dans le tableau joint en annexe au rapport.

La délibération n°6 du 3 avril 2015 prévoit que le Président informe le Conseil des actes pris dans le cadre des délégations qui lui sont données.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de prendre acte des conventions signées en 2020 dans le cadre de la délégation donnée au Président, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, telles que récapitulées dans l'état joint au rapport.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Il est pris acte de cette information.

RAPPORT N° 31 : CESSION DU PARC THERMAL SAINT-LEGER A LA COMMUNE DE POUQUES-LES-EAUX

M. Herteloup :

Il s'agit d'autoriser la cession du domaine thermal du Parc Saint-léger à Pougues-les-Eaux au profit de la commune dans le cadre son projet de remise en valeur de ce patrimoine.

Depuis 1976, suite à la liquidation de la compagnie exploitante, le Département de la Nièvre est propriétaire d'un domaine thermal dans la ville de Pougues-les-Eaux. L'entretien et la remise en état d'un tel domaine ne constituent pas une priorité au regard des compétences du Département. Une convention de gestion partagée avec la commune de Pougues-les-Eaux, et régulièrement reconduite, permet à cette dernière de laisser cet espace ouvert au public, de le valoriser et de l'entretenir *a minima* moyennant une participation financière du Département.

Par ailleurs, au sein du parc, des bâtiments dits du CAC (Centre d'Art Contemporain) sont mis gratuitement à disposition de l'association nivernaise pour l'art contemporain jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard, date à laquelle les locaux auront été restitués en lien avec la fin du partenariat tel qu'il a été décidé.

La nouvelle municipalité élue en 2020 veut mettre en œuvre rapidement son projet phare : « redonner vie au parc thermal et le remettre en valeur, en faire une coulée verte, l'un des poumons de Nevers Agglomération ».

La commune de Pougues-les-Eaux souhaite acquérir, au prix de 600 000 €, sous réserve de l'obtention d'une subvention dans le cadre du contrat de territoire de Nevers Agglomération à hauteur de 300 000 €. Dans ce prix de 600 000 €, l'écart de 69 492 € de la marge basse de moins 10 % prévue dans les avis des Domaines est motivé par le projet d'intérêt public que porte la commune dans le cadre d'un transfert de domaine public entre personnes publiques.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver la cession au profit de la Commune de Pougues-les-Eaux dans le cadre d'un transfert de domaine public, de l'ancien parc thermal Saint-Léger supportant divers bâtiments et notamment ceux

du centre d'art contemporain dans un ensemble de propriétés d'une surface d'environ 56 000 m².

- De fixer le prix net vendeur de cession de l'ensemble à 600 000 € inférieur à l'avis des Domaines compte tenu du projet d'intérêt public que porte la commune,

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'acte de vente qui sera établi par le notaire et aux frais de la commune de Pougues-les-Eaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Mme de Mauraige :

Nous serons logiques avec notre position exposée tout à l'heure, et nous voterons contre, ceci non pas parce que nous serions contre la vente, mais du fait que nous sommes contre les conditions de vente.

M. le Président :

Il ne pouvait pas y avoir d'autres conditions de vente que celles nous mettons en place.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

1 abstention. 8 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 32 : BUDGET PRIMITIF 2021 – MOYENS DE L'INSTITUTION

M. Bourgeois :

La politique Moyens de l'Institution s'attache à couvrir les besoins liés à l'administration générale et aux achats de la collectivité afin d'en assurer le bon fonctionnement tout en sécurisant et optimisant l'action administrative des services. Pour l'exercice 2021, il est proposé d'inscrire au titre de la politique Moyens de l'Institution en dépenses 1 328 000 € en section de fonctionnement et 142 000 € en section d'investissement ainsi qu'un crédit de 6 300 € en recettes de fonctionnement et 10 000 € en recettes d'investissement.

La politique Moyens de l'Institution couvre tous les besoins nécessaires à un fonctionnement sécurisé et optimisé des services départementaux et de la collectivité. Elle intègre les actions relevant de l'administration générale et des achats, qu'il s'agisse des besoins d'équipement, de fonctionnement, des actions de communication interne ou de mise à disposition de ressources documentaires.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement :

. Documentation – Communication interne : 71 400 €

. Moyens de l'institution 870 300 €

. Frais de publicité marchés : 15 000 €

. Services juridiques : 75 500
. Administration générale (courrier) : 262 800 €
. Subventions instances départementales et frais d'insertion : 33 000 €
Total : 1 328 000 €

- Dépenses d'investissement :

. Moyens de l'Institution : 122 000 €
. Frais de publicité marchés : 20 000 €
Total 142 000 €.

- Recettes de fonctionnement :

. Administration générale (courrier) : 5 300 € P073
. Services juridiques : 1 000 €
Total : 6 300 €.

- Recettes d'investissement :

. Moyens de l'institution : 10 000 €
Total : 10 000 €.

Il vous est donc proposé :

- De retenir les éléments budgétaires qui vous sont soumis dans le cadre du présent rapport,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent budget.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce budget ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 : PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2021 ET LE PREMIER TRIMESTRE 2022

M. Bourgeois :

Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2021 et le premier trimestre 2022.

La définition des besoins de la collectivité est obligatoire. Elle permet de déterminer, entre autres, les critères de sélection des offres, la procédure la plus adéquate ainsi que la forme la mieux adaptée de la publicité.

Depuis le 7 décembre 2020, la loi n°2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique (dite « Asap ») donne la possibilité aux acheteurs de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur

estimée est inférieure à 100 000 € HT. Cette récente loi est applicable jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. Cette possibilité n'empêche pas, lorsque cela est opportun, de lancer une procédure. Sachant que le dispositif d'engagement à minima des mises en concurrence (3 devis) institué en 2020 est quant à lui maintenu.

Depuis plusieurs années maintenant, le Département de la Nièvre a mis en place une programmation de ses marchés publics. Les services gestionnaires sont sollicités afin de déterminer les procédures en prenant en compte les notions d'opérations pour les marchés de travaux et de besoins homogènes pour les marchés de fournitures et de services présentés en annexe au rapport. Cette méthode a le mérite de :

- Valoriser la commande publique départementale en permettant aux acteurs économiques de se positionner et de se porter candidats sur divers marchés,
- Organiser tout au long de l'année la mise en œuvre des procédures de marchés,
- Sécuriser ces procédures au regard de la réglementation. Dans le cadre de cette logique de fonctionnement pour l'année 2021 et le premier trimestre 2022, un tableau recensant les procédures de marchés publics à engager a été élaboré, que ce soit en travaux, fournitures ou en services.

Il vous est donc proposé :

- De valider le tableau de procédures de marchés publics à engager pour l'année 2021 et le premier trimestre 2022, tel qu'il est présenté en annexe au rapport,
- D'autoriser Monsieur Le Président du Conseil départemental de la Nièvre à lancer les procédures en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution et/ou leur modification,
- De donner délégation à la Commission Permanente pour compléter ou modifier le tableau de procédures de marchés publics en cours d'exercice.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE CABINET, COMMUNICATION ET IMPRIMERIE

M. le Président :

Il me revient de vous présenter la politique Cabinet, Communication et Imprimerie.

Les prévisions budgétaires sont présentées ci-dessous par services et par section.

- **Cabinet : 551 564 €**

- Investissement : 352 094 €. Il s'agit de l'exécution du budget participatif 2019 et 2020. Le Covid a empêché un certain nombre de porteurs de projet de réaliser la totalité des projets sur l'année 2021. Nous avons accepté de les proroger. Il y a donc un report sur 2021.

- Fonctionnement : 199 470 €

La section fonctionnement diminue d'environ 9 %. Cette baisse résulte principalement de la suppression de la subvention à l'association des anciens conseillers généraux pour cette année.

- **Communication : 325 380 €**

- Investissement : 13 000 €

La diminution de la section investissement d'environ 48 % se justifie par la réalisation et la mise à jour en interne des différents sites internet du Département (nievre.fr, budgetparticipatifnivernais.fr, labellenievre.fr).

- Fonctionnement : 312 380 €.

La section fonctionnement demeure quasiment identique à celle de l'année dernière.

- **Imprimerie : 180 000 €**

- Investissement : 10 000 €

- Fonctionnement : 170 000 €.

La diminution du budget global de l'imprimerie de plus de 17 % se justifie d'une part par une réduction de 50 % de la section investissement (aucun gros investissement matériel envisagé), d'autre part par la baisse de 14 % de la section fonctionnement expliquée par une rationalisation de la production et un coût inférieur de l'impression induit par le nouveau marché.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

10 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 : BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS – ANNEE 2021 – REGLEMENT DU DISPOSITIF

Mme Delaporte :

L'enveloppe sera augmentée de 100 000 € pour cette édition 2021 du budget participatif, au profit des associations, qui, elles aussi, ont beaucoup souffert des conséquences du Covid, et elles continueront à souffrir, d'ailleurs. Le montant maximal par projet est limité à 15 000 € TTC. Le montant de la subvention est non révisable à la hausse, même si les dépenses réalisées dépassent le montant

prévisionnel. Le dépôt des projets est prévu entre le 15 avril et le 15 juin. Le vote interviendra entre le 1^{er} et le 31 octobre 2021.

Cette année, nous avons fait le choix de proposer aux projets qui vont être déclarés éligibles et qui vont se présenter au vote des Nivernais une session d'ateliers pour qu'ils puissent mettre en place leur communication autour de la promotion de leurs projets, en impliquant le service communication du Département.

Pour les projets portés par les collèges, l'enveloppe sera de 30 000 €, et elle sera de 350 000 € pour les projets hors collèges. Ce sont donc 380 000 € au total pour le budget participatif saison 3.

M. le Président : Y a-t-il des commentaires ?

M. Gauthier : Une remarque, Monsieur le Président.

Je trouve qu'il est dommage que, lors de la remise des récompenses, les conseillers départementaux n'aient pas forcément tous été invités à cette remise.

Mme Delaporte : Je suis parfaitement d'accord avec vous, cher collègue. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Il y a eu une erreur. J'en prends l'entière responsabilité. Cela ne se reproduira plus.

M. Gauthier : J'en prends acte.

M. le Président : Et les miennes en supplément. J'y prends part aussi. C'est un dysfonctionnement du service.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

9 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 : BUDGET PRIMITIF 2021 – POLITIQUE INFORMATIQUE

M. Mulot : Concernant le fonctionnement, pour la politique informatique, les crédits de fonctionnement 2021 s'établissent à 1 402 200 €, contre 1 259 200 € en 2020. Ils correspondent aux dépenses engagées pour permettre le fonctionnement des moyens numériques. Ils sont répartis autour des volets suivants :

- Maintenance des moyens techniques et logiciels, prestations : 843 200 €. Cette somme correspond pour l'essentiel au financement des éléments de maintenance :

. Maintenance des logiciels (environ 100 logiciels répertoriés) et abonnements « Software As A Service » (SAAS). Il s'agit de

s'abonner à des logiciels sous forme de services délivrés *via* internet plutôt que de les installer sur les serveurs du Département pour la messagerie Zimbra, Intranet, Locus, Rainbow, Aidomenu... : 698 000 €.

. Maintenance et coûts d'impression des copieurs (114 unités déployées) : 75 200 €.

. Par ailleurs, 70 000 € sont réservés à des opérations de prestations de services (adaptations de paramétrages de logiciels, modifications de documents imprimés, accompagnements spécifiques sur projets, audits techniques).

- Fonctionnement des services : 503 000 €.

L'essentiel de cette enveloppe de crédits est consacré aux liaisons informatiques et aux dépenses de téléphonie :

. Liaisons informatiques pour 45 sites et accès internet des collègues : 375 000 € (350 000 € en 2020).

. Dépenses de téléphonie fixe et mobile : 124 000 € (114 000 € en 2020).

. Consommables informatiques : 4 000 €.

- Collèges, volet numérique éducatif : 56 000 €

. Espace numérique de travail pour les collègues: 50 000 €.

. Convention de partenariat Académie/CD58 pour assistance technique : 6 000 €.

En investissement, les crédits d'investissement 2021 s'établissent à 1 666 000 € (1 821 721 € en 2020). Ils sont répartis autour des volets suivants :

- Informatique et téléphonie : 1 321 000 €

. Acquisitions de logiciels : 432 000 € (670 476 € en 2020). Ils correspondent aux moyens nécessaires à l'évolution des versions des logiciels existants et à l'acquisition de nouveaux logiciels au titre des opérations suivantes :

. Renouvellement de l'Intranet des services : 150 000 €.

. Logiciel pour le Plan de Continuité d'Activité (PCA) : 114 000 €. Le système d'information de la collectivité repose sur un ensemble technologique constitué par les logiciels, les serveurs informatiques et les bases de données. L'ensemble des composants de ce système est installé dans une salle informatique unique. Il est prévu l'aménagement d'un second local informatique qui sera équipé à l'identique du premier. Cette redondance des équipements permettra, en cas de défaillance de l'un des sites, de basculer automatiquement sur l'autre et de permettre la continuité de l'activité.

. Développement de la dématérialisation : 168 000 €. Ces projets visent à réduire les impressions papier, à dégager des marges en réduisant certains temps de traitement, ainsi qu'à permettre une mise

en conformité au Règlement Général de la Protection des Données (dossier numérique de l'agent, dématérialisation des frais de déplacement, dématérialisation des délibérations, dématérialisation du courrier).

- Acquisitions de matériels et câblages : 795 000 €.

. Les crédits envisagés pour les achats d'ordinateurs et d'écrans sont proposés à hauteur de 150 000 €. Ils permettront le renouvellement d'une partie du parc de 2000 unités installées dans les services et l'équipement de salles de visioconférence. S'ajoute une dépense ponctuelle de 500 000 € nécessaire au projet de séparation des serveurs informatiques entre deux sites distincts (Plan de Continuité d'Activité).

. Les crédits envisagés pour les acquisitions de matériels de téléphonie s'élèvent à 65 000 € : autocom, téléphones portables...

. Les crédits destinés aux travaux de câblage et frais d'études s'élèvent à 80 000 €.

. IODAS Web : 94 000 €. Ce projet correspond à la modernisation du logiciel socle de gestion de l'aide sociale, fondé sur plusieurs modules : aide sociale générale, enfance, MDPH, agréments ; il a subi un retard de déploiement lié à la priorisation d'actions spécifiques pour la MDPH (module web MDPH, refonte des éditions bureautiques, mise en place de la CMI). Les crédits de paiement prévus sur 2021 permettront de payer les prestations en fin d'exécution.

- Informatique dans les collèges : 345 000 €.

Les crédits affectés aux collèges s'établissent à 130 000 € (249 000 € en 2020) ; ils permettent l'entretien et le renouvellement d'environ 10 % des équipements informatiques des établissements, actuellement constitués de 2 000 ordinateurs, 1 200 tablettes et 90 serveurs informatiques. Une nouvelle opération sera mise en œuvre courant 2021 relative à la sécurisation des serveurs des collèges, pour un montant de 215 000 €.

Il vous est donc proposé d'inscrire en dépenses, les crédits suivants :

. 1 402 200 € en fonctionnement,

. 1 666 000 € en investissement.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'explication sur ce budget ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 37 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. Mulot :

Les éléments majeurs de la politique des ressources humaines de la collectivité sont les suivants :

- Actualisation de la politique départementale :

Les crédits proposés pour la gestion du personnel départemental au titre de l'année 2021 connaissent une augmentation de 4,05 % passant, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement, de 76 694 560 € au budget primitif 2020 à 79 803 550 € au budget primitif 2021 (79 795 550 € en fonctionnement, 8 000 € en investissement). Cette augmentation conséquente s'explique principalement par une modification de périmètre due à la clôture des budgets annexes du Laboratoire et de Nièvre Travaux et Matériels, et donc par l'intégration dans le budget principal respectivement de la masse salariale du Laboratoire départemental (980 000 €, qui seront compensés par des recettes versées par TERANA) et de Nièvre Travaux et Matériels (2 252 500 €).

Tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes), les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives à la gestion du personnel proposées au BP 2020 se montaient à 80 505 475 € contre 79 821 420 € pour 2021 (intégrant l'opération dédiée à NTM), soit une baisse de 0,85 % pour majeure partie due à la prise en charge directe de la masse salariale des agents contractuels du Laboratoire départemental par le GIP TERANA.

- Mise en œuvre des lignes directrices de gestion :

Les lignes directrices de gestion sont la formalisation de la politique Ressources Humaines de la collectivité. Elles sont établies de façon pluriannuelle pour une durée qui ne peut excéder 6 ans. Elles peuvent être révisées en cours de période. Elles concernent l'ensemble des agents et sont soumises à l'avis du comité technique. L'élaboration de lignes directrices de gestion doit notamment :

- Simplifier et garantir la transparence et l'équité de gestion de la situation des agents publics,
- Favoriser la mobilité et accompagner les évolutions professionnelles des agents dans la fonction publique et le secteur privé,
- Renforcer l'égalité professionnelle dans la fonction publique en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades.

Elles sont de deux types :

. Les lignes directrices de gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Elles définissent les enjeux et les objectifs de la politique des ressources humaines à conduire compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. La crise sanitaire n'ayant pas permis de travailler sur ces aspects en 2020, il est proposé que ces LDG soient définies après les élections départementales.

. Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Elles fixent :

- Les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour la promotion des agents (promotion interne et avancement de grade au choix ou après examen)

- Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures. Elles visent aussi à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le déroulement de carrière et portent sur la politique de recrutement en vue de favoriser l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours. L'annexe au rapport présente, pour information, les lignes directrices définies dans ce domaine telles que validées par le comité technique réuni le 25 février 2021.

- Mise en œuvre d'un plan pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique :

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique oblige également les collectivités à définir un plan d'actions pluriannuel (3 ans maximum) pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'annexe 2 présente le plan élaboré en concertation avec les organisations syndicales et validé par le comité technique du 25 février 2021. Ce document a été transmis à Monsieur le Préfet, conformément à la loi, avant le 1^{er} mars 2021. Les actions figurant dans ce plan commenceront d'être mises en œuvre en 2021 et feront l'objet d'un suivi qui sera notamment retranscrit dans le rapport Egalité Hommes/Femmes qui vous est présenté chaque année à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

- Mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement :

La collectivité devait acquérir en 2020 un nouveau logiciel de gestion des frais de déplacement pour remplacer l'actuelle application interne dont la maintenance ne peut plus être assurée. Cette acquisition a été différée à 2021, et doit, pour mémoire, permettre d'automatiser et fiabiliser davantage les calculs pour des frais de déplacement représentant une dépense de près de 1 M€ par an.

- Mise en œuvre des feuilles de route relatives à la politique d'adaptation au changement climatique :

Conformément au rapport adopté par notre assemblée le 1er février dernier, les services de la DRH devront mettre en œuvre plusieurs actions principalement en lien avec la formation et les conditions de travail des agents.

En termes de focus, on peut signaler le renouvellement de la convention avec le FIPHFP.

Le Département a conventionné avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour la première fois en 2014 pour la période de 2014 à 2017. Ce conventionnement permet à la collectivité de bénéficier de recettes de la part du FIPHFP moyennant la mise en œuvre d'actions en faveur des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Il marque surtout la préoccupation du Département à recruter, à maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap dans les services et à faire évoluer la vision du handicap dans la société. Le bilan des actions est présenté dans le rapport. Au 1^{er} janvier 2020, le Département comptait 116 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) soit un effectif de 13 agents supplémentaires par rapport à 2017 (fin de la convention précédente). Avec un taux de 6,4 %, la collectivité respecte donc le taux de 6 % de l'effectif fixé par la loi.

Dans ce contexte, le renouvellement de la convention avec le FIPHFP a été proposé pour la période 2021-2023 avec des ambitions plus fortes en termes de sensibilisation à la question du handicap, d'accroissement des recrutements et d'accueil d'apprentis dans nos services. Le projet devra être présenté au comité local du FIPHFP avant l'été.

Les éléments financiers pour 2021 sont les suivants :

A) La rémunération du personnel permanent :

Les crédits proposés pour la rémunération du personnel permanent (personnel titulaire et non titulaire) passent de 53 700 000 € au BP 2020 à 54 877 200 € au BP 2021 soit une évolution de 2,19 % (hors NTM). Cette évolution s'explique, comme indiqué plus haut, par l'intégration dans le budget principal de la masse salariale des personnels titulaires de la fonction publique du Laboratoire départemental mis à disposition de TERANA (980 000 €), mais aussi par l'application des mesures prévues par le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR – révision des grilles d'agents des catégories A et C pour 198 000 €). Le glissement vieillesse technicité (GVT : avancements d'échelon et de grade) aura quant à lui une incidence estimée à 560 000 €, dont 530 000 € pour les seuls avancements d'échelon qui constituent une obligation pour la collectivité. A périmètre constant (BP 2020 incluant la masse salariale du Laboratoire), l'évolution de la masse salariale est en réalité la suivante : 55 098 625 € au BP 2020 contre 54 877 200 € pour le BP 2021 soit une baisse de 0,40 % s'expliquant par le transfert et donc la prise en charge directe des salaires des agents contractuels du Laboratoire départemental par le GIP TERANA.

Les recettes attendues sont principalement liées au remboursement des postes mis à disposition d'autres structures (1 448 294 €), au remboursement des salaires des agents en arrêt suite à accident de travail ou maladie professionnelle par l'assureur de la collectivité (290 000 €), au remboursement des indemnités journalières (50 200 €).

La masse salariale 2021 des agents de NTM (2 252 500 €) relève d'une autre opération (Opération P093) en vue de faciliter une comptabilité analytique pour ce service. Elle connaît une baisse de 1,96 % puisque le montant fixé au BP 2020 était de 2 297 500 €. Cette baisse est liée à un ajustement du besoin 2021 aux dépenses constatées en 2020.

B) Le budget consacré aux assistants familiaux :

La proposition d'inscription de crédits au titre de la rémunération des assistants familiaux pour l'année 2021 s'élève à 18 800 000 €, ce qui représente une baisse de 1,05 % par rapport au budget primitif 2020 (19 000 000 €).

L'année 2020 a été marquée par une stabilisation de l'activité des assistants familiaux (+ 0,11% par rapport à 2019) et par une baisse de 0,33 % de la masse salariale par rapport à 2019, et ce en dépit de l'augmentation des congés payés (1 220 901 €), en hausse de 5,30 % par rapport à 2019, hausse liée à la baisse spectaculaire des congés posés par les agents du fait de la crise sanitaire : 2002 jours posés en 2019 contre 1358 en 2020. La masse salariale de ces personnels sera impactée par l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) de 0,99 % au 1^{er} janvier 2021 (+ 159 000 €) ainsi que par l'évolution de carrière des agents (glissement vieillesse technicité + 25 000 €).

C) La formation :

Au regard de la crise sanitaire, les sessions de formation ont connu un fort taux d'annulation en 2020, entraînant une consommation du budget Formation à hauteur de 89 187,58 € contre les 198 800 € prévus au BP 2020. Bien que la situation reste encore très incertaine, il vous est proposé de maintenir ce budget à hauteur de 200 000 € pour 2021 en espérant qu'un maximum d'actions pourra être mis en œuvre au cours du 2^e semestre.

D) Les frais de déplacement :

De la même façon, le budget consacré aux frais de déplacement a été réduit en 2020 du fait du confinement : notre assemblée avait voté un montant de 987 150 € (dont 597 150 € pour les déplacements des assistants familiaux) au BP 2020, ont été consommés 859 415,35 €. Pour 2021, il vous est proposé de voter un montant de 976 500 € (dont 625 000 € pour les assistants familiaux). Pour les déplacements liés à la formation, les crédits consommés s'élèvent à 18 751,35 € alors que le BP 2020 prévoyait un montant de 40 000 €. Il vous est proposé de ramener ce montant à 30 000 € pour 2021.

E) Les œuvres sociales du personnel :

Notre assemblée départementale consacre 1 % du montant prévisionnel de la masse salariale au financement des œuvres sociales de son personnel. Le budget prévisionnel susceptible de leur être alloué se monte donc pour 2021 à 759 297 €.

- Les actions sociales relevant de dispositifs réglementaires. Elles concernent principalement les actions suivantes :

. Les remboursements partiels des abonnements transports en commun des agents (8 000 €),

. Les participations au bénéfice des parents d'enfants handicapés (60 000 €).

- Les aides remboursables et les secours urgents. Sur présentation de rapports établis par l'assistante sociale du personnel, la collectivité propose, en fonction des situations individuelles rencontrées, le versement d'avances remboursables ou de secours d'urgence pour les agents confrontés à des difficultés sociales personnelles. Le budget proposé pour 2021 se monte à 18 000 € (dont 6 000 € en section d'investissement pour les aides remboursables).

- Le forfait mobilités durables. Il vous est, par ailleurs, proposé d'instaurer dans la collectivité, avec effet au 1^{er} janvier 2021, le forfait mobilités durables créé par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et dont le décret d'application pour la fonction publique territoriale est paru le 9 décembre 2020. Les agents publics qui font le choix, pour leurs déplacements domicile-travail, au moins 100 jours par an, d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourraient bénéficier d'un forfait de 200 € par an. Le forfait est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent et de son temps d'activité dans la collectivité sur une année. Il est versé sur présentation d'une attestation sur l'honneur qui peut faire l'objet d'un contrôle par l'employeur. Ce forfait n'est pas cumulable avec le remboursement d'un abonnement de transport public. Il est difficile à ce jour d'estimer le budget à consacrer à cette mesure ; il vous est donc proposé d'inscrire un montant de 7 000 € correspondant à 35 demandes, qu'il conviendra d'ajuster au regard du nombre d'agents qui se manifesteront pour en bénéficier.

- Le restaurant inter administratif (AGORA) : L'année 2020 a été compliquée pour l'association du RIA comme pour l'ensemble du secteur de la restauration même si l'AGORA n'a été fermée que 2 mois sur toute la période du premier confinement (202 jours ouverts contre 253 jours ouvrables). Le personnel et le bureau se sont mobilisés pour proposer d'autres formules telles que la vente à emporter de plats chauds ou froids afin de garder leur clientèle. Néanmoins malgré tous ces efforts, l'année 2020 connaît une baisse de fréquentation de 17 000 couverts (25 518 repas en 2020 et 42 577 en 2019). Le nombre de rationnaires relevant du Département n'a représenté que 34,19 % du total des administrations de tutelle sur 2020 soit bien moins que les presque 40 % habituels. Au regard de cette tendance, il est envisagé de diminuer la somme affectée aux repas 2021 et d'inscrire de la somme de 13 500 € dans le budget des œuvres sociales de la collectivité pour la prise en charge de l'aide aux repas pour les agents disposant d'un indice inférieur ou égal à 480.

Pour ce qui concerne le financement des autres éléments du budget de fonctionnement de la restauration administrative (participation aux

fluides, petit matériel...), il est proposé l'inscription d'une somme de 56 500 € pour 2021 soit un total en dépense de fonctionnement de 70 000 €. Enfin, et s'agissant des instances dirigeantes de l'AGORA, il convient de rappeler que le conseil d'administration renouvelé au printemps, a évolué vers une présence renforcée des administrations, et pour ce qui concerne la collectivité départementale, la présence de 2 élus est désormais assurée.

En termes d'investissement, l'opération de rénovation globale de cet équipement (cuisine, self, plonge, toitures ...), annoncée depuis plusieurs années, va démarrer. L'année 2021 devrait être consacrée au lancement du marché de maîtrise d'œuvre et à la finalisation des études afin de connaître en fin d'année, les entreprises qui devront réaliser les travaux. Cette opération a obtenu des financements accordés par la DGAFP d'un montant de 1 294 427 € pour l'ensemble de l'opération hors travaux du propriétaire, et dans le cadre du plan de relance, l'État a accordé une subvention complémentaire portant le total du disponible pour les travaux à 2 800 000 € TTC. Cette opération pour laquelle le Département assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage étant intégralement financée par l'État, aucune contribution à ce titre n'est à inscrire au budget. En revanche, il convient de prévoir un crédit de 69 000 € correspondant à la participation du Département et consacrée au renouvellement de divers matériels engagé en 2020 par l'association de gestion de ce restaurant et remboursé l'année suivante par les administrations, ainsi que des frais annexes.

- Le Comité des œuvres sociales du Département de la Nièvre (COSDEN) :

Sur 2020, la programmation des activités a été perturbée par la crise sanitaire et quelques projets ne se sont pas déroulés comme prévu.

L'année 2021 s'annonce aussi incertaine que 2020. Aussi, le conseil d'administration propose-t-il de réviser sa proposition de courts séjours et de financer sur présentation d'un justificatif, les hébergements des agents à partir de 2 nuitées. Cette participation versée une fois par an serait calculée en fonction du quotient familial de l'agent. Par ailleurs, en raison de la faible différence entre le prévisionnel et le réalisé de l'année précédente en période de crise sanitaire, le COSDEN envisage de reconduire les prestations sociales pour la même somme qu'en 2020 ainsi que les activités locales autant qu'il est possible de l'espérer à ce jour.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de renouveler la subvention de 511 100 € sachant qu'une avance de 200 000 € a déjà été versée lors de la session du DOB 2020.

F) Création de postes :

Dans le cadre de la refonte de l'organisation de la protection de l'enfance et en vue notamment d'harmoniser les pratiques sur le territoire et d'assurer une équité de traitement pour les usagers, j'ai souhaité que la DGA Solidarités, Culture et Sport travaille à la

création d'un service « Offre d'accueil » qui aura notamment pour missions :

- D'offrir l'accueil le plus adapté possible aux besoins des enfants placés, auprès d'assistants familiaux ou en établissements médico-sociaux, tout en déchargeant les travailleurs sociaux des sites de l'activité chronophage de recherche de lieux d'accueil,

- De mieux accompagner, et de façon homogène sur tout le territoire, les assistants familiaux dans leurs pratiques professionnelles. Ce service sera constitué d'un(e) chef de service, d'un(e) psychologue et d'un(e) agent(e) administratif(ve), postes qui seront pourvus par redéploiement de postes actuellement affectés à d'autres services. En revanche je vous propose de procéder à la création de 6 postes d'assistant(e) socio-éducatif(ve) pour assurer les missions de « référent(e)s offre d'accueil » : les agents seront chargés de répondre aux besoins des demandes d'accueil des enfants confiés en lien avec les référents éducatifs des sites d'action médico-sociale et d'assurer l'encadrement hiérarchique et l'accompagnement professionnel des assistants familiaux. Le coût de ces créations pour l'année 2021 serait de 165 360 €. Une évaluation du dispositif sera engagée dès septembre 2021.

G) Modifications du tableau des effectifs :

Vous trouverez en annexe 6 du rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

Les éléments financiers sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 79 813 420 €
- Dépenses d'investissement : 77 000 €
- Recettes de fonctionnement : 1 871 000 €
- Recettes d'investissement : 6 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ou des demandes de précisions ?

Concernant l'embauche de personnes pour continuer d'améliorer notre politique Enfance, cela n'est que le début. Vous avez bien compris que l'on recentre, que l'on a besoin d'avoir plus d'éducateurs, parce que nous sommes en difficulté sur ce sujet. Quand nous aurons construit un nouvel équipement pour l'enfance, et fait passer les services de 12 à 8, cela nécessitera des embauches de personnels spécialisés. La réforme de notre politique Enfance nécessite à la fois des efforts en termes d'architecture et des efforts en matière de personnels pour arriver à des encadrements qui soient cohérents et satisfaisants.

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

10 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 38 : BUDGET PRIMITIF 2021 – RAPPORT GENERAL

M. Bourgeois :

Après nos débats, nous sommes arrivés à la présentation des évolutions majeures du budget primitif 2021.

1) Présentation préalable des évolutions majeures du budget 2021 :

Ce budget 2021 est exceptionnel à plusieurs titres.

La prolongation de l'état de crise sanitaire continue à faire peser un certain nombre d'incertitudes sur notamment la progression du RSA et les évolutions des recettes fiscales telles que les DMTO la CVAE, et la TSCA, les plus sensibles à l'activité économique

La dissolution des budgets annexes de Nièvre Travaux et Matériels, d'une part, et du Laboratoire départemental, d'autre part, perturbe la lecture des éléments comparatifs du budget 2021 par rapport au budget 2020, et *a fortiori* par rapport au compte administratif 2020.

Les jeux d'écriture générés notamment par l'intégration de NTM génèrent de nombreux transferts entre section de fonctionnement et section d'investissement, qui empêchent pour certains éléments une comparaison directe de BP à BP ;

Enfin le montant d'investissements directs et de subventions d'équipement prévu en 2021 sera à proprement parler exceptionnel, alimenté à la fois par le décalage de certains projets du fait des périodes de confinement en 2020, mais surtout par une ambition assumée d'investissements dans des politiques cruciales pour le territoire : protection de l'enfance, attractivité et action culturelle, voirie et développement du réseau routier, rénovation des collèges et des bâtiments départementaux, très haut débit notamment.

Ces évolutions peuvent être résumées en trois effets majeurs :

- Une augmentation des recettes de fonctionnement à un niveau de 313,9 M€, alimentées notamment par un excédent de clôture 2020 de 25 M€, provenant du budget principal et des budgets annexes ;
- Une hausse des dépenses de fonctionnement de 11,3 M€ de BP à BP du fait de l'intégration du budget de NTM, mais aussi de la hausse de l'allocation RSA et plus globalement des dépenses de solidarité ;
- Une très forte croissance des investissements hors dette (+ 8 M€ par rapport au BP 2020 après DM) due à une programmation de travaux reprenant de plus belle après les aléas de l'année 2020.

2) Présentation synthétique du budget principal 2021 :

L'impact de la crise perdure en fonctionnement, mais n'obère pas un niveau d'investissement exceptionnel Le budget primitif pour 2021

présente des écarts importants par rapport au BP 2020, qui sont en grande partie expliqués par des modifications de périmètre, ainsi que par les ajustements nécessaires engendrés suite à l'exécution du budget 2020, notamment en recettes.

La survenue de la crise liée au Covid-19 avait modifié considérablement les paramètres du budget 2020, mais, si elle a eu un impact sur les dépenses et a naturellement induit un renforcement des actions dans le champ des solidarités, les recettes fiscales ont été moins affectées que les anticipations le prévoyaient.

Il est donc nécessaire de présenter le budget 2021 en deux temps :

- Une comparaison de budget à budget qui laisse paraître des variations considérables, expliquées à la fois par l'incidence du résultat de clôture intégré ainsi que ces modifications de périmètre ;
- Une comparaison à périmètre constant par rapport au CA 2020, qui retrace en particulier les effets de l'intégration du budget annexe de NTM, ainsi que de la clôture de celui du Laboratoire départemental, et corrige les anticipations du budget primitif 2020.

La comparaison du budget 2021 au budget 2020 après DM présente donc des évolutions importantes :

- En recettes (+ 6,03 %) : elles s'expliquent d'une part par l'effet de l'intégration d'un résultat de clôture accru de 6,7 M€ suite à l'exécution du budget 2020 (décalage de travaux d'investissements et recettes fiscales inespérées), ainsi que par l'intégration des recettes résultant de la clôture des budgets annexes pour 2,7 M€. Après correction de ces effets, la hausse n'est plus que de 3,21 %.
- En dépenses (+ 4,21 %) : l'intégration des dépenses des budgets annexes (NTM et masse salariale du Laboratoire refacturée principalement) explique 80 % de la variation totale, la variation résiduelle s'établissant à + 0,86 %, soit + 2,3 M€. La comparaison du budget 2021 au compte administratif 2020 est donc plus pertinente, puisqu'elle corrige en recettes les évolutions importantes connues après le vote de la décision modificative, et en dépenses la non-exécution de dépenses prévues au budget, notamment en investissement (Cité Muséale et dépenses imprévues).
- Les recettes totales prévues baisseraient de - 0,94 %, les DMTO étant supposés stables par rapport à 2020, et la CVAE diminuant suite aux effets de la crise.
- Les dépenses augmenteraient, elles, plus logiquement de 2,20 %, soit + 5,8 M€, sous l'effet principalement de la hausse des dépenses de solidarité, le RSA expliquant à lui seul 45 % de la hausse des dépenses (+ 2,7 M€).

Le budget 2021, alimenté des évolutions présentées ci-dessus, se caractérise donc principalement par les éléments suivants :

- Un résultat de clôture à hauteur de 25 M€, constitué des résultats positifs consolidés des exercices précédents, qui ont permis d'amortir

les effets de la crise en 2020. L'impact en fonctionnement de cette crise peut être estimé à 7,6 M€ de diminution de l'épargne brute pour l'année passée (moins de recettes et plus de dépenses).

- Une légère baisse des recettes, celles-ci ayant été moins impactées par la crise sanitaire en 2020 qu'escompté initialement.

- Une hausse des dépenses de fonctionnement (+ 2,2 %) qui s'explique par la reprise de la croissance de certaines lignes budgétaires, qui avait été freinée en 2020 (masse salariale, frais de déplacement, formation, fluides), et par la poursuite de l'alourdissement des dépenses de solidarités rendues toujours plus indispensables (RSA et frais d'hébergement notamment).

- Une épargne brute et nette en hausse par rapport au réalisé 2020, lorsqu'elles avaient été fortement impactées par la crise, mais aussi par rapport au BP 2020, du fait notamment de la hausse du résultat de clôture et de la ré-estimation des recettes.

- Un niveau exceptionnel des dépenses d'investissement, porté à plus de 40 M€, qui constitue à lui seul un véritable plan de relance pour l'économie nivernaise en 2021.

- Un maintien du niveau d'emprunt à 15 M€, substantiellement inférieur au niveau du capital remboursé (16,1 M€), qui permet de poursuivre la trajectoire de désendettement de la collectivité engagée depuis 2017.

Le budget consolidé en 2021 s'élève à 345 M€, en hausse de 4,2 % par rapport au budget primitif 2020.

Voilà la synthèse de tous les budgets qui vous ont été présentés aujourd'hui. Il vous est donc proposé de délibérer sur ce budget primitif 2021.

M. le Président :

Merci pour cette présentation. Je parole la parole à qui souhaite la prendre.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous avons été convoqués aujourd'hui pour voter le dernier budget de la mandature de notre collectivité. Hélas, nous sommes contraints de le faire en visioconférence, ce qui n'est pas totalement favorable à l'exercice démocratique. Chacun cependant a fait de son mieux, et je voudrais remercier les services du Conseil départemental qui se sont activés depuis ce matin pour essayer que les choses se passent du mieux possible, et les collègues qui sont présents depuis ce matin, car c'est quand même une épreuve d'attention qui est beaucoup plus difficile que lorsque nous sommes en présentiel et que les choses sont plus interactives.

Les grandes remarques concernant ce budget :

Nous constatons une augmentation forte en termes de bénéficiaires du RSA, ce qui impacte de fait nos finances, et cela sans compensation de l'Etat. Le Conseil départemental envisage-t-il de se positionner sur les expérimentations de recentralisation des allocations sociales évoquées dans le projet de loi dite « 4 D » ?

Nous ne pouvons qu'observer un recours de plus en plus prégnant à l'emprunt dans le cadre de nos investissements. Nos marges de manœuvre ne font que se réduire chaque année. L'épargne est extrêmement faible. *In fine*, l'héritage de la gestion de vos prédécesseurs et la vôtre se paie aujourd'hui par le fait que nos taux d'emprunt sont en moyenne à plus de 2 %. Le taux moyen des encours des dettes des collectivités locales est de 1,89 %, et il s'agit d'une moyenne. Certaines collectivités ont emprunté à 0,56 sur 20 ans. En 2019, les Départements ont emprunté à 0,52 (source *La Gazette des Communes*). Nous pouvons en déduire que notre Collectivité ne s'illustre pas par son exemplarité en la matière. Il en découle un gros endettement que nous n'avons eu de cesse de dénoncer durant l'intégralité du mandat.

Il est difficile de prétendre avoir désendetté le Conseil départemental alors que l'encours de la dette dépasse les 225 M€. Oui, sur les deux dernières années l'endettement a été réduit, mais rappelons qu'en 2019, c'est la contrainte de l'application du Pacte de Cahors qui a conduit à cette réduction, et, en 2020, bien évidemment, les investissements reportés pour cause de Covid ont eu les mêmes effets.

Au cours du mandat 2015-2021, l'endettement s'est creusé passant de 221,5 M€ à plus de 225 M€ en 2020. Il y a encore une proposition de recours à l'emprunt cette année. La justification en est un budget d'investissement exceptionnel. C'est louable, mais nous constatons que les restes à réaliser sont de 2 M€. Et puis nous savons que les réalisations prévues ne vont pas devoir être financées totalement sur l'exercice ; elles s'étaleront un peu plus. On pourrait dire que nous sommes là dans un affichage électoral.

D'ailleurs, sur les investissements eux-mêmes en dehors des ouvrages d'art dont le Pont de Decize à 15 M€ qui pourraient faire discussion, les sommes allouées à la réfection de voirie s'élèvent à 6,3 M€ avec une augmentation, certes, mais pas encore suffisante pour tout le réseau nivernais.

Les collègues se voient amputés de fonds. En revanche, les subventions aux associations font un bond de 10 %. Le budget participatif passe à 380 000 €, soit un gain de 100 000 €. Nous créons une nouvelle instance, un conseil départemental des jeunes et citoyens que nous finançons pour partie sur les crédits des collèges déjà réduits. En conclusion, tout cela sent bon la campagne !

M. le Président :

Qui d'autre demande la parole ?

Mme Boirin :

Ce qui m'épate – excusez-moi l'expression –, c'est qu'en 2020, vous aviez annoncé un compte administratif compliqué lié à l'augmentation du nombre de personnes touchant le RSA. En 2021, votre budget primitif fait état de la même préoccupation. Néanmoins, tout est beau dans le meilleur des mondes, puisque vous annoncez un taux d'investissements record de 40 M€. Là où tout le monde est en difficulté, vous explosez sur l'investissement.

C'est vrai que cela sent bon la campagne électorale. Mais quand on regarde cela de plus près, on voit des signes inquiétants. Cet investissement, en effet, est financé avec la reprise du résultat de clôture 2020, qui s'établit à 25 M€. Ce sont des reprises des précédents budgets : 18 M€ en 2019, 3 M€ en 2020, et 3 M€ par DM. Mais quand on regarde cette reprise de 25 M€, on s'aperçoit en réalité que très peu va être consacré à l'investissement, et que vous avez donc besoin de faire de nouveaux prêts pour réaliser les investissements record que vous annoncez. En effet, vous budgétisez des dépenses de fonctionnement très importantes, en augmentation de 15 M€ par rapport au compte administratif 2020, liées notamment à l'augmentation des dépenses de RSA (+ 11 % par rapport au budget primitif 2020, et + 7 % par rapport au compte administratif 2020). Vous budgétisez donc une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 15 M€. Votre résultat de reprise est très amputé par ces dépenses de fonctionnement.

Votre rapport indique aussi que les recettes augmentent elles aussi, avec ce résultat de reprise de 25 M€. Si on n'a pas ce résultat de reprise de 25 M€, on s'aperçoit que vos recettes diminuent de 500 000 €. Votre exercice va donc être assez compliqué, et d'ailleurs l'épargne brute augmente de 10 M€, simplement parce que les dépenses de fonctionnement augmentent de 15 M€. La plupart de votre résultat de reprise de 25 M€ est absorbé par des dépenses de fonctionnement supplémentaires de 15 M€.

Comme l'a bien dit Mme de Mauraige, en réalité on aura du mal à réaliser les dépenses d'investissement cette année, surtout si nous devons être à nouveau confinés, et du fait aussi que les projets d'envergure sont très peu nombreux ; ils se limitent au pont de Decize, effectivement, et à la Cité Muséale. Si l'on doit tenir compte de votre indication sur un budget d'investissement record, cela ne se vérifie pas tellement sur le terrain, finalement.

Pour notre part, nous voterons contre ce budget, qui sent effectivement bon la campagne électorale.

M. le Président :

Je passe la parole à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier l'ensemble des collègues pour leur investissement, et également remercier l'ensemble des agents qui à la

fois ont contribué à élaborer ce budget et qui contribueront, comme ils l'ont fait en 2020, à mettre en œuvre ce budget. Puisque nous sommes effectivement dans une dernière Session avant la fin de ce mandat, je voudrais aussi les remercier pour la capacité d'adaptation dont ils ont fait preuve au cours des années passées et en particulier au cours de l'année, qui n'a pas été nécessairement facile à gérer. C'est le sens de mes remerciements et de ceux que je porte au nom du groupe majoritaire.

Sur la situation financière, on se retrouve quand même bien souvent sur des débats récurrents. S'agissant des recettes, et plus particulièrement des emprunts, il faut quand même forcer l'analyse pour dire que l'évolution est catastrophique lorsque l'on passe de 221 M€ en 2015 à 225 M€ en 2021. Sachant qu'au regard de ce que sont les taux et de leur évolution, la charge est moins élevée en 2021 qu'elle ne l'était en 2015. C'est une analyse qui n'est pas forcément totalement pertinente.

S'agissant des taux applicables à une collectivité, ces taux sont liés à la fois à sa fragilité financière, mais également à la fragilité du territoire. Notre collectivité locale, au regard de ses caractères socio-économiques, est une collectivité pauvre, et bien évidemment on ne prête qu'aux riches, et vous le savez aussi bien que moi. C'est la raison pour laquelle les taux moyens sont légèrement supérieurs à ceux que l'on peut constater dans d'autres collectivités territoriales.

S'agissant des dépenses, je pense que nous sommes à la hauteur de nos responsabilités dans les sujets que nous avons en responsabilités premières ; je veux parler de la compétence concernant les Nivernais les plus fragiles, et je pense en particulier à ceux qui bénéficient du RSA ; ils préféreraient ne pas en bénéficier et avoir d'autres ressources. Nous avons dû faire face en 2020, et nous continuerons à faire face à une augmentation, malheureusement, des bénéficiaires du RSA, et nous assumons nos responsabilités en la matière. De même qu'en matière de jeunesse, en particulier, nous faisons ce qu'il faut pour que les enfants à notre charge en responsabilités puissent trouver les meilleures conditions d'accompagnement, et on sait qu'ils ont des situations très difficiles. Ce qui ne nous empêche pas, dans bien des domaines, d'être innovants, et je ne reviendrai pas sur le soutien en matière d'insertion, et en matière de territoire zéro chômeur de longue durée, et nous espérons bien que le département de la Nièvre pourra être retenu dans la totalité des candidatures qui ont été présentées.

S'agissant de l'éducation, nous essayons de faire face là aussi à nos responsabilités en matière de collèges, de manière sérieuse, rigoureuse, et je pense en particulier à la dotation de fonctionnement des collèges ; nous faisons en sorte, car nous n'avons pas les moyens pour cela, qu'il n'y ait pas de réserves qui soient sans rapport avec les besoins des établissements ; et en leur garantissant notre soutien si quelques difficultés pouvaient apparaître en début d'année. Et puis il y a les travaux d'entretien, de rénovation qui ont été évoqués. Notez que le collège de Corbigny vient d'être retenu dans le cadre du dispositif « Internats d'excellence ». C'est une bonne chose. Cela va permettre

de retravailler sur un élément d'attractivité de cet établissement, et cela participe à sa pérennité, et cela participe à maintenir, voire à développer les effectifs qui permettront de disposer des moyens humains permettant d'assurer peut-être une meilleure pédagogie.

Je voudrais terminer par deux ou trois points.

Le premier concerne la voirie. Là aussi, des efforts ont été menés. Il faudrait en faire d'autres, mais nous n'avons pas les moyens d'en faire plus, mais cette année. Il va y avoir une ressource significative qui est liée à la gestion des années antérieures, qui a permis de dégager des moyens supplémentaires, et ce n'est pas rien : 1,3 M€. Cela permet de faire un certain nombre de kilomètres en entretien ou en investissement.

Malgré les circonstances difficiles, car le niveau départemental est le plus tendu financièrement d'une manière générale par rapport aux communes, aux intercommunalités et à la Région, nous continuons le soutien aux collectivités et aux territoires. Rappelons que la Dotation Cantonale d'Équipement est maintenue au même niveau, avec la possibilité de l'utiliser en mobilisant trois années de DCE, ce qui va permettre de faire levier, et de participer à la relance économique. Il y a aussi le soutien aux intercommunalités, au travers le contrat territorial, dont les montants ne sont pas du tout négligeables, car on est, sur 3 années, sur 24 M€.

Derrière les dépenses, il faut voir qu'il s'agit de recettes pour certains, pour ceux qui vont avoir recevoir des prestations, à réaliser des travaux pour le compte de la collectivité, et cela génère autant de chiffre d'affaires que d'emplois : 40 M€ d'investissements, c'est à peu près l'équivalent de 700 à 800 ETP sur une année, cela n'est pas rien ; c'est aussi de l'économie, c'est aussi notre manière de soutenir l'économie nivernaise, et en particulier le bâtiment et les travaux publics.

Dans la situation dans laquelle se trouve la sphère politique en général, avec une très forte défiance de nos concitoyens, qui peinent à se repérer dans les institutions locales, dans les mécanismes de prise de décisions, je voudrais signaler l'ensemble des initiatives qui ont été prises par le Département au cours de ces deux ou trois dernières années en matière d'actions en faveur de la citoyenneté : je pense en particulier au Conseil départemental des Jeunes et Citoyens, au budget participatif et à l'ensemble des dispositifs pour accompagner la transition écologique, qui permettent de construire collectivement une vision partagée, et la prise en compte de références nouvelles que nous invitent à prendre les problématiques économiques, sociales et environnementales.

On peut toujours faire mieux, mais je trouve que l'on a affaire, pour 2021, à un budget qui tient la route, et à un budget qui offre des perspectives aux Nivernais.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je vais conclure, avant de passer au vote.

Je comprends tout à fait que l'opposition ne puisse pas dire que c'est un bon budget, puisque nous sommes en campagne électorale. Donc, je comprends. Mais permettez quand même de penser que ce budget est vraiment pas mal. Je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

40 M€ d'investissements. Vous disiez qu'il n'y a pas grand-chose d'important. Je vais donner 4 illustrations :

. Le déploiement de la fibre. Nous continuons de financer le déploiement de la fibre cette année à hauteur de 1,5 M€. Nous avons un engagement de 10 M€. Mais derrière, ce sont 60 ou 70 M€ de travaux qui seront faits par le Département.

. Nous allons mettre 3 M€ sur la 2 x 2 voies. Ce sont 60 M€ de travaux.

. La Cité Muséale, c'est 12 M€ *in fine*. Cette année, nous en mettrons 4.

. Nous allons commencer le nouvel équipement pour l'enfance. C'est 20 M€ de travaux. Nous allons en mettre 3 ou 4.

Cela vous permet de voir l'importance de ce que le Département est en train de faire en termes de relance. Ce n'est pas seulement les 40 M€, c'est aussi tout ce que cela va entraîner derrière, et c'est cela qui fait que notre budget est un bon budget. En plus, nous avons mis plus d'argent que l'année dernière sur les collèges. Nous mettons plus d'argent que l'année dernière sur nos routes. Toutes nos politiques, nous les assumons et nous les grandissons. Effectivement, je pense que c'est vraiment un excellent budget, et j'en suis très heureux.

En plus, et tous les Nivernais l'ont vu, je pense que le Département, dans cette période bien particulière de l'année 2020, a tenu sa place. Les habitants savent que nous étions là quand la population a eu besoin de masques ; avec le Laboratoire nous étions là ; avec le centre de vaccination nous sommes là. Nous avons 33 médecins qui vont s'installer petit à petit dans la Nièvre. Les habitants savent que nous sommes là. Ils savent aussi que nous sommes là sur des politiques un peu particulières, mais qui montrent notre projet politique. Nous sommes là avec le budget participatif, avec le Conseil départemental des Jeunes et Citoyens, sur la participation des habitants, sur notre programme alimentaire territorial, avec Agrilocal, avec La Belle Nièvre, avec le soutien à la filière charolaise. Et petit à petit, nous définissons un projet pour les Nivernais.

Et puis nous sommes aussi là sur de grands projets. Allez vous promener à Magny-Cours. Allez vous promener au circuit. Allez vous promener au Marault. Vous allez voir le travail qui est fait, très régulièrement, et qui permet une montée en puissance de ce site, qui, à mon avis, j'en suis sûr, va devenir une vraie destination touristique.

Vous avez aussi entendu le projet que nous avons de reprendre la gestion en totalité du Canal du Nivernais, car nous avons conscience que c'est un élément de notre avenir en termes d'attractivité. Je pense

que nous sommes là, et je pense que, sur tous les points, nous sommes là.

Je comprends bien qu'il y a des élections au mois de juin, et que c'est difficile pour vous de dire que c'est un bon budget. Mais enfin les Nivernais savent que nous sommes là. Il y a des choses qui se voient. Nous avons assumé toutes nos dépenses sociales. Cela nous coûte cher, effectivement : le RSA, l'APA, la PCH... Mais nous sommes là, et les Nivernais le savent, et le remarquent. Nous sommes là même au-delà des politiques qui sont les nôtres et des compétences qui sont les nôtres.

J'ai une satisfaction importante à présenter ce budget, dont je pense qu'il est probablement le meilleur plan de relance posé sur le département, quasiment à égalité de ce que fait l'Etat, car je viens de vous expliquer les retombées qu'il va y avoir autour des investissements que nous sommes en train de mettre en place. Vous avez pu voir que c'est une réalité. J'espère que tout le territoire nivernais va en profiter.

Je vous comprends. Mais je suis plutôt extrêmement fier de ce budget.

Comme c'est le dernier budget que je vais présenter, je voudrais commencer par remercier tous les services. Je voulais leur dire qu'il n'y a pas de grands et de petits services, d'agents importants et d'agents moins importants. Je pense que nous avons 1 700 agents qui ont bien fait fonctionner cette collectivité, qui ont construit ce budget, qui ont su être présents durant la crise sanitaire, parfois en prenant des risques. Je voudrais les remercier. Je voudrais aussi vous remercier tous de m'avoir supporté.

Une dernière chose sur le budget. Je pense que, sur la mandature, l'endettement est extrêmement modéré, et qu'il est travaillé pour ne pas trop peser sur l'avenir de la collectivité. Au début de notre mandature, nous avons senti la nécessité d'aller sur de grands projets et la nécessité d'emprunter un peu, puis, sur la deuxième partie de la mandature, nous avons su diminuer un peu l'emprunt ; mais je pense que, quand on ne s'endette pas, cela veut dire que l'on ne construit pas. Les collectivités qui n'empruntent pas sont des collectivités qui stagnent. Je voulais dire cela sur l'endettement, de façon à ce que les choses soient réglées.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Je voudrais simplement vous dire avec émotion que de participer à ce dernier budget me fait un peu de pincement de cœur. J'ai toujours respecté l'Institution et je continuerai, quoi qu'il arrive, de la respecter. Bien évidemment, les postures sont les postures ; vous êtes majoritaires, Monsieur le Président, et je conçois que vos amis essaient de mettre en exergue ce budget.

Pour autant, je dirais simplement une chose. Chiffres après chiffres, années après années, la Nièvre s'écroule. C'est tout. Et donc,

permettez-nous de penser qu'elle a besoin d'un nouvel élan. Qu'elle a besoin, vraisemblablement, et c'est pour cela aussi que je me retire, d'hommes et de femmes qui seront capables de le lui donner, et de le faire dans une totale transparence, avec un esprit républicain dont personne ne pourra douter.

Ce sont mes derniers mots, Monsieur le Président.

Je vous souhaite – mais nous nous reverrons, j'ose l'espérer – de profiter aussi bien que moi, d'une retraite, à mon avis, bien méritée. Je sais que vous aurez toujours pour la Nièvre le cœur que vous avez eu, mais vous avez le ventricule gauche. Permettez-moi d'avoir le ventricule droit. Et vous voyez que, pour que tout fonctionne, à mon avis, il faut bien les deux.

M. le Président :

J'en suis intimement convaincu, et je pense que tout le monde autour de la table pense que la gauche a besoin de la droite et que la droite a besoin de la gauche. J'en suis moi aussi intimement convaincu. C'est vrai qu'objectivement je préfère quand c'est la gauche. C'est normal. Merci.

Je crois que l'on peut saluer aussi Jacques Legrain, qui a décidé aussi de prendre sa retraite, comme nous deux. Je le salue aussi. C'est aussi pour lui le dernier budget. Pour le moment, nous sommes trois à avoir annoncé que c'était notre dernier budget.

Nous allons maintenant voter ce budget.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

10 contre. Le rapport est adopté à la majorité.

RAPPORT N° 39 : GESTION DE LA DETTE 2020

M. Bourgeois :

Dans la délibération n°6 du 3 avril 2015 « Autres délégations au Président du Conseil départemental », l'Assemblée départementale a accordé une délégation visant à autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental, le directeur général des services ou le directeur des finances, à souscrire les contrats et à conduire les réaménagements de prêts, l'usage de cette autorisation devant faire l'objet d'un rapport a posteriori. Il m'appartient donc de porter à votre connaissance les opérations intervenues en ces domaines.

Une consultation destinée à financer les programmes d'investissements de la collectivité a été lancée en juin. Elle portait sur un montant de 17,6 M€ et une durée de remboursement de 20 ans. Six organismes prêteurs ont été consultés, cinq ont fait une offre, un n'a pas souhaité donner suite à la demande.

Le tableau récapitulatif des propositions vous a été transmis.

Deux contrats ont été souscrits auprès de la Banque Postale pour 9,8 M€, deux auprès du Crédit Agricole pour 7,3 M€. Un prêt bâtiments éducatifs a également été signé avec la Banque des Territoires pour un montant de 490 000 €. Les caractéristiques de ces prêts figurent en annexe 2 du dossier.

Par ailleurs, un contrat Crédit Mutuel souscrit en 2013 et indexé sur taux révisable a fait l'objet d'une modification de ses conditions en taux fixe à 0,86 %. Le détail de cette opération figure en annexe 3 du rapport.

Il vous est donc proposé :

- De prendre acte de la souscription de 5 prêts sur l'exercice 2020 :
 - . 8,5 M€ auprès de la Banque Postale (budget principal),
 - . 6 M€ auprès du Crédit Agricole (budget principal),
 - . 490 000 € auprès de la Banque des Territoires (prêt bâtiments éducatifs sur budget principal),
 - . 1,3 M€ auprès de la banque Postale (budget annexe Magny-Cours)
 - . 1,3 M€ auprès du Crédit Agricole (budget annexe Magny-cours),
- De prendre acte de la modification des caractéristiques du prêt Crédit Mutuel en taux fixe.

Il est pris acte du rapport.

M. le Président :

Je voulais remercier les agents qui négocient ces contrats. Ils font le maximum pour que nous ayons les meilleures conditions possible, cela me paraît évident.

Il s'agit d'une information.

M. le Président :

Cette réunion au moyen de la visio-conférence s'est passée dans des conditions qui étaient difficiles ce matin, mais qui se sont améliorées ensuite. Je vous remercie. Je pense que la démocratie s'est appliquée, et que chacun a pu parler et discuter. Merci à vous. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

(La séance est levée à 17 h 05.)